



**LABOISSIÈRE (Antoine de)** naquit en 1734. Il était fils de Jean-Baptiste de Laboissière, commissaire de guerre à Perpignan, et de Rose de Barescut. Le 25 juin 1757, il prit possession d'un bénéfice fondé à l'église Saint-Etienne d'Ille-sur-Tet. Peu de temps après, il obtint une stalle au chapitre Saint-Jean de Perpignan, et l'évêque d'Elne, Charles de Gouy, le nomma vicaire-général du diocèse. En 1766, Antoine de Laboissière prononça l'*Oraison funèbre du duc de Noailles*, imprimée à Perpignan, chez Reynier, in-4°. Le 24 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-généraux. Au second tour de scrutin, il obtint 146 suffrages sur 239 votants. Antoine de Laboissière arriva à Paris, le 15 mai 1789, avec ses collègues des trois ordres. A l'Assemblée Constituante, il siégea à droite. C'est ainsi qu'il demeura dans la salle du clergé, le 25 juin, avec ses confrères qui réclamaient le vote par ordre et qu'il signa les protestations des 12 et 15 novembre 1791. Emigré en 1792, Antoine de Laboissière se fixa à Barcelone où il servit d'intermédiaire entre l'évêque d'Elne, Antoine-Félix d'Esponchez, exilé en Italie, et les prêtres roussillonnais errants sur le sol de la Catalogne. En 1800, Antoine-Félix d'Esponchez écrivit à Antoine de Laboissière une lettre par laquelle il conseillait aux prêtres insermentés de donner leur adhésion à la constitution de l'an VIII. Le chanoine de Laboissière donna l'exemple de la soumission aux directions de son évêque et rentra sans retard sur le sol du Roussillon, suivi d'un grand nombre d'ecclésiastiques. En 1802, Arnaud-Ferdinand de Laporte fut nommé évêque de Carcassonne avec mission d'administrer au spirituel le département des Pyrénées-Orientales. Ce prélat, se trouvant à Perpignan les premiers jours de l'an 1803, réunit un grand nombre d'ecclésiastiques roussillonnais placés à la tête des paroisses et désigna en leur présence le chanoine de Laboissière pour son représentant dans l'ancien diocèse d'Elne. Il lui conféra le titre de pro-vicaire général et lui confia en même temps la charge de curé de la cathédrale Saint-Jean. Antoine de Laboissière, qui était estimé de tous « par sa douceur et son honnêteté », mourut à Perpignan, le 9 août 1809, dans la maison de Llobet, son beau-frère,

située sur la place d'Armes (actuellement maison Massot).

Archives des Pyr.-Or., G. 796. — Registres de catholicité de la cathédrale Saint-Jean. — Abbé TORREILLES, *Les élections de 1789 et Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*.

**LABORIE (Charles-Honoré)**, né à Perpignan en 1760, mourut dans la même ville le 11 septembre 1832. Voué dès sa jeunesse à l'enseignement, il y obtint de bonne heure d'honorables succès. Professeur d'humanités au collège Saint-Laurent, il enseigna ensuite l'histoire et la géographie dans l'Ecole Centrale aussi longtemps que dura cette institution (1796-1804). Il occupa longtemps la chaire de rhétorique dans le collège communal que la ville de Perpignan acquit du chanoine Antoine Jaubert. Savant profond, il ne garda pas la science pour lui seul. Il posséda l'art précieux de communiquer ses connaissances aux autres ; il la rendit accessible à tous ses élèves et forma ainsi des hommes estimés. Il aima à s'environner d'anciens disciples laborieux qui venaient le consulter souvent. Il leur partagea ses loisirs, perfectionna leur goût et les éclaira de sa longue expérience. Sur la fin de ses jours, des infirmités cruelles le contraignirent à abandonner les fonctions de l'enseignement. La lecture des anciens auteurs, celle des Pères de l'Eglise et surtout celle des Pères grecs, dont il faisait ses délices occupèrent ses journées jusqu'à l'époque où l'affaiblissement progressif de la vue le priva de cette satisfaction. Il appela alors auprès de lui des élèves de choix qui lui firent des lectures et jusque dans la cécité aucun moment ne fut perdu pour lui.

Publicateur des *Pyrénées-Orientales*, 1832.

**LAC (Bertrand de)**, archidiacre d'Elne, figure dans un synode tenu, le 10 avril 1329, par l'évêque Bérenger Batlle. Il occupait encore cette charge en 1340.

Archives des Pyr.-Or., G. 118, 169.

**LA CAVALLERIA (Pierre de)** imprima à Perpignan, en 1628, l'ouvrage d'André Bosch intitulé :

*Summari dels titols de honor de Cathalunya, Rossello y Cerdanya.* On le retrouve ensuite à Barcelone en 1641, date à laquelle il édita dans cette ville l'œuvre de Gaspard Sala : *Epítome de los principios y progresos de las guerras de Cataluña en los años 1640 y 1641 y señalada victoria de Monjuque*. L'année suivante, il mit au jour les *Edictes e crides* faits à Barcelone par le maréchal de Lamothe-Houdancourt ; en 1645, il publia les *Edictes e crides* du comte d'Harcourt. Pierre de La Cavalleria avait épousé Isabelle Dulac. Devenue veuve, celle-ci obtint, le 11 mai 1654, des lettres-patentes de Louis XIV qui lui firent donation irrévocable des biens de Jean et de Charles de Lluquia ainsi que des domaines de Thérèse d'Oms, nobles roussillonnais, considérés comme rebelles par le roi de France. Par le fait de la concession royale, Elisabeth de La Cavalleria acquit la baronnie de Montesquieu, la Clusa et la métairie de Saint-Mamet. En 1660, ces fiefs firent retour à leur propriétaire respectif. Antoine de La Cavalleria succéda à Pierre de La Cavalleria. Il imprimait à Barcelone dès 1650. En 1696, il fit sortir de ses presses un *Gazophilacium catalano-latinum* composé par Jean La Cavalleria.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 398, 401. — COMET, *L'Impimerie à Perpignan*.

**LA CHAPPELAIN** exerçait à Paris le métier de devineresse, sous le règne de Louis XIV. Son rôle dans l'affaire des poisons fut prépondérant. Le célèbre lieutenant de police Nicolas de La Reynie écrivit sur le compte de cette dame criminelle la note suivante : « La Chappelain, femme d'un grand commerce, appliquée depuis longtemps à la recherche des poisons, ayant travaillé, fait travailler pour cela, suspecte de plusieurs empoisonnements, dans une pratique continuelle d'impiétés, de sacrilèges et de maléfices, accusée par La Filastre comme des plus infâmes mégères de cette association, de lui avoir enseigné la pratique de ces abominations avec des prêtres, impliquée considérablement dans l'affaire de Vanens. » La Chappelain fut impliquée, avec un grand nombre de complices, dans la fameuse affaire de La Brinvilliers et enfermée en 1682, par ordre du roi, dans la prison de Villefranche. Elle y demeura en compagnie de La Guesdon jusqu'au 17 août 1717, date du décès de cette dernière. En mourant, La Guesdon laissa en héritage à La Chappelain la somme de quarante-cinq livres en argent, économisées péniblement durant la période de sa réclusion « sur les huit sols de nourriture par jour de paie. » La défunte chargea sa survivante de prendre sur le legs ce dont elle avait besoin pour son usage et d'employer le surplus à faire prier Dieu pour elle. La Chappelain survécut sept ans encore à La Guesdon. Elle mourut

dans un âge avancé, le 7 juin 1724, dans les prisons du château-fort de Villefranche.

Archives des Pyr.-Or., C. 747, 1491. — Jacques VASSAL, *Épilogue du drame des poisons en Roussillon*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*.

**LACROIX (Firmin de)**, né à Lançon, près Salon (Bouches-du-Rhône), le 2 janvier 1675, vint en Roussillon vers 1705, recommandé au gouverneur duc Adrien de Noailles par son oncle Jacques de Noailles, lieutenant-général des galères à Marseille. Affecté à l'armée des Pyrénées, organisée par Adrien de Noailles en vue des campagnes de Catalogne, il suivit le gouverneur de Roussillon dans ses expéditions : siège de Puycerda (1707), de Figières (1709), de Gérone (1710) ; il est porté sur « l'estat du roy, fait à Versailles le 30 mars 1707, pour servir à la suite du corps de troupes qui agira en Roussillon pendant la campagne de 1707 » ; il figure aussi sur « l'estat de la Cour, préparé à l'occasion du siège de Girone, pour servir en Roussillon pendant la campagne de 1710 » (Arch.). En 1712, le duc de Noailles le chargea, en remplacement de M. de Buguerard, « après avoir été satisfait de ses services auprès de sa personne », d'installer un hôpital militaire à Villefranche et de restaurer les fortifications de cette place et celles de Mont-Louis. Il mourut à Villefranche, le 21 juillet 1735.

Firmin de Lacroix descendait d'une famille de Provence signalée, dès 1400, à Manosque et à Salon. On relève dans les archives des Bouches-du-Rhône : Jean de Lacroix ou La Croix (en provençal Croux), qui rend compte en 1400 au prince de Tarente, seigneur de Lançon, des recettes de Salon et de Lançon (B. 1. 1174 ; B. 2. 1634, 35) ; Antoine de Lacroix, consul de Manosque, qui apparaît souvent dans les comptes royaux de 1470 à 1480, épousa, le 20 novembre 1470, Thomasse, dame de Grambois ; Lazare, aussi consul, mort en 1532, épousa Catherine de Demandols ; Jean, son fils, qui épousa, le 10 mars 1536, Françoise Glandevés-Faucon, rendit hommage en 1560 pour Corbières et Grambois ; Mathieu de Lacroix, procureur du roi aux Baux en 1606, se signala par ses rigueurs contre les réformés ; Jacques de Lacroix, grand oncle (1572-1622), était bénéficiaire de l'église collégiale de Saint-Laurent à Salon. La branche principale de cette famille s'éteignit en 1586 par la mort de Melchione de Lacroix, née en 1540, fille unique de Jean de Lacroix de Corbières, et qui avait épousé, le 16 août 1563, François d'Oraison. Le frère aîné de Firmin, Melchior de Lacroix, né à Lançon le 2 mai 1664, chanoine de la cathédrale de Marseille, figure sur une lettre de cachet du 1<sup>er</sup> novembre 1687 « expédiée de Fontainebleau au Sieur du Luc, évêque de Marseille, et donnant avis de la bénéficia-

ture à conférer au dit messire Melchior de Lacroix » (Arch. de la Major, reg. 12) ; il est aussi inscrit dans l'*Armorial de Provence* (d'Hozier, tome II, fol. 1623) sous le blason suivant : *d'azur à la croix tréflée d'argent*. Il mourut à Marseille, le 24 janvier 1730 ; une délibération capitulaire du chapitre de la Major constate son décès (Série G, n° 14).

Archives de Salon, cadastres de 1566, art. 31, fol. 37, 172 et de 1600, art. 32, fol. 250, 269. — Ponsard, not. à Salon, 1589, fol. 194, 118. — Trossier, not., 1604, fol. 289, 678. — Archives des Bouches-du-Rhône, B. 1. 274, 791, 993, 1247, 1266 ; B. 2. 2480, 2680. — Archives des Basses-Alpes, B. 1568, 1636, 1779, 1839, 1884, 1920. — Carrés d'Hozier, 215. — Damase ARBAUD, *Histoire de Manosque*. — André GARCIN, *Histoire de Grambois*.

**LACROIX (Adrien-Jérôme de)**, fils aîné du précédent, naquit le 5 janvier 1712. Il eut pour parrain le duc Adrien de Noailles, gouverneur du Roussillon, « alors appelé à Paris pour les négociations du traité d'Utrecht et représenté par Jérôme de Pitoux, son ancien aide de camp, gouverneur de la ville et chateau de Villefranche ». Médecin du roi à l'hôpital militaire de Collioure, Adrien de Lacroix possédait une littérature étendue. Il s'est fait connaître par quelques écrits. En 1743, le docteur Thomas Carrère lui adressa la *Lettre d'un médecin de province à M. Louis XX* (Adrien de Lacroix), *médecin de la Faculté de Perpignan*, Perpignan, 1743, in-4°. A son tour, Adrien de Lacroix publia une *Lettre raisonnée de Louis XX de la Faculté de Perpignan à un fameux médecin de Perpignan*, mai 1743, in-4°, à laquelle Thomas Carrère répliqua par la *Réponse à la lettre raisonnée de Louis XX, médecin de la Faculté de Perpignan*, ibid., 1743, in-4°. Adrien de Lacroix mourut en 1771 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Crépin de l'église de Collioure. Il avait vendu, le 3 novembre 1738, les terres dont il avait hérité en Provence de son oncle Melchior (Giraud, not.).

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, lettre L. — QUERARD, *La France littéraire*.

**LACROIX (Daniel de)**, frère du précédent, né le 22 mars 1720, docteur en théologie, fit ses études à Toulouse, y prononça son premier discours (9 juillet 1740) ; domer de l'église de Villefranche (mars 1747), prévôt de Prats-de-Mollo (16 mars 1751), recteur de Joch (1772) (Bulles apostoliques données en Cour de Rome le 5 des ides d'avril 1772, confirmées à Versailles le 6 juin, nommant Daniel de Lacroix à la rectorerie de Saint-Martin de Joch). Il mourut à Joch, le 4 avril 1789.

Une pièce signée de lui précise la date de la reconstruction de l'église de Joch, située sur le bord du ravin de Saint-Martin : « Jo baix firmat Daniel de Lacroix, doctor en sagrada theologia y paborde de Joch, certifico aver rebut del senyor Pilos, procurador de sa Excellensia lo senyor comte de Aranda,

la summa de six cents francs que dit senyor comte a donada per la fabrica de la nova iglesia que se fa al dit lloch de Joch, laqual summa lo dit senyor Pilos me a comptada per averla de dit senyor, vuy als 10 de juny 1786. »

Archives des Pyr.-Or., C. 1359, 1946, G. 957.

**LACROIX (Pierre-Firmin de)**, frère des précédents, né à Villefranche le 24 avril 1732, fit ses études au collège des Jésuites de Perpignan, puis à Toulouse. A vingt-deux ans, à Paris, il composa une *Ode sur la naissance du dernier duc de Bourgogne* et une tragédie, *Arthemise*, qui eurent un certain succès et lui attirèrent l'amitié de littérateurs distingués, en particulier de Fontenelle. Revenu à Toulouse, il s'y fit remarquer comme avocat au Parlement ; ses *Lettres d'un avocat au Parlement de Toulouse à un avocat de la cour des aydes de Montpellier* furent supprimées par ordre du Parlement. Admis à l'Académie des Jeux floraux, il prononça, le 3 mai 1761, l'éloge de Clémence Izaure. Diverses poésies lui avaient déjà valu les prix de l'Académie : *Chimères champêtres*, 1759 ; *Le Gai Savoir*, 1762 ; *Ode sur l'honneur*, 1760 ; *Ode sur la philosophie du siècle*, 1759 ; ses épigrammes contre J.-J. Rousseau eurent du succès à la Cour et circulèrent dans Paris ; sa défense de Sirven, en soulevant la question de la liberté de conscience, eut un grand retentissement et lui attira les éloges et l'amitié de Voltaire qui entretenait avec lui une correspondance qui figure dans les œuvres du grand écrivain. « Votre éloquence et vos raisons, lui écrivait Voltaire, ont fait rendre justice à Sirven ; vous avez acquis de la gloire et lui du repos ; ce sont deux bons oreillers sur lesquels on peut dormir à son aise. » Très nombreux furent les mémoires que produisit Pierre-Firmin de Lacroix dans des causes importantes : il s'était consacré à la défense des opprimés, sans distinction de race, de culte ou d'opinion, s'efforçant de démontrer la nécessité des pacifications morales fondées sur le droit : « Je ne sais, répétait-il, si les dragonnades ont été nécessaires, mais il est nécessaire de n'en plus faire. » Son mémoire en réhabilitation de Cahuzac fut réimprimé à Paris ; les arrêts de principe qu'il obtint du Parlement en faveur des protestants, ses travaux de jurisconsulte et ses vues sur l'amélioration des lois le signalèrent comme un précurseur des réformes judiciaires et sociales que devait consacrer le XIX<sup>e</sup> siècle. Pierre-Firmin de Lacroix mourut à Toulouse, le 25 novembre 1786. Son éloge fut prononcé par M. Poitevin à l'Académie des Jeux floraux, le 11 mars 1788, et par M. de Reganhac qui lui dédia sa *Traduction des Odes d'Horace*.

Correspondance de Voltaire. — Œuvres de Rousseau, VI<sup>e</sup> vol., p. 379. — Bibliothèque de la Sorbonne, L. F. 137. — Bibliothèque

ationale, L. 27, 17943. — QUERARD (Art. Rousseau, p. 221). — Dictionnaire Barbier. — Archives de la Haute-Garonne. — Recueils de l'Académie des Jeux floraux. — *Revue des Pyrénées*, Toulouse, nov. 1908. — Journal *L'Indépendant*, 17 déc. 1908.

**LACROIX (Joseph-Melchior de)**, frère des précédents, né à Villefranche le 13 mars 1714, se destina à la magistrature, et par l'appui du duc de Noailles fut nommé, le 2 mars 1754, juge au baillage de Prades et conseiller du roi. — 31 juillet 1750 : Lettre de Joseph-Melchior au duc de Noailles pour solliciter la charge de procureur du roi au siège de la viguerie de Conflent, qui est vacante : « cet emploi, dit-il, est un acheminement à la judicature de viguier, lorsqu'elle deviendra disponible » ; il invoque la haute protection dont le duc a honoré son père et demande une lettre de crédit auprès du comte d'Albaret, intendant du Roussillon et premier président du Conseil Souverain.

L'*Histoire de Prades* de Delamont rappelle une querelle locale à laquelle il fut mêlé : De tous les privilèges octroyés aux consuls de Prades, il en était un auquel ils tenaient particulièrement et qui fut la source de nombreux conflits : c'était d'avoir un banc de « prééminence » dans le sanctuaire de l'église paroissiale, reste de la haute justice qu'ils avaient acquise des Camériers de la Grasse ; ce droit leur fut souvent disputé. Déjà en 1703, Mgr de Flamenville, évêque d'Elne, avait ordonné « de tirer le banc du consulat du lieu et place où toujours il avait esté » ; un décret de Mgr de Gouy confirma cette décision. En 1768 survint une nouvelle querelle. Joseph-Melchior de Lacroix et Nicolas Saleta, procureur du roi, émirent la prétention de précéder les consuls dans les cérémonies de l'église et obtinrent du Conseil Souverain de Roussillon un arrêt par lequel il était ordonné aux échevins de Prades d'ôter le banc qu'ils avaient de temps immémorial dans l'église Saint-Pierre pour le remplacer par celui de Joseph-Melchior (26 mars) ; mais M. de Compte, viguier de Conflent, qui avait pris parti pour les consuls, écrivit le 7 avril au marquis de Bon, intendant du Roussillon, pour se plaindre des changements effectués : « Nanti de cet arrêt, M. de Lacroix nous est venu ici comme en état de triomphe ; il a aussitôt mandé les échevins auxquels il a fait signifier le dit arrêt et comme ils adressaient une requête à la Cour pour qu'il fut sursis à tout jusqu'à ce que, par le roi, il en fut autrement ordonné, M. de Lacroix, sans attendre aucune décision, fit enlever par un sous-bayle et quatre hommes le dit banc, il fit arracher le drapeau parsemé de fleurs de lis et les armes du roi en tableau qui étaient par dessus, qu'il fit descendre et placer lui-même à sa fantaisie vis-à-vis et à la gauche d'un banc et de deux prie-Dieu qu'il avait fait porter pour lui et pour le procureur du roi. Le lendemain, pour

nous narguer, il sortit de sa maison avec pompe, escorté de quatre sergents de mon siège, pour aller aux fonctions de l'église où il assista en rabat et manteau court. »

La mort de Joseph-Melchior, survenue l'année suivante, ne termina point le conflit. Le Conseil Souverain rendit un nouvel arrêt (30 mai 1774) ordonnant que les officiers de la viguerie de Conflent auraient la préséance sur les consuls de Prades ; ceux-ci ne cessèrent de protester et Clemens de Barrera et Dominique Coder obtinrent dix ans après un arrêt du Conseil d'Etat du roi qui « casse et annule toutes décisions antérieures, maintient les officiers municipaux de la ville de Prades dans le droit de n'être précédés que par le viguier et fait défense à tous autres de troubler les dits consuls dans leurs droits et possessions. Donné à Versailles, le 19 février 1779 ; Par le roi : Le prince de Montbarrey ». Le privilège des consuls leur fut alors disputé par le clergé paroissial, et sa suppression, en 1789, mit fin à ces rivalités.

Joseph-Melchior de Lacroix mourut à Prades, le 14 novembre 1769, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, chapelle du Rosaire, où l'on remarque encore une pierre tombale, au blason mutilé, sur laquelle on lit : *Qui in Christo servatore credidit et speravit hic jacet Joseph de Lacroix, hujus oppidi judex. Obiit die 14 9bris anno 1769*. Il avait épousé à Prades, le 30 décembre 1737, Françoise de Maria et eut un fils qui suit.

Archives des Pyr.-Or., *Mémoire présenté par les nobles du Conflent*, C. 1976.

**LACROIX (Joseph-Melchior-Gaspard de)**, fils du précédent, né à Prades le 30 mars 1747, succéda à son père et par lettres du grand sceau, d'octobre 1772, fut nommé conseiller du roi, juge du baillage de Prades ; en lui annonçant sa nomination le duc Louis de Noailles, gouverneur du Roussillon, fils du maréchal Adrien lui écrivit la lettre suivante : « Saint-Germain, 4 septembre 1772. Je connais votre famille, Monsieur, depuis trop longtemps pour ne pas voir avec plaisir qu'elle continue ses services dans la province du Roussillon ; j'ai lieu d'être persuadé qu'à l'exemple de ceux qui vous ont précédé, vous remplirez la charge qui vous est confiée avec distinction. C'est une justice que je vous dois et que je vous rends bien véritablement. Il en sera de même toutes les fois que l'occasion se présentera de vous donner des preuves de mes sentiments sur ce qui vous intéresse. On ne peut rien ajouter à ceux avec lesquels je vous suis plus parfaitement acquis que je ne puis vous le dire. — Le duc de Noailles ».

Melchior-Gaspard de Lacroix a laissé les minutes d'une correspondance considérable ; il écrivait aux

gouverneurs de la province, au maréchal de Noailles, aux intendants MM. de Saint-Sauveur et de Chollet, à M. de Villeteuil, secrétaire d'Etat au département de Languedoc, au comte de Saint-Priest, au marquis d'Aguilar, à Necker (août 1789) ; chargé d'exécuter, dans la viguerie de Conflent et de Capcir, les dispositions relatives à l'assemblée des baillages pour la nomination des députés aux Etats Généraux, il correspondit avec M. de Puységur, secrétaire d'Etat (8 juillet 1789) et rendit compte à M. de Chollet des troubles qui éclatèrent à Prades le 28 juillet 1789 à la nouvelle de la prise de la Bastille : «... Le 28, vers 8 heures du soir, des séditieux étrangers arrivés dans la ville sonnèrent le tocsin et répandirent le bruit que le roi avait ordonné de distribuer le sel. Aussitôt les habitants et ceux des villages voisins se portèrent avec des torches allumées à l'entrepôt dont ils forcèrent la porte, proférant des menaces contre le receveur des gabelles qui se vit forcé de les laisser entrer dans les magasins où ils prirent tout le tabac et le sel approvisionnés. Vers deux heures du matin, il se forma un nouvel attroupement qui investit la maison du receveur et la pillait ; en même temps une bande armée parcourut la ville et envahit le domicile des particuliers qui avaient le maniement des deniers royaux ou qui avaient été receveurs des impositions locales ; les séditieux se saisirent des papiers, registres et rôles qu'ils déposèrent dans la prison, se firent donner les clefs de l'Hôtel de Ville et firent publier à son de trompe que tout chef de famille de quelque état qu'il fut eut à les suivre, à se décorer d'une cocarde et à se rendre sur la place publique. A deux heures de l'après-midi du 29, ils forcèrent les chefs de famille à s'assembler dans l'église où ils contraignirent les nobles, prêtres et bourgeois à assister à la nomination des officiers municipaux nommés par acclamation de la foule mutinée. En ce moment, tout est pacifié ; nous jouissons de la tranquillité assurée par une garde bourgeoise que la nécessité des circonstances a fait établir ; j'ai cru devoir engager les bayles et consuls des lieux voisins à faire faire pendant la nuit des patrouilles pour concourir à rétablir le calme et le bon ordre ».

Melchior-Gaspard de Lacroix avait subi l'influence libérale de son oncle Pierre-Firmin ; il refusa d'émigrer et la Révolution ne troubla point sa vie ; pendant l'invasion espagnole, il vit ses propriétés de Prades et de Ria saccagées par les troupes du général Crispo (août et septembre 1793) ; il allait être emprisonné quand le 9 thermidor mit fin à la Terreur (mémoires de Tolra).

Melchior-Gaspard de Lacroix mourut à Prades le 19 juillet 1798, laissant huit enfants de son mariage avec Marie-Anne-Josèphe Bonet, parmi lesquels Melchior, Galdéric et Joseph-Jean.

**LACROIX (Melchior-Jacques-Paul de)**, né à Prades, le 24 janvier 1790, fut envoyé à l'Ecole militaire, en 1809. Promu sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie en 1811, il fut nommé lieutenant l'année suivante : Melchior de Lacroix fit la campagne de Russie avec la Grande-Armée. Blessé à la Moskova, le 7 septembre 1812, il refusa d'abandonner son commandement. En 1813, il prit part à la campagne de Saxe et fut fait prisonnier de guerre à Dresde. Après avoir été transféré en Hongrie, Melchior de Lacroix rentra de captivité en 1814, et partit peu après pour la campagne du Nord. Il assista au désastre de Waterloo et devint capitaine en 1823. Après avoir guerroyé à la Martinique, depuis 1824 jusqu'en 1829, Melchior de Lacroix ne revint en France que pour entrer dans l'armée d'Afrique, en 1830. Il fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite à la bataille de Staoueli, le 19 juin 1830. Dès l'aube de ce jour, l'armée algérienne attaqua les avant-postes français qui, établis à Staoueli, à quatre lieues d'Alger, furent d'abord repoussés sur le front de la 2<sup>e</sup> division, mais aussitôt soutenus par les voltigeurs de la brigade Damremont. L'ennemi abordé à vingt pas, fuit et fut vivement poursuivi par la première compagnie des voltigeurs du 49<sup>e</sup>, sous les ordres de Melchior de Lacroix, leur chef, jusqu'à une demi-lieue du camp où se trouvait un ruisseau profond qu'il franchit et repassa bientôt, enhardi par la retraite simulée que fit exécuter, pour l'attirer, le capitaine de Lacroix. Au signal donné, les voltigeurs firent volte-face sur les assaillants qui avaient le ruisseau à dos et en firent un affreux carnage. Leur drapeau, leur chef (le pacha Hussein-Dey) et cent des leurs restèrent au pouvoir des Français. L'étendard arabe pris à l'ennemi, fut remis à Melchior de Lacroix. Ce trophée de guerre est précieusement conservé à Prades, chez la famille de Lacroix. Dans l'amulette de cuir attachée au drapeau, on lit le verset suivant du Coran : « Dieu protège les défenseurs de la foi sous son invincible bannière. Infidèles, tremblez à son aspect ! Mahomet qui les guide est son prophète. » Le capitaine de Lacroix fut cité une seconde fois à l'ordre du jour pour le courage qu'il déploya devant la ville de Bône, le 18 août 1830. Nommé chef de bataillon au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en 1831, Melchior de Lacroix reçut, le 7 février de cette même année, les félicitations du maréchal Soult, ministre de la Guerre, pour avoir arrêté à Nîmes le fameux Trestaillons, chef de bande qui, en 1815, organisa la Terreur blanche dans le Midi et participa au meurtre du maréchal Brune, à Avignon.

Le capitaine Melchior de Lacroix, qui avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1828, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1830 et officier

de cet Ordre en 1836. Il mourut à Paris, le 22 février 1840.

Archives du Ministère de la Guerre.

**LACROIX (Joseph-Jean-Pierre de)**, frère du précédent, né à Prades le 14 août 1770, fit ses études au Collège de Foix à Toulouse, 1788. On le retrouve en 1791 à Toulouse, où il faisait partie de la société des *Amis de la Constitution*. Rentré à Perpignan, il fut incorporé dans la 41<sup>e</sup> brigade d'infanterie et mis en réforme en avril 1798 ; il figurait en 1802 au 20<sup>e</sup> rang des 60 plus forts contribuables du département. Conseiller général de Prades, il fut nommé juge à Prades le 13 décembre 1815, procureur du roi au même siège le 28 février 1816 et chevalier de la Légion d'honneur ; il démissionna en 1830 ; il mourut à Prades, le 4 novembre 1844 ; il avait épousé, le 16 novembre 1802, Thérèse de Romeu Sunyer et laissa trois fils dont les descendance se sont continuées à Prades et à Perpignan : Ferdinand et Auguste qui suivent, et Charles de Lacroix qui épousa, en 1841, Clémence de Barréra.

**LACROIX (Joseph-Victor-Antoine-Gabriel de)**, neveu des précédents et fils de Galdéric, naquit à Ponteilla le 13 mars 1802. Sous la monarchie de Juillet, Joseph de Lacroix fut nommé, le 4 septembre 1830, procureur du roi à Perpignan ; il occupa ce poste jusqu'au 12 octobre 1832, époque à laquelle il fut promu président du Tribunal civil. Tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, Joseph de Lacroix fut élu, le 24 juin 1834, député du troisième collège des Pyrénées-Orientales par 62 voix contre 52 suffrages donnés au député sortant, Ferdinand Escanyé. Cette élection fut combattue au Parlement par Odilon Barrot, chef de la gauche dynastique. Il soutenait que Joseph de Lacroix n'avait eu que trois voix de majorité absolue et que quatorze électeurs figuraient indûment sur les listes, mais il ne put obtenir son invalidation. Joseph de Lacroix vota avec la majorité ministérielle et fit partie de plusieurs commissions importantes. Le 6 novembre 1837, il fut battu par Théodore Parès, avocat-général à la Cour de Montpellier, originaire de Rivesaltes. Celui-ci obtint 104 voix, Joseph de Lacroix en avait réuni 71. Joseph de Lacroix se représenta également sans succès lors de l'élection partielle motivée, le 1<sup>er</sup> juillet 1838, par la nomination de Théodore Parès aux fonctions de procureur-général près la Cour de cassation. Parès fut réélu député par 115 voix ; Joseph de Lacroix en obtint 81. Conseiller général des Pyrénées-Orientales, conseiller municipal de Prades, Joseph de Lacroix fut suspendu de ses fonctions de magistrat, ainsi que tout le tribunal, après la révolution de 1848 ; mais la réaction de 1849 lui valut le

poste de conseiller à la Cour d'appel de Montpellier. Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort survenue à Montpellier, le 6 mars 1863. Joseph de Lacroix était chevalier de la Légion d'honneur.

ROBERT, BOURLETON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. — HORACE CHAUVET, *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales*.

**LACROIX (Ferdinand-Joseph-Anselme de)**, fils aîné de Joseph-Jean-Pierre et de Thérèse de Romeu, né à Prades le 30 avril 1804, conseiller général et maire de Prades, de 1848 à 1850, protesta contre le coup d'Etat, avec le parti royaliste du département ; traduit devant la Commission mixte des Pyrénées-Orientales, il fut condamné au bannissement ; il se réfugia en Belgique et ne rentra en France que bien après la proclamation de l'Empire ; il mourut à Perpignan en juillet 1875 ; il avait épousé en cette ville, le 10 avril 1834, Balbine-Joséphine de Lluçia, fille de Joseph de Lluçia Garau et de Louise de Guanter et petite nièce de François-Xavier de Lluçia, procureur général syndic du département, et député à l'Assemblée législative en 1791.

**LACROIX (Auguste-Jean-Antoine de)**, frère du précédent, né à Prades le 6 juillet 1807, fut admis le 19 novembre 1827 à l'Ecole polytechnique ; sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment du génie, 1830 ; lieutenant, 1832 ; classé à l'Etat-major à Toulon ; chevalier de la Légion d'honneur, 1835 ; capitaine du génie et chef de service à Bellegarde, 1837 ; à Perpignan, 1840 ; détaché à l'Etat-major de Philippeville, 1841 ; chef du génie à Narbonne, à Carcassonne et à Foix, 1848 ; chef de bataillon, 1852 ; chef du génie aux îles d'Hyères, à Port-Vendres, à Collioure, 1852 ; à Fort-les-Bains, à Bellegarde et Prats-de-Mollo, 1855 ; à Medeah (Algérie), 1861 ; officier de la Légion d'honneur, 1862.

Auguste de Lacroix fit les campagnes d'Algérie en 1841 et 1862 ; il fut cité à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique le 28 juillet 1841, pour avoir protégé avec deux compagnies une arrière-garde attaquée par les Kabyles ; il mourut à Perpignan, le 26 novembre 1887.

Archives du Ministère de la Guerre.

**LA FERRIÈRE (Charles-Louis-Marie d'Argiot de)**, marquis de La Ferrière, seigneur du Villa Poumencq, de Combesourde, de la Bouissonne, fils d'Henri d'Argiot de La Ferrière, lieutenant-colonel des armées de Louis XIV et de Madeleine de Casamajor, naquit au château du Villa (Languedoc), le 2 mai 1740. Successivement lieutenant au régiment de Languedoc, capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1772, major le 24 juin 1780, Charles de Laferrière se retira avec le brevet de colonel le 27 février 1785.

Il avait fait les campagnes de Hanovre pendant la guerre de Sept ans, sous les maréchaux de Richelieu et d'Estrées, et celle de Corse. Par contrat du 9 janvier 1776, passé devant Trullès, notaire à Ille, Charles de Laferrière épousa Marie-Thérèse de Sabater, fille de Joseph de Sabater, chevalier, seigneur de Garrius, capitaine de cavalerie espagnole, et de Marie de Navarrès de Castell-Roz et il s'établit en Roussillon. Charles de La Ferrière contribua en qualité de commissaire de la noblesse à la rédaction du cahier des doléances de cette province en 1789. Il fut nommé, en 1790, président de l'administration des Pyrénées-Orientales et peu après destitué. Il se retira à Ille où il vécut dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire. A cette époque, il fut appelé aux fonctions de conseiller de préfecture et remplit par interim celles de préfet dans des circonstances difficiles. Il refusa de servir aux Cent jours et mourut à Ille le 9 octobre 1819, laissant trois fils : Louis-Joachim, tué à Trafalgar ; Jean-Hector, capitaine des vaisseaux du roi, aide de camp du duc d'Angoulême ; Joseph d'Argiot, marquis de La Ferrière, né le 8 octobre 1776, qui fit les guerres d'Espagne et d'Italie et se maria en Roussillon avec Suzanne de Lazermé. Sa fille aînée, Pauline, épousa M. de Règnes, et la cadette, Sophie, Antoine Balafud de Saint-Jean dont la descendance vit à Pradès.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

**LAForge (Pierre)** naquit à Perpignan en 1705. Il remporta, en 1810, le premier prix de hautbois au Conservatoire impérial de musique du premier régiment de grenadiers de la garde. A la chute de l'Empire, il entra à l'orchestre du théâtre Feydeau, et, en 1816, il retourna au sein de sa famille. Parti de Perpignan, en 1817, pour le Brésil, Pierre Laforge n'était pas plus tôt arrivé à Rio-de-Janeiro qu'il était admis déjà à la chapelle du roi don Juan VI. Il dut cette faveur à la bienveillante protection du roussillonnais Maler, consul général de France au Brésil. Pierre Laforge occupa cette situation jusqu'en 1831, époque à laquelle don Pedro I<sup>er</sup>, empereur du Brésil, abdiqua la couronne en faveur de son fils, don Pedro II. La régence qui suivit cette abdication ne fut pas favorable aux artistes. Des troubles éclatèrent au Brésil, la chapelle et les théâtres furent fermés. Laforge se décida alors à donner des leçons de hautbois ; quelque temps après, il ouvrit à Rio-de-Janeiro un établissement d'imprimerie de musique qu'il géra jusqu'au 25 janvier 1853. Il se disposait à revenir en France et à retourner dans le Roussillon, lorsque la mort le surprit à Rio-de-Janeiro, le 13 juillet 1853.

SIRVEN, *Notices biographiques*, dans le X<sup>e</sup> Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

**LA GRAVE (Le chevalier de)** publia : *Essai historique et militaire sur la province du Roussillon*, in-8°, Londres, 1787, qu'il fit suivre d'un Mémoire des localités et d'un projet de cession entre les couronnes de France et d'Espagne. Il convient de contrôler sérieusement les renseignements que l'on pourrait puiser dans cet ouvrage.

**LAGUNILLA (Loup-Martinez de)**, était Aragonais et exerçait les fonctions d'inquisiteur à Barcelone, quand il fut appelé au siège épiscopal d'Elne, le 20 juillet 1558. Il devait être déjà évêque de quelque autre diocèse, puisqu'on le trouve au concile de Trente au nombre des évêques de Paul IV. Le 4 novembre 1558, il prit possession de son siège d'Elne par procureur. Le jour suivant il fut admis au chapitre de la collégiale de Saint-Jean en qualité de chapelain-majeur, selon l'usage. Loup-Martinez de Lagunilla fut nommé aussi inquisiteur général du comté de Roussillon, et le Pape Paul IV, par un décret du 7 janvier 1559, affecta à cet office les revenus du premier canonicat qui vaquerait dans la cathédrale ou la collégiale, revenu dont jouirent ses successeurs par nomination royale. Le 16 avril 1559, il fit son entrée solennelle à Perpignan. A cette occasion, devant l'église de Notre-Dame du Temple, non loin de la rue de l'Ange, les chœurs de Saint-Jean exécutèrent avec accord et à plusieurs parties l'antienne *Ecce sacerdos magnus* suivie des versets *Protector noster aspice Deus et Saluum fac, Domine, servum tuum Episcopum nostrum*. Ce pontife s'appliqua à promouvoir le culte envers le Dévot Crucifix de Perpignan. Le 1<sup>er</sup> septembre 1559, il présida une procession organisée à travers les rues de la ville par les soins des consuls. Des membres du chapitre portèrent sur leurs épaules l'image si impressionnante du Rédempteur, conservée encore dans la chapelle du Christ. De concert avec les chanoines, Loup-Martinez de Lagunilla érigea dans cette chapelle nouvellement construite (1543) la confrérie de la Minerve. L'exiguïté de l'emplacement nécessaire au déploiement des processions contraignit l'évêque Robuster Sala à transférer, en 1596, la confrérie dans l'église Saint-Jean. Pie IV ayant réuni le concile de Trente plusieurs fois interrompu, Loup-Martinez de Lagunilla se rendit à ces assises ecclésiastiques durant la seconde quinzaine du mois d'avril 1563. Le 18 de ce même mois, il désigna l'abbé de la Réal, Narcisse Viader, comme son représentant aux cortès de Monçon. Le clergé du diocèse d'Elne s'imposa volontairement pour subvenir aux frais que nécessitèrent à Loup-Martinez de Lagunilla son voyage en Italie et sa présence au concile de Trente. La communauté ecclésiastique de Saint-Jacques, à Perpignan, fit à l'évêque d'Elne un riche présent, dès son



retour en Roussillon. Loup-Martinez de Lagunilla n'avait pas plus tôt quitté son diocèse que la peste éclata à Perpignan. Des pénitences publiques et des manifestations extérieures du culte furent alors multipliées pour obtenir du ciel la cessation du fléau. Le 15 juillet 1563, une procession nocturne de pénitents noirs sortit de l'église Saint-Jean et défila dans les rues de Perpignan en se flagellant. Huit jours après, en présence des ravages incessants de l'épidémie, on eut recours à l'intercession de la Vierge *dels Correchs* qu'on porta processionnellement dans les principales artères de la cité. Le 18 juillet, on implora la protection de saint Jacques. Deux prêtres de la communauté ecclésiastique de Saint-Jean furent officiellement désignés pour exécuter à pied le pèlerinage de Compostelle au nom de la ville cruellement décimée par la peste. Les pèlerins furent de retour à Perpignan le 21 septembre 1563, après une absence de deux mois. Le fléau cessa avec la fin de l'année et, le 13 février 1564, une procession se déploya à travers les rues de Perpignan, pour rendre grâces à Dieu qui avait mis un terme aux ravages de la peste. Le concile de Trente ayant rétabli les conciles provinciaux statua en même temps que les évêques qui n'étaient soumis à aucun métropolitain s'en choisiraient un dans une province voisine et seraient tenus d'assister aux réunions de cette province avec les autres évêques suffragants. Quoique le diocèse d'Elne ne fut séparé de l'archevêché de Narbonne que par abus, puisque, ayant été fondé sur le territoire spirituel de ce siège, il en était suffragant de plein droit, Loup de Lagunilla opta pour la métropole de Tarragone, le 30 août 1564, et l'agréation eut lieu le 6 novembre suivant. On lit dans les *Mémoires historiques* de Capmany, qu'en 1564, un concile convoqué en la cité de Barcelone, par l'archevêque de Tarragone Ferdinand de Loazes, fut présidé par l'évêque d'Elne, à la place de cet archevêque absent, et qu'à cette assemblée se trouvaient les évêques de Lérida, d'Urgell, de Gérone, de Tortose et plusieurs autres prélats inférieurs. Sous le pontificat de Loup de Lagunilla fut entamée la question de la translation de la résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne à Perpignan. Une enquête faite par le syndic des chanoines d'Elne établit la nécessité de cette translation en invoquant dix raisons péremptoires. Cette affaire ne reçut sa solution que trente-cinq ans plus tard, par la fulmination d'une bulle de Clément VIII, en date du 27 août 1601. En 1565, l'évêque d'Elne dressa des statuts synodaux, et le 21 juillet de la même année, il nomma ses procureurs pour assister au concile provincial qui devait se célébrer le 29 de ce même mois à Barcelone. Le 23 août suivant, il institua vicaire-général un chanoine de la collégiale pour le temps de sa prochaine

absence du diocèse. Il ne se trouvait pas dans le Roussillon lors du passage à Perpignan du légat du Saint-Siège, le cardinal Hugues Boncompagni, le 16 octobre 1565. Ce prince de l'Eglise, qui devait monter plus tard sur la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Grégoire XIII, fut envoyé alors en Espagne pour reviser le procès de l'archevêque de Tolède, Miranda, que l'Inquisition tenait depuis six ans emprisonné comme suspect d'hérésie. Son séjour à Perpignan fut marqué par des fêtes et des démonstrations de joie publiques. En 1566, une sécheresse persistante désola le pays. Les perpignanais eurent recours à l'intervention du ciel. Le 12 février eut lieu une procession de nuit avec le Dévot Crucifix. Le 3 mars suivant, une procession solennelle fut effectuée avec le Saint-Sacrement ; le 16 du même mois, deux pèlerins furent envoyés à Saint-Jacques de Galice ; et le 25, les reliques de Saint-Gaudérique, venues de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, firent leur entrée à Perpignan. Le 27 mars, les précieux restes du saint laboureur furent plongés dans les eaux de la Tet, près du Pont de la Pierre ; le lendemain ils furent portés au couvent de Sainte-Claire, puis transférés en grande pompe à Sainte-Marie-la-Mer pour y être baignés dans les flots de la Méditerranée. La pluie tomba, et après une procession d'actions de grâces, les reliques de Saint-Gaudérique s'en retournèrent à l'abbaye bénédictine du Canigou. Loup de Lagunilla édicta de nouveaux statuts diocésains en 1567. Il mourut à Perpignan le 11 décembre de cette même année, après avoir légué à la communauté de Saint-Jean sa mitre, sa crosse et cinq cents livres barcelonaises pour la célébration solennelle et perpétuelle de son anniversaire. On l'ensevelit devant le maître-autel de l'église de Saint-Jean, à côté de son prédécesseur, Raphaël Ubach.

Loup de Lagunilla écrivant à son clergé, le 21 février 1565, signa la lettre de sa propre main et la scella d'un sceau rond de 0<sup>m</sup>025 de diamètre, à ses armes qui sont : *une grue ou cigogne marchant dans un bassin, accostée à dextre d'une couronne à trois pointes et à senestre d'une fleur de lis*. L'écu, qui est sommé d'un chapeau épiscopal avec cordons, est dépourvu de légende.

Archives des Pyr.-Or., G. 54, 239, 503. — COMA, *Noticies de la iglesia insigne collegiada de Sant-Joan de Perpinya*. — FOUCHIER, *Sphragistique roussillonnaise*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

**LAGUNILLA (Melchior-Martinez de)** était archidiacre du Vallespir en 1568. Le 24 novembre de cette année, il fut pourvu, par autorité apostolique, du prieuré d'Espira-du-Conflent, qu'il garda jusqu'à sa mort survenue en 1581. Melchior-Martinez



de Lagunilla était en même temps prieur de Serrabona.

Archives des Pyr.-Or., G. 577, 920.

**LA HIRE (Rodolphe de)** fut abbé de Saint-Martin du Canigou pendant la domination de Louis XI en Roussillon. Ce prélat, qui remplaça Jean de Millas, siégeait en 1471 et eut pour successeur Jacques de Banyuls.

*Gallia christiana*, VI, col. 1112.

**LA HOULIÈRE (Mathieu-Henri-Marchand de)**, bourguignon d'origine, était neveu de Voltaire, car sa mère était une d'Aumart comme celle du poète français. Mathieu de La Houlière vint en Roussillon à titre d'officier. En 1749, il était major du régiment du Lyonnais, et en 1752, il occupait le poste de lieutenant du roi au château de Bellegarde. Le 17 janvier de cette même année, de La Houlière obtint l'aliénation de la terre de Salses, devint seigneur engagiste du lieu, et enfin commandant du château-fort. Grâce aux propriétés de son épouse qui était du pays, Mathieu de La Houlière se fit viticulteur et métallurgiste. Dans une lettre adressée à son oncle, Voltaire, il le pria de faciliter le débit de ses vins en Russie. Voltaire lui fit cette réponse : « Je suis fâché d'être aussi inutile au débit du vin de votre canton. Je crois que l'Impératrice a, dans ce moment-ci, des affaires un peu plus pressées avec les Turcs qui ne boivent point de vin, et avec les Allemands qui en boivent beaucoup. Si les choses tournent heureusement pour elle, peut-être dans quelques mois serais-je à portée de vous servir. » Un arrêt daté du 21 juin 1763 avait autorisé Mathieu de La Houlière « à faire construire une forge à fer à l'extrémité de la Balmettre, près la source de la Tet, et un martinet à l'extrémité de cette forge. » Le gouverneur de Salses possédait, en 1772, un établissement métallurgique aux environs de Pézenas et il avait proposé à Voltaire d'y prendre part ; mais le philosophe de Ferney se devait à sa colonie d'horlogers ; c'est pourquoi il fit savoir à son neveu, le 2 septembre 1772, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de rentrer dans ses combinaisons commerciales. Une lettre de Ferney, sous la date du 22 octobre 1770, fait connaître l'intérêt particulier que Voltaire portait à La Houlière. Celui-ci n'était encore que commandant du château de Salses. Le poète demanda et obtint du duc de Choiseul, pour son neveu, le grade de brigadier des armées du roi. Mathieu de La Houlière garda le commandement du château de Salses jusqu'en 1792. Cette place n'exigeait pas la présence d'un officier général : elle constituait plutôt une sinécure. La Houlière profita de ses loisirs pour se livrer de plus fort à la viticulture. L'agronome étendit ses

vignobles au-delà des limites de la province du Roussillon vers Fitou, dont le terroir produit ce rancio délicat que Voltaire, peu fixé sur la configuration géographique de cette partie du littoral, appelle dans ses lettres *le vin du cap de Salses*, confondant ainsi cette localité avec celle de Salses. La Houlière, ayant renoncé à la Bourgogne, emmena en Roussillon sa fille unique et son gendre d'Aubermesnil, qui fut élu, en 1792, député à la Convention nationale par le département du Tarn. Le commandant du château de Salses acquit même à Perpignan un hôtel, devenu par succession la propriété des descendants de son gendre, les héritiers Lacombe Saint-Michel. D'Aubermesnil ayant perdu son épouse, La Houlière engagea son beau-fils à se donner une nouvelle compagne. Il lui choisit lui-même une riche héritière de Salses. Une seule fille naquit de cette union ; cette dernière épousa Bondeau-Lacombe Saint-Michel, qui fut maire de Perpignan en 1830. Mathieu de La Houlière tenait à son titre purement honorifique de commandant du château de Salses comme à un fief féodal qu'il aurait voulu transmettre à ses descendants. L'ingénieur militaire d'Auvert ayant proposé, en 1789, de murer la porte d'entrée du château et d'inonder les fossés pour en rendre l'accès impraticable, La Houlière offrit d'en prendre l'entretien à sa charge, pourvu qu'on lui accordât, ainsi qu'à ses descendants, les titres et les droits du gouverneur. La proposition échoua contre le décret de l'Assemblée nationale portant abolition de tous les droits féodaux. Le 21 avril 1789, d'Aubermesnil fit procuration de Mathieu de la Houlière à la réunion tenue par l'Assemblée de la noblesse du Roussillon, à l'effet d'élire ses députés aux Etats-généraux. En 1793, Mathieu de La Houlière fut chargé du commandement de l'armée française qui devait s'opposer à l'invasion des troupes espagnoles que dirigeait Ricardos. Le 20 avril, La Houlière fut battu à Céret. Les représentants du peuple l'ayant suspendu à cause de son grand âge, cet infortuné vieillard se donna la mort en se brûlant lui-même la cervelle, dans un accès de désespoir.

Archives des Pyr.-Or., C. 99, 102, B. 403, 404. — V. ARAGON, *Voltaire et le dernier gouverneur du château de Salses*, Montpellier, Boehm et fils, 1880, et *Dix lettres inédites de Voltaire à son neveu de La Houlière*, Montpellier, Boehm et fils, 1885.

**LAMER (Charles-Pierre de)**, issu de l'une des plus anciennes familles nobles de Toulon, naquit dans cette ville, le 23 février 1753. Un de ses aïeux, Marc-Antoine de Lamer, avait été notaire royal et procureur au siège de Toulon en 1684. Son père, Pierre-Henri de Lamer, qui fut écrivain principal de la marine dans cette même ville, épousa Barbe-Thérèse Meister et eut d'elle neuf enfants. Charles-Pierre fut

le troisième fils issu de leur union. Il embrassa fort jeune la carrière des armes. « Né avec le goût du métier, écrit-il dans l'*Autobiographie* qu'il composa à Berlin le 3 juin 1812, je m'y livrai avec plaisir, et depuis j'en ai toujours fait ma première jouissance ; ce qui m'a procuré pendant vingt-cinq ans que j'ai servi au régiment toutes sortes d'agréments et de grands avantages. » Il n'avait que dix-sept ans lorsque, le 28 octobre 1770, il recevait l'épaulette de sous-lieutenant. Il fut affecté au régiment de Médoc qui devint, en 1791, le 70<sup>e</sup> de ligne. Le 13 avril 1771, Charles-Pierre de Lamer s'embarqua à Marseille pour aller rejoindre le deuxième bataillon de son régiment à la Martinique. A peine arrivé dans cette île après un mois de traversée, il se présenta au lieutenant-colonel de Montviel, auquel il avait été recommandé. Cet officier « d'un caractère sérieux et sévère, raconte Charles-Pierre de Lamer, m'accueillit avec bonté, me recommanda l'exactitude dans mon service et la plus grande application à m'instruire. » Le jeune sous-lieutenant fit les campagnes d'Amérique sous les ordres de cet officier supérieur. Le second bataillon de Médoc ayant reçu l'ordre de regagner la France, Charles-Pierre de Lamer débarqua à Rochefort, le 13 avril 1773. Il obtint un congé de dix mois « avec semestre » qu'il alla passer à Toulon, au sein de sa famille. A l'expiration de ce temps, Charles-Pierre de Lamer reçut le grade de lieutenant (24 avril 1774), et rejoignit son régiment qui était en garnison à Montauban. Promu capitaine, le 24 avril 1783, il se trouvait à la première campagne de l'armée d'Italie avec le premier bataillon du régiment de Médoc, lorsque le général Dagobert le choisit pour son premier aide-de-camp. En 1791, il se signala à l'affaire du col de Sospello et à l'attaque du camp de Jalès, sous les ordres du général d'Albignac. Les habitants de Perpignan ayant obtenu du Directoire exécutif la nomination de Dagobert au commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, Charles-Pierre de Lamer suivit ce général en Roussillon. Il seconda activement son supérieur dans l'œuvre de l'organisation et de l'instruction militaire des recrues. Il assista à l'attaque du Mas-Deu et au siège du camp de l'Union au mois de juin 1793. Sur la proposition de Le Tourneur, le Directoire nomma l'aide-de-camp de Dagobert au grade d'adjudant-général, attaché à l'état-major. « Chargé du détail de l'infanterie, écrit-il lui-même, et du mouvement des troupes, je consacrai mes veilles à leur instruction, dont je me faisais moi-même une étude journalière et particulière. Les progrès étaient sensibles et les corps qui naguère manquaient d'instruction prenaient une attitude imposante et guerrière. » Pierre-Charles de Lamer fut successivement nommé : général de brigade, le 10 août 1793, et général de

division le 24 décembre de cette même année. Il exerça ces divers commandements sous la direction des généraux Dagobert, de Flers, Puget-Barbentane, Davoust, Doppet, Pérignon, Scherer et Dugommier qui se succédèrent à la tête de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut même chargé du commandement provisoire des troupes jusqu'à l'arrivée du général Dugommier. Lorsque la paix eut été conclue avec l'Espagne, le Directoire, sur la proposition de Le Tourneur conféra au général de Lamer le commandement de la 10<sup>e</sup> division militaire qui s'étendait le long de la chaîne des Pyrénées, depuis Bayonne jusqu'à Narbonne (17 septembre 1795). « Sur ma demande, dit le général de Lamer, ce commandement forma deux divisions territoriales. Je conservai celle désignée sous le nom de 10<sup>e</sup> division dont Perpignan était le chef-lieu et dont je fus dépossédé le 19 août 1797 par l'influence de Scherer, alors ministre de la guerre, et par celle non moins dangereuse d'Augereau, mon ennemi, parce que je m'étais refusé à ses vues ambitieuses, contre le commandement provisoire que le général Pérignon avait eu de l'armée. » Mis à la réforme, le général de Lamer se retira dans une de ses propriétés qu'il avait acquise à Arles-sur-Tech, en compagnie de son épouse Jeanne-Suzanne Lazerme, à laquelle il s'était uni par contrat de mariage, en date du 17 octobre 1794. « J'attendis, ajoute-t-il, un moment favorable pour reprendre du service. Le 18 brumaire m'en offrit l'occasion, et (mon épouse) fut la première à m'engager d'aller à Paris pour faire valoir mes services auprès (de Napoléon)... J'en obtins justice. Le commandement du dépôt général établi à Nîmes me fut donné (27 août 1800). » Il y organisa plusieurs bataillons pour l'armée d'Italie, ce qui lui mérita une lettre flatteuse du général Berthier, alors ministre de la guerre. Le dépôt de Nîmes ayant été supprimé le 13 messidor an IX (5 juillet 1801), le général de Lamer se rendit de nouveau à Paris pour solliciter du service dans le corps de l'infanterie. « Soit que le moment ne fut pas favorable, à cause du retour de l'armée d'Egypte, observe-t-il, soit que quelques obstacles s'y opposassent, je ne pus réussir à obtenir ce que j'avais tant de droit à avoir. Perdant toute espérance, je me décidai (ce n'a pas été sans regret) de demander au Premier Consul une place d'Inspecteur aux revues, ce qui me fut accordé de suite (8 janvier 1802). » Le général de Lamer fut affecté à la 12<sup>e</sup> division militaire dont le siège était alors établi à La Rochelle. Le 24 septembre 1805, il fut chargé du service du camp volant de la Vendée, sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr, tout en conservant les attributions afférentes à son titre d'Inspecteur aux revues. Le général de Lamer avait été promu chevalier de la Légion d'honneur, le

4 germinal an XII (26 mars 1804). En 1807, il fut nommé député au Corps Législatif par le collège électoral du département des Pyrénées-Orientales. Le 12 juillet 1810, il adressa, de La Rochelle, une lettre au directeur des revues, dans le but de se voir octroyer le poste vacant d'Inspecteur à Bourges; il basait sa supplique sur l'avantage qu'il aurait de se trouver à proximité de Vendôme où étaient ses enfants. Un mois après, on fit droit à sa requête. Le 13 août 1811, Napoléon conféra au général de Lamer le titre de chevalier. Les armes de la famille, qui figuraient déjà dans l'Armorial de d'Hozier, portent : *d'argent à un lion d'azur*. « Je reçus ordre à Bourges, écrit-il, de me rendre à Mayence, pour être employé à la Grande-Armée en qualité d'Inspecteur de la réserve de cavalerie. Je partis, en conséquence de mes lettres de service, le 4 février 1812. J'arrivai le 16 à Mayence où je restai dix-huit jours, et d'où je me dirigeai sur Erfürth et sur Leipsick. Rencontrant dans cette ville quelques corps de cavalerie je les passai en revue; ils se dirigeaient sur le corps de la Grande-Armée. Je me rendis au grand quartier-général établi à Berlin. M. le comte Dumas, Intendant général de l'armée, mon ancien camarade au régiment de Médoc et mon ami, m'engagea, en attendant que la cavalerie fut centralisée et sous les ordres d'un chef immédiat, de me charger de l'inspection de l'arrondissement depuis le Rhin jusqu'à l'Oder. Disposé à faire ce qui lui était agréable, je me rendis à Magdebourg, d'où je dirigeai le grand travail. Après près d'un mois de séjour dans cette ville, où j'y trouvai toute sorte d'agrément, le grand quartier-général partit de Berlin, et n'y ayant plus d'inspecteur, j'eus l'ordre de m'y rendre pour réunir à mon premier service celui de cette grande ville, que j'exerçai durant trois semaines. S. M. l'Empereur ayant nommé S. M. le roi de Naples pour commander toute la cavalerie de la Grande-Armée, je reçus l'ordre de reprendre les fonctions dont j'étais chargé par mes lettres de service. Je partis de Berlin pour rejoindre le grand quartier-général. Après quatorze jours de marche j'arrivai à Dänzig, où je laissai reposer mes chevaux pendant une semaine. J'en partis pour me rendre à Vilna où était le grand quartier-général en passant par Kœnisberg, Kuno, Tilsitt avant. J'appris avec peine, en arrivant à Vilna, que le grand quartier-général en était parti, huit jours avant mon arrivée, pour se porter à Glouboka, à cinquante lieues au-delà. » Le général de Lamer suivit les opérations de la campagne de Russie et disparut au passage de la Bérésina, le 28 novembre 1812. Son portefeuille, un superbe maroquin rouge, fut retrouvé dans les fourgons de la Grande-Armée et remis à sa veuve. La famille de Lamer le conserve soigneusement à l'instar d'une précieuse

relique. Sur le devant du maroquin est gravée cette inscription en lettres d'or : *Le général de division Lamer, inspecteur aux revuës* (sic). Son buste a été fait par le célèbre sculpteur roussillonnais Gabriel Farail; cette œuvre d'art se voit dans un des salons de la maison d'habitation de la famille. A sa mort, le général Charles-Pierre de Lamer laissa deux fils : Charles, né à Arles-sur-Tech en 1796, lequel s'étant établi à Rivesaltes n'eut que des filles, et Amédée.

Archives de la famille. — Archives du Ministère de la Guerre. — Armorial de Provence, ms. de d'Hozier, tome I, page 1221, conservé à la Bibliothèque nationale. — ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*.

**LAMER (Amédée de)**, fils cadet du précédent, naquit à Arles-sur-Tech, le 10 octobre 1798. Entré à l'Ecole militaire, le 18 septembre 1814, en qualité de garde du corps de la maison du roi, avec le grade de sous-lieutenant, il prit rang dans les dragons de la Garde Impériale pendant les Cent-Jours. Par ordonnance royale du 20 novembre 1815, Amédée de Lamer fut nommé lieutenant à la Légion des Pyrénées-Orientales, qui ne tarda pas à devenir le 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Le brillant mariage qu'il fit en 1823, en épousant Julie Calmètes, fille d'un premier président de Chambre, le détermina à renoncer à la carrière des armes. Après la révolution de 1848, la garde nationale de Perpignan l'élut deux fois pour son colonel. Lors de la dissolution de la garde nationale, Amédée de Lamer rentra dans la vie privée. Il mourut à Arles-sur-Tech, le 30 juillet 1866. Amédée de Lamer avait eu de son épouse trois enfants : un garçon, Jules, et deux filles qui s'allièrent l'une à la famille Saisset et l'autre à la famille Aragon.

Archives de la famille. — Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

**LAMER (Jules de)**, fils du précédent, naquit à Perpignan le 21 juin 1828. Après de brillantes études faites au lycée Henri IV, il rentra au pays natal. Avant 1878, Jules de Lamer fut élu successivement conseiller général des cantons d'Arles-sur-Tech et de Prats-de-Molló. Le 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet de Prades : un mois après, il retourna à Perpignan pour remplir à la préfecture la charge de secrétaire-général. Démissionnaire après la chute de Thiers (24 mai 1873), Jules de Lamer fut nommé sous-préfet de Grasse (Alpes-Maritimes) en 1875. Il ne remplit cette fonction que quelques mois. A l'époque du Seize-Mai, Jules de Lamer résigna son titre de sous-préfet de Grasse qu'il reprit en 1877. L'année suivante, le gouvernement lui confia la charge importante de sous-préfet à Aix. Nommé préfet de la Haute-Loire au mois de février 1879, Jules de Lamer fut transféré à la préfecture des Hautes-Pyrénées en 1881. Il occupa cette situation jusqu'en 1884,

date à laquelle un accident de voiture le mit dans l'obligation de renoncer à la carrière administrative. Jules de Lamer donna dès lors tous ses soins à l'exploitation de ses domaines agricoles et viticoles. Il remplit à diverses reprises le mandat de conseiller général du canton Ouest de Perpignan et fut, durant de longues années, maire de la commune de Pia. Membre Fondateur de l'*Association Polytechnique des Pyrénées-Orientales*, Jules de Lamer prononça, le 16 novembre 1884, le discours d'inauguration des conférences. Il fut dans la suite un des orateurs écoutés de ces réunions savantes. Jules de Lamer traita en présence d'un public d'élite des sujets historiques et littéraires qui dénotent un goût sûr et une érudition vaste. Il convient de citer notamment : *Dagobert et Dugommier* (1884) ; *Béranger, L'Hôtel de Rambouillet* (1885) ; *Hyacinthe Rigaud, Pérignon* (1887) ; *dom Brial* (1888) ; *M<sup>me</sup> Rolland, M<sup>me</sup> Récamier* (1889) ; *Joséphine de Beauharnais* (1890) ; *M<sup>me</sup> de Staël* (1891) ; etc. Le gouvernement français accorda successivement à Jules de Lamer : la croix de la Légion d'honneur, le 15 juillet 1880 ; les palmes académiques, le 1<sup>er</sup> juin 1883 ; et le diplôme de chevalier du Mérite agricole, le 16 mai 1890. Le 13 mai 1856, Jules de Lamer avait épousé M<sup>lle</sup> Léonie Massot. De leur union sont issus : M. le docteur Paul de Lamer et M. Charles de Lamer, capitaine d'infanterie en retraite. Jules de Lamer mourut à Perpignan, le 16 avril 1906.

Archives de la famille.

**LA MOTHE-HOUDANCOURT (Philippe, comte de)**, duc de Cardone, maréchal de France, né en 1605, mort le 24 mars 1637. Cornette de la compagnie des cheveu-légers du duc de Mayenne, il servit, en 1622, aux sièges de Négrepelisse, de Saint-Antonin, de Sommières, de Lunel et de Montpellier contre les protestants. En 1625, il se trouva au combat naval où le duc de Montmorency battit les Rochellois, le 15 septembre, et à la défaite des Anglais dans l'île de Ré, le 8 novembre 1627. En 1629, il assista aux sièges de Soyon, de Pamiers, de Réalmont, de Saint-Sever, de Castelnau et de Privas. Il concourut à l'attaque de Pignerol en 1630, de Brigneras, du pont de Carignan, où il fut blessé, le 6 août, et se trouva à l'affaire de Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> septembre 1632. Il obtint la même année le gouvernement de Bellegarde. Nommé mestre de camp d'un régiment d'infanterie qu'il leva en 1633, il assista au siège de Nancy, combattit à Avein, le 20 mai 1635, au siège de Louvain, et à la prise du fort Schenk. Sergent de bataille en 1636, il servit en cette qualité dans l'armée de Bourgogne et secourut Saint-Jean-de-Losne, assiégé par le duc de Lorraine et par le général Galas. Maréchal de camp le 31 mars 1637, il commanda un corps séparé à l'armée de l'Alle-

tagne, et se signala à la tête de l'infanterie française au combat de Kintzingen. L'année suivante, il fut employé à l'armée de Bourgogne sous le duc de Longueville. Il battit un corps ennemi à Poligny. En 1639, il défit Savelli et se rendit maître du château de Blamont. Fait lieutenant général en Bresse, le 20 avril, et capitaine d'une compagnie de gendarmes, il passa en Piémont. A la mort du cardinal de La Valette, il prit le commandement de l'armée en attendant l'arrivée du comte d'Harcourt. Sur l'ordre de ce nouveau chef, La Mothe-Houdancourt s'empara de Quiers à la vue de l'armée espagnole, dans la nuit du 24 octobre. Cependant d'Harcourt éprouva quelques défaites, et l'armée, obligée de battre en retraite, eut essuyé de grandes pertes si La Mothe, à l'arrière-garde, n'eut soutenu seul pendant deux heures les attaques du marquis de Leganez, dont les troupes triomphantes étaient bien plus nombreuses. La Mothe se trouva en 1648 à la bataille de Casal, au siège de Turin et aux deux combats livrés devant cette place. Sa belle conduite dans les dernières affaires le fit désigner pour un commandement supérieur. Promu au grade de lieutenant général des armées du roi en 1641, il fut envoyé à l'armée de Catalogne sous les ordres du prince de Condé. Cette province, soulevée contre l'Espagne, s'était donnée à la France, sous la réserve de ses privilèges. La Mothe y mena cinq mille hommes de troupes, s'empara de Valz, de Lescouvette, du fort de Salo, de la ville et du fort de Constantin, et assiégea Tarragone ; mais cette ville ayant été ravitaillée par mer, il se retira. Au mois de septembre, il emporta d'assaut Tamarit, dans l'Aragon, revint devant Tarragone, et marcha au secours d'Almenas. assiégé par les Espagnols, au commencement de novembre. Sa troupe étant moins forte que celle des assiégeants, il envoya dans la nuit cent chevaux avec toutes les trompettes et les tambours de son armée par les montagnes voisines, tandis qu'il débouchait avec ses soldats dans une vallée. Le bruit des trompettes attira les Espagnols du côté des montagnes et les Français s'emparèrent de leur camp, de leurs canons et de leurs bagages. En 1642, La Mothe, après avoir pourvu à la sûreté de ses conquêtes en Aragon, revint en Catalogne. En marchant sur Villelongue, il rencontra un parti espagnol, qu'il défit. Pendant que le roi assiégeait Collioure, les Espagnols marchèrent au secours de cette place, le 24 mars. La Mothe les battit près de la rivière de Martoreil, les surprit au passage d'un défilé, et le dernier jour de mars, secondé par du Terrail, il força un corps ennemi de trois mille six cents hommes à mettre bas les armes. En récompense, il fut créé maréchal de France le 2 avril. Au mois de mai il attaqua et prit d'assaut Tamarit. Nommé vice-roi de la Catalogne, sur la démission

du maréchal de Brézé, le 25 juin, et duc de Cardone au mois d'octobre, La Mothe fit lever le siège de Lérída. Le 7 du même mois, Leganez s'avança pour le combattre avec vingt-cinq mille hommes ; La Mothe, qui n'en avait que douze mille, prit position sur les hauteurs voisines, fit sept cents prisonniers aux Espagnols, qui perdirent, en outre, trois mille hommes tués ou blessés. Le maréchal fut reçu comme vice-roi à Barcelone au mois de décembre. Quoique inférieur en forces à l'armée espagnole, il se maintint en 1643 ; il obligea même l'ennemi à lever le siège de Flix, de Mirabel et du Cap de Quiers. En 1644, les Espagnols, commandés par Philippe de Silvas, étant venus mettre le siège devant Lérída, La Mothe marcha contre eux ; mais le désordre se mit au milieu de ses troupes, et il fut battu le 13 mai. Lérída se rendit aux Espagnols le 31 août. On lui fit un crime de cette défaite. La vice-royauté de la Catalogne lui fut enlevée le 24 décembre, et arrêté le 28 du même mois, il fut enfermé au château de Pierre-Encise. On l'accusa de n'avoir pas profité de l'occasion qu'il avait eue de s'emparer du roi d'Espagne pendant une partie de chasse. Traîné devant plusieurs tribunaux, il fut enfin justifié par le parlement de Grenoble, et il sortit de Pierre-Encise au mois de septembre 1648, après quatre ans de détention. On attribua cette persécution à Le Tellier, qui avait succédé comme ministre de la guerre à de Noyers, dont le maréchal était l'ami. La Mothe-Houdancourt se retira d'abord dans ses terres ; mais lorsque les troubles de la Fronde éclatèrent, il se rangea parmi les mécontents qui demandaient l'éloignement de Mazarin, en 1647. Le 22 février 1649, la cour lui enleva ses régiments. Rentré dans le devoir, on lui rendit la vice-royauté de Catalogne, sur la démission du duc de Mercœur, le 15 novembre 1651, avec le commandement de l'armée et ses deux régiments. En outre, son duché de Cardone fut érigé en pairie au mois d'avril 1652. Le 23 du même mois, il força les lignes de fortification élevées devant Barcelone et se jeta dans cette place, où il se défendit pendant plusieurs mois : la disette l'obligea à se rendre le 13 octobre. La prise de Barcelone fit perdre la Catalogne à la France et au maréchal de La Mothe son duché de Cardone ; mais sa terre de Fayel fut élevée au titre de duché-pairie en janvier 1653. Au mois de mai, il se démit de la vice-royauté de Catalogne, du commandement de l'armée, et revint à Paris, où il mourut le 24 mars 1657.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

**LANEUVILLE (Charles de)**, seigneur de La Longue, Vialler et autres lieux, était président à mortier au parlement de Navarre, lorsqu'il fut nommé, le 26 avril 1711, intendant de la province

de Roussillon, Conflent et Cerdagne et des armées du roi en Catalogne. Il garda cette charge jusqu'au 14 novembre 1715.

Archives des Pyr.-Or., C. 1441-1451.

**LANTA (Jean-Mathias de Barthélemy, de Gramont de)**, docteur en théologie, né à Toulouse en 1686, appartenait à la famille de Lanta dont la maison était située sur la place Saint-Etienne. Le 17 octobre 1723, Louis XV le proposa pour l'évêché d'Elne, vacant depuis trois ans par suite de la mort de Jean de Flamenville et de la renonciation d'Antoine Boivin de Vaurouy, évêque nommé. Jean de Lanta n'obtint ses bulles que le 13 avril 1726. Elles furent enregistrées par le Conseil Souverain du Roussillon le 18 mai suivant. Le lendemain, le chanoine Dominique de Cahors, vicaire capitulaire du diocèse et procureur du nouveau titulaire, prit possession du siège épiscopal. Le pontife fut admis le même jour au sein du chapitre d'Elne ainsi qu'à la communauté de l'église *majeure* de Perpignan. Le 26 mai 1726, Jean de Lanta fut sacré à Paris, dans la chapelle intérieure du noviciat des Jésuites, par Nicolas de Malezieu, évêque de Lavaur, assisté de Godefroy-Maurice de Conflans, évêque du Puy, et d'Alexandre Milon, évêque de Valence. Il prêta serment au roi le 30 du même mois dans le château de Versailles. A l'abbaye de Calers qu'il possédait depuis 1717, dans le diocèse de Rieux, il joignit celles d'Arles et de la Réal. Jean de Lanta fit son entrée à Perpignan sans apparat, le 4 mars 1727. Il porta défense expresse de faire aucune cérémonie à son arrivée. Lui-même se présenta à la cathédrale revêtu d'un simple rochet et d'un camail ordinaire, puis, procédant strictement aux formalités que la liturgie pontificale prescrit en de semblables circonstances, se retira sans porter la parole aux fidèles. Il se contenta de donner la bénédiction à son nouveau peuple. De concert avec le chapitre, il rétablit, le 18 octobre 1726, les coadjutoreries des chanoines dont l'usage était interrompu depuis quelques années. Cette détermination fut confirmée par lettres-patentes du roi Louis XV, le 20 décembre suivant. Les débuts du pontificat de Jean de Lanta furent marqués par la publication de *Statuts synodaux* qu'il édicta en 1728. Durant tout le cours de son épiscopat, Jean de Lanta eut des démêlés avec les membres de la communauté ecclésiastique de Saint-Jean. Le 12 janvier 1728, celle-ci n'offrit à l'évêque que la somme de cent livres comme don de joyeux avènement. Jean de Lanta ne voulut point agréer ce présent qu'il qualifia de dérisoire. En 1731, les syndics des bénéficiers de Saint-Jean formulèrent des plaintes contre l'évêque d'Elne qui s'arrogeait le droit de régler l'itinéraire des processions. Cette « grave » affaire fut portée devant le

Conseil Souverain du Roussillon qui ne la trancha qu'après plus de dix ans d'études, par un arrêt que le tribunal porta par provision, le 29 novembre 1742. Le 18 novembre 1736, Jean de Lanta procéda à la cérémonie de la consécration de la nouvelle église paroissiale d'Ille-sur-Tet. Un magnifique cortège se forma à la chapelle du Tiers-Ordre de Notre-Dame du Carmel de cette ville, où le prélat avait revêtu les habits pontificaux. Jean de Lanta était assisté de Guillaume de Massia, archidiacre de Vallespir, et de Louis Saunier, archidiacre de Conflent. Devant eux se rangèrent une soixantaine de prêtres, tant de la communauté d'Ille que des environs, les consuls, les marguilliers et le bayle. La procession s'étant ébranlée, elle parvint devant la porte principale de l'église où l'évêque accomplit les cérémonies prescrites par le rituel, puis elle fit son entrée dans la vaste nef. Quand les rites sacrés furent accomplis, la parole éloquente du P. Fonrouge, gardien du couvent des Franciscains d'Ille, grava dans l'âme des auditeurs les émotions de la solennité. A l'issue du sermon, la procession s'organisa à nouveau pour aller solennellement chercher les reliques des saints martyrs Bénigne, Félix, Nominande et Simplicie que Jean de Lanta avait enfermées la veille dans une caisse de plomb scellée de son sceau. Le pontife porta dans ses mains les ossements sacrés et les déposa ensuite aux quatre angles du splendide autel de marbre de l'église paroissiale. Pour conserver à jamais le souvenir de ce jour mémorable, Jean de Lanta accorda à perpétuité quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui visiteraient l'église Saint-Etienne le troisième dimanche de novembre, jour anniversaire de sa consécration. Les marguilliers, de leur côté, fondèrent également à perpétuité, pour ce même jour, une grand'messe solennelle pour laquelle les syndics attribuèrent une somme de seize livres dix sols, en monnaie de France. Le 10 avril 1739, Jean de Lanta unit l'église de Saint-Valentin de Taillet à l'église paroissiale de Saint-Félix de Calmeilles. Le 17 octobre de cette même année, Mgr Barni, archevêque d'Edesse et nonce du Pape à la cour de Madrid, fit son entrée solennelle dans la ville de Perpignan où il n'était que de passage. Ce personnage ne séjourna qu'un jour et demi dans la capitale du Roussillon. Il y fut l'objet d'ovations et de fêtes magnifiques organisées par le lieutenant du roi à Perpignan, de Lacombe. Le 24 novembre 1740, Jean de Lanta obtint de Benoît XIV pleine et libre faculté de disposer de ses propres biens entre vifs ou à cause de mort. En 1741, ce prélat autorisa les habitants de Molitg à posséder un cimetière et des fonts baptismaux. Il permit au vicaire de Molitg, qui jusque-là avait desservi Campôme, d'aller habiter ce petit hameau, sous le titre de

vicaire de Campôme. Le 17 mars 1742, l'évêque d'Elne bénit la nouvelle chapelle des pénitents, dite de *la Sanch*, dans l'église Saint-Jacques de Perpignan ; la première pierre de cet édifice avait été posée le 12 juillet 1699 par la vicomtesse Marguerite d'Albaret, épouse de l'Intendant du Roussillon. « Jean de Lanta, dit Jaume, se fit aimer de tous ses diocésains par sa grande bonté et bonhomie. Dans la division qui s'était malheureusement élevée entre les chanoinesses du couvent de Saint-Sauveur, il soutint et défendit de toutes ses forces à la cour de Rome et à la cour de France, celles qui soutenaient le bon parti, comme il le croyait, à la tête desquelles était donc Raymonde Bon, prieure, qui mourut en odeur de sainteté, contre les autres qui étaient soutenues par M. de Ponte d'Albaret, premier Président et Intendant de Roussillon, et que le pape Clément XIII, dans une des lettres qu'il lui écrivit en réponse, en parlant de celles-ci, qualifiait en ces termes : *rebellium illarum canonissarum*. Son zèle pour le soutien de cette bonne cause lui occasionna la mort en 1743. Il était à Nyer, en Conflent, chez le marquis de Montferrer, où il avait la coutume d'aller passer chaque année quelques jours de l'été, lorsqu'il y reçut une lettre de Paris, qui l'affecta au point qu'elle le fit tomber à la renverse d'une attaque d'apoplexie dont il mourut dans les vingt-quatre heures (7 juillet 1743). Son corps fut ouvert et embaumé à Nyer et de là porté à Perpignan, dans la chapelle de son palais épiscopal, où il demeura exposé pendant trois jours. » Le cœur et les entrailles de Jean de Lanta furent ensevelis dans l'église de Nyer. Le 13 juillet 1743, son cadavre fut inhumé dans le cancel de l'église Saint-Jean, du côté de l'épître. Par son testament en date du 26 mars 1743, Jean de Lanta institua comme héritiers les pauvres honnêtes de Perpignan. Il légua des objets d'orfèvrerie à ses frères, le marquis et le chevalier de Lanta, ainsi qu'à ses deux sœurs, M<sup>me</sup> Chatelux, et la cadette, religieuse de la Visitation à Toulouse. Son neveu, l'abbé de Berthier, hérita de ses croix pectorales et de ses livres pontificaux. Jean de Lanta portait : *d'azur à trois bandes d'or*, qui est de Gramont.

Archives des Pyr.-Or., G. 51, 242, 795. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — *Mémoires de Jaume*. — Abbé P. BONET, *Impressions et souvenirs (Ille-sur-Tet et ses environs)*.

**LA NUÇA (Martin de)**, noble seigneur dont la famille était déjà connue au XII<sup>e</sup> siècle, épousa Agraïde de Torrelles de Fenouillet, héritière de l'ancienne vicomté de Roda et de Perellos. A sa mort, François de Fenouillet, vicomte de Roda et de Perellos, avait laissé une fille unique nommée Françoise, à laquelle il avait fait donation de tous ses

biens. Cette disposition était renfermée dans le contrat de mariage de cette dernière avec Pierre de Torrelles, à la date du 4 juin 1454. L'acte contenait la clause spéciale « qu'à la mort de Françoise, ses fils lui seraient substitués par ordre de primogéniture ». De ce mariage naquirent deux fils, Jean et François, et deux filles, Aldonse et Agraïde. Jean, l'aîné, reçut en partage les biens du patrimoine du père, et François, le cadet, obtint les biens de la mère avec le droit de perpétuer le nom de Fenouillet. Après la mort de François de Fenouillet, Françoise de Torrelles, sa fille, confirma, le 8 septembre 1473, les conditions renfermées dans le contrat de mariage conclu avec son époux, vingt ans auparavant. Aldonse unit ses destinées à Guillaume de Caramany; Agraïde épousa Martin de La Nuça. Le 13 mai 1479, il fut passé compromis entre Françoise de Torrelles de Fenouillet et ses enfants, pour régler le partage des domaines patrimoniaux. Les docteurs Pierre Lana et Pierre Miquel, arbitres choisis à cet effet, rendirent leur jugement le 4 mai 1480. Ils adjugèrent à François de Torrelles, frère puîné, les biens de la vicomté de Roda et de Perellos. Françoise de Torrelles institua, par testament, son héritière, Agraïde. François de Torrelles, à son tour, par son testament en date du 20 août 1500, laissa ses fiefs à sa sœur Agraïde. Jean de Torrelles et Agraïde de La Nuça passèrent un autre compromis à propos des prétentions qu'ils émirent l'un et l'autre sur la vicomté de Roda. Ils nommèrent juge arbitre le docteur Antoine Augusti. Par son jugement rendu le 17 octobre 1500, l'homme de loi condamna Agraïde de La Nuça à renoncer, en faveur de son frère Jean, à tous les droits qu'elle avait sur le fief. Il stipula toutefois, qu'au cas où Jean de Torrelles viendrait à décéder sans enfants mâles, la vicomté ferait retour aux fils d'Agraïde de La Nuça. Ceux-ci, à leur tour, devaient être mis dans l'obligation de donner quinze mille florins d'or d'Aragon aux filles de Jean de Torrelles, en compensation de la cession par elles faite des terres de Céret et de Saint-Marsal. Le lendemain, 18 octobre 1500, par acte passé devant Jean Peratte, notaire de Saragosse, Agraïde de La Nuça fit renonciation de la vicomté de Roda et de Perellos en faveur de son frère, Jean de Torrelles, et celui-ci fit la vente des lieux de Céret et de Saint-Marsal, en exécution de la sentence portée par Antoine Augusti. Jean de Torrelles mourut sans enfants mâles. Il laissa une fille, Catherine, laquelle eut un fils appelé Jean de Torrelles et Bardaxi. Agraïde, par son testament du 1<sup>er</sup> décembre 1517, institua héritier universel Jean de La Nuça, son fils aîné, et légua à Claude de La Nuça, son enfant puîné, les seigneuries de Céret et de Saint-Marsal. Jean de La Nuça épousa Béatrix de Spes, dont il eut deux enfants : Ferrer,

né en 1521, décédé sans laisser de descendants, et Jean.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 556.

**LA NUÇA (Claude de)**, fils cadet de Martin de La Nuça et d'Agraïde de Torrelles, intenta procès, le 8 janvier 1524, contre Jean de Torrelles de Bardaxi, en vindication des terres de Céret et de Saint-Marsal, qui lui avaient été léguées par sa mère. Le Sénat de Catalogne, par une sentence rendue le 9 novembre 1527, le maintint en possession de ces deux seigneuries. Toutefois la terre de Saint-Marsal passa, peu de temps après, à la famille du mercadier Jean Auger, ou plutôt à celle de son épouse Marguerite, morte vers 1530. Celle-ci la transmet en succession à son fils aîné Pierre Auger, lequel l'engagea pour un censal consenti à Jean Jaubert, notaire de Perpignan, et transporté, en janvier 1532, à Jean Delpas. Il eut un fils du même nom que lui et une fille Elisabeth qui épousa Guillaume de Sinisterra, gouverneur de Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 556.

**LA NUÇA (Jean de)**, fils d'autre Jean de La Nuça, fut justicier du royaume d'Aragon. Un arrêt rendu par le conseil de la Royale Audience, le 18 décembre 1551, décida que les fiefs composant la vicomté de Roda et de Perellos appartenaient à Jean de La Nuça. Philippe III, par une lettre qu'il adressa, le 3 décembre 1575, à Jean de La Nuça, confirma la décision du Sénat de Catalogne. Jean de La Nuça contracta mariage avec Catherine d'Urrea et mourut à Saragosse, en 1591. La Royale Audience de Barcelone, par une crieée faite le 4 février 1592, ordonna la vente des seigneuries de la vicomté de Roda et de Perellos : Millas, Estagell, Nefiach, Llo et Reglella. Alexis Albert les acquit par voie d'achat, le 7 janvier 1595.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 9, 556. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

**LA NUÇA (Claude de)**, fils d'autre Claude, était seigneur de Céret. Il mit en œuvre l'influence de son beau-frère, le Gouverneur du Roussillon, pour s'opposer aux démarches des habitants de Céret qui cherchaient à restituer leur ville au Domaine royal. Il eut pour héritier son fils, François.

Archives des Pyr.-Or., B. 378.

**LA NUÇA DE MONTBUY (François de)**, fils du précédent, était seigneur de Céret en 1612. Son fils Bonaventure exerçait le pouvoir seigneurial dans cette ville en 1627. Il épousa Marie de Rocabrana. Celle-ci, qui était veuve en 1647, mit au monde un enfant du nom de Joseph.

Archives des Pyr.-Or., B. 384, G. 764.



**LA NUÇA (Joseph de)**, seigneur de Céret et comte de Plaisance, vit ses fiefs situés en Roussillon confisqués par Louis XIV, à la suite des guerres de Catalogne. Le roi de France en fit donation ; une première fois, le 14 octobre 1633, à Vincent Ferriol, citoyen honoré de Barcelone, et une seconde fois, en 1667, à Catherine Codolosa, épouse de Raymond de Trobat. La seigneurie de Céret fut encore confisquée au comte de Plaisance, par ordre royal, le 3 janvier 1690 : elle fut attribuée à Benoît de Bassèdes de Calvo, colonel du Régiment royal de la ville de Céret.

Archives des Pyr.-Or., B. 401, C. 1691. — Paul TARRIS, *Notes d'histoire concernant la ville de Céret*, Céret, L. Roque, 1898.

**LA NUÇA-D'OMS (Jean de)**, comte de Plaisance, vicomte de Roda et de Perellos, seigneur de Céret, Montbuy et Vilarig, reçut restitution de ses biens de Céret, le 15 avril 1698. Il laissa un fils du nom de François.

Paul TARRIS, *op. cit.*

**LA NUÇA DE GILABERT (François de)** réunissait sur son nom les titres multiples de comte de Plaisance, de vicomte de Roda et de Perellos, de seigneur des lieux de Céret, Montbuy, Vilarig, Vilanova, Saint-Vincent, Berdallu, Taillou ; il était aussi Grand d'Espagne et marquis de Dos Aguas. « Se trouvant à Céret, dont il était seigneur, raconte Puiggari, il s'y ennuyait passablement. Il demanda, pour tuer le temps, un habile joueur d'hombre ; on lui désigna le docte et pieux de Bombes, moine d'Aries. Il fut appelé, bien reçu et bien traité... Le duc, envoyé en ambassade à Paris, voulut le récompenser et obtint pour lui, (en 1743), l'abbaye de Saint-Martin du Canigou ». En 1770, Marie-Hélène de La Nuça-Boixadors, marquise de Dos Aguas, comtesse d'Albaterro, était dame de la ville et terroir de Céret.

Paul TARRIS, *op. cit.* — Abbé J. CAPELLE, *Etude historique sur Millas*.

**LA PORTE (Jean-Baptiste-François Mou-lins de)**, chevalier, seigneur de Sarzay, Bellefonds, Montville, Sainte-Marie et autres lieux, prit possession de l'Intendance du Roussillon, le 20 août 1775, en remplacement de Jean de Clugny, qui venait d'être appelé au ministère. Il accorda toute sa confiance à Pierre Poeydavant, subdélégué-général, auteur d'un remarquable *Mémoire sur la province du Roussillon et le pays de Foix*. Dans la fameuse affaire des bourgeois honorés et des nobles, Jean-Baptiste de La Porte prit parti pour les premiers contre ces derniers. Il exerça ses fonctions en Roussillon jusqu'au 16 mai 1778, date à laquelle il passa à l'Intendance de Nancy. Il eut pour successeur Louis-Hyacinthe Raymond de Saint-Sauveur.

Archives des Pyr.-Or., C. 1510-1511.

**LA PORTE (Arnaud-Ferdinand de)** naquit à Versailles, le 27 décembre 1736, d'un premier commis des finances. Il descendait d'une famille attachée au service intime de la maison royale, et son frère, Arnaud de La Porte, nommé en 1790, par Louis XVI, Intendant de la liste civile, périt sur l'échafaud, après le 10 août 1792. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, Arnaud-Ferdinand de La Porte fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice et reçut le bonnet de docteur à la maison de Navarre, en 1785. Nommé à l'abbaye de Jau, en Roussillon, qu'il rendit bientôt après, il devint, en 1781, grand-vicaire de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Il se distingua dans cette place par de si grands talents administratifs, que son nom ne tarda pas à être inscrit sur la liste des membres du clergé destinés à l'épiscopat. Député à l'Assemblée générale du clergé de 1782, il le fut aussi de la province d'Aquitaine aux Etats-Généraux. Arnaud-Ferdinand de La Porte continua à administrer l'archidiocèse de Bordeaux après le départ de Champion de Cicé pour l'émigration. Lui-même dut s'exiler en 1792 et prendre le chemin de l'Angleterre. Il trouva dans ce pays un agréable asile au sein d'une famille illustre. Rentré en France après le 18 brumaire, Arnaud-Ferdinand de La Porte fut arrêté à Bordeaux par la police ; mais on le relâcha bientôt après. Il était à peine sorti de prison qu'il fut nommé à l'évêché de Carcassonne, par le premier Consul, le 16 messidor an X (6 juillet 1802). Il fut sacré, le 5 septembre 1802, dans l'église Saint-Etienne-du Mont, à Paris, par Duvoisin, évêque de Nantes. Arnaud-Ferdinand de La Porte prêta serment entre les mains du Premier Consul, dans la chapelle du château de Saint-Cloud, le 4 vendémiaire an XI (27 septembre 1802), et fit son entrée dans la cathédrale de Carcassonne, le 7 novembre suivant. Chargé de l'administration du diocèse de Carcassonne et de celui de Perpignan jusqu'au rétablissement de ce siège en 1822, ce prélat éprouva de grandes difficultés avec les autorités locales et les prêtres jureurs. Il s'efforça de réparer les ruines accumulées par la Révolution. Les nombreuses lettres écrites par lui à Bonaparte, à Portalis, à Bernier et à Bigot de Preameneu témoignent de son infatigable activité. Dans le courant du mois de novembre 1802, Arnaud-Ferdinand de La Porte adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse son mandement d'installation. Tout en prônant la charité, l'évêque y flagella les théories du philosophisme qui avaient déchaîné sur la France la persécution religieuse. Le clergé constitutionnel de l'Aude accepta sans se plaindre la lettre pastorale ; celui des Pyrénées-Orientales y répondit par une protestation collective. Arnaud-Ferdinand de La Porte arriva à Perpignan le 15 décembre 1802, dans le but d'opérer l'organisation

ecclésiastique de ce diocèse en fusionnant le clergé constitutionnel avec le clergé fidèle. Il officia pontificalement, le dimanche 26 décembre 1802, dans l'église Saint-Jean. « L'on estime, écrivit-il lui-même, que plus de dix mille personnes se trouvaient là réunies. Comment imposer silence à trois ou quatre mille individus qui sont sur une place publique et se poussent pour tâcher de voir ce que la plupart n'avaient jamais vu. Tout le monde assure que la satisfaction était peinte sur tous les visages. » L'évêque travailla sans retard à l'œuvre de la circonscription des paroisses, de concert avec la préfecture des Pyrénées-Orientales ; mais en dépit des concessions par lui faites, il se vit dans l'obligation de refuser la proposition du préfet Martin qui n'érigéait dans l'ancien diocèse d'Elne que dix-sept cures et quinze succursales. Il en appela au ministre. En quittant Perpignan, le 5 janvier 1803, Arnaud-Ferdinand de La Porte désigna comme son représentant dans le département des Pyrénées-Orientales, le chanoine de La Boissière, ancien député aux Etats-généraux de 1789. Il lui conféra le titre de pro-vicaire général et lui confia en même temps l'administration de la cathédrale Saint-Jean, à Perpignan. Après un an de démarches incessantes, Arnaud-Ferdinand de La Porte obtint, par son énergie constante, un décret portant érection de dix-sept cures et de cent douze succursales dans l'ancien diocèse d'Elne. Son zèle épiscopal arracha, dans la suite, à la plupart des anciens prêtres constitutionnels tenus officiellement à un simple acte de soumission à ses ordres, la rétractation publique de leur premier serment. Il cimentait l'accord de ceux-ci avec les ecclésiastiques qui avaient préféré l'exil à la constitution civile. Le nom de ce prélat fut en grande vénération dans tout le clergé ; il tutoyait tous les prêtres pour leur prouver son affection. Le premier des évêques de France, il ouvrit, dès 1803, son grand-séminaire qu'il agrandit, dans la suite, à diverses reprises. En 1822, cet établissement ne pouvant plus suffire à tous les élèves ecclésiastiques, il créa une succursale à Perpignan, dans l'ancien syndicat de Saint-Jean, et les cours furent ouverts durant le mois d'octobre de cette année. Dévoué à l'Empire qui l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur, Arnaud-Ferdinand de La Porte adhéra, dès 1814, au gouvernement de la Restauration. Le 6 août 1816, il consacra l'église paroissiale de Thuir dont les habitants venaient d'achever la construction, interrompue pendant plusieurs années. Après le concordat de 1817, Louis XVIII nomma Arnaud-Ferdinand de La Porte à l'archevêché d'Auch ; mais le modeste prélat demanda à finir ses jours dans son diocèse. Il mourut à Carcassonne le 19 septembre 1824. Son corps fut enseveli dans le sanctuaire de la cathédrale de cette

citée et son cœur fut déposé dans la chapelle de son grand-séminaire. On éleva à ce pontife un tombeau avec une épitaphe élogieuse dans le parvis de l'église Saint-Michel. Lettré et érudit, grand bibliophile, Arnaud-Ferdinand de La Porte grava lui-même ses *ex-libris*, lesquels sont actuellement recherchés par les collectionneurs. Ses armoiries portent : *écartelé : aux 1 et 4 de pourpre à l'olivier d'argent (La Porte) ; aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'or, chargée de trois coquilles d'argent en fasce (Pelerin)*. Sous l'Empire, Arnaud-Ferdinand de La Porte adopta d'autres armes, différentes des précédentes en ce que le 2 était de gueules à la croix épiscopale d'or ou de baron évêque, et que la couronne ducal fut remplacée par la toque de chevalier de la Légion d'honneur. Il garda ces armoiries jusqu'à sa mort, en tête de ses mandements.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — ABBÉ TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*. — PISANI, *L'Epicopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation*.

**LA SALA (Bertrand de)** était propriétaire et seigneur utile du moulin ainsi que du ruisseau de la ville de Perpignan, au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 378, 418.

**LASSUS (Jean de)** reçut, le 21 septembre 1633, des lettres-patentes de Philippe IV, qui lui concédèrent le privilège de bourgeois honoré de la ville de Perpignan. Son frère Pierre appartenait à la compagnie de Jésus, et sa sœur Isabelle avait épousé Jean Pagès, marchand de draps à Perpignan. Jean de Lassus se maria à Marie Pi et eut d'elle trois enfants : Etienne, Marie et Thérèse. La première des deux filles unit ses destinées à Joseph Bou et la cadette à Hugues de La Tour, chevalier de Landorthe, gouverneur de Prats-de-Molló.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, E. (Titres de famille), 385.

**LASSUS (Etienne de)**, fils du précédent, était docteur ès-lois. Il épousa une demoiselle Baster et de leur union naquirent deux fils : Antoine et Joseph. Celui-ci entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye d'Arles-sur-Tech. Devenu veuf, Etienne de Lassus convola en secondes noces avec Thérèse Cabestany ; il n'eut pas d'enfants du second lit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 385.

**LASSUS (Antoine de)**, fils du précédent, servit en qualité de capitaine dans le régiment des milices de la province du Roussillon, depuis le 2 juin 1691 jusqu'à sa mort, survenue le 20 octobre 1724. Il épousa la sœur de Thomas de Garau de Perarnau. De leur mariage naquirent un fils et deux filles :

François, Marie et Thérèse. Celle-ci devint religieuse au couvent des Enseignantes à Perpignan ; Marie épousa Emmanuel Jaubert-Jorda.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311, E. (Titres de famille), 385.

**LASSUS (François de)**, fils du précédent, commanda aussi dans le corps des milices de la province du Roussillon, à dater du 10 novembre 1733. Laurent, Antoine et Joseph, trois fils qu'il eut de Catherine Gispert, son épouse, embrassèrent la carrière militaire.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311.

**LASSUS (Laurent-Fructus-François-Xavier de)**, né à Perpignan, le 16 décembre 1728, entra comme enseigne dans le régiment de Béarn-Infanterie, le 29 août 1753. Il devint successivement lieutenant, le 1<sup>er</sup> avril 1755, et capitaine, le 22 mai 1759. Réformé le 31 décembre 1762, Laurent de Lassus fut placé avec le grade de capitaine au régiment des recrues de Perpignan, le 1<sup>er</sup> octobre 1763. Ayant été réformé une deuxième fois, le 1<sup>er</sup> décembre 1766, il fut nommé chef de division de canonniers gardes-côtes, à Collioure, le 1<sup>er</sup> mars 1779. Laurent de Lassus était major de Prats-de-Mollo lors de la venue de la Révolution française. Il prit une part active aux débats du procès pendant entre les bourgeois honorés et les nobles de Perpignan. Il rédigea un mémoire en faveur des premiers. L'évêque d'Elne se chargea de le remettre au maréchal de Noailles, gouverneur de la province du Roussillon. Laurent de Lassus assimilait les bourgeois immatriculés de Perpignan aux chevaliers et appuyait sa thèse sur la vérification des titres des citoyens nobles par Charles d'Hozier et l'admission de leurs enfants à l'Ecole militaire. Au mois de mai 1793, il fut emprisonné à Montpellier avec son frère Joseph et trente autres perpignais. Leur détention dura dix-neuf mois. Ils ne durent leur salut qu'à la chute de Robespierre. Laurent de Lassus mourut à Perpignan en 1801. Il avait épousé une demoiselle du Haultemps-Desbordes qui lui donna six enfants : François-Louis, né en 1773, décédé à Perpignan le 25 mai 1860, et cinq filles, dont quatre, Rosalie, Julie, Marie et Elisabeth, moururent célibataires, dans un âge avancé. Une seule, Françoise, se maria : elle fut l'épouse de M. de Blay. Un fils de François-Louis de Lassus épousa la fille cadette d'Adolphe Durand, banquier à Paris. De cette union naquirent : Marc, qui convola en secondes noces avec Claire de Gassaud, sa cousine ; Berthe, épouse de M. de Kainlis ; Isabelle, épouse de Joseph de Carayon-Latour, et Marie, épouse de Louis d'Aubery.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

**LASSUS (Antoine de)**, frère du précédent, entra comme lieutenant au régiment de Béarn-Infanterie, le 12 mars 1756, et y servit avec ce grade jusqu'à sa mort, survenue le 20 décembre 1757.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311.

**LASSUS (Joseph de)**, frère des deux précédents, fut aussi nommé lieutenant au régiment de Béarn-Infanterie, le 20 mars 1756. Réformé le 31 décembre 1762, Joseph de Lassus fut incorporé au régiment des recrues de Perpignan, le 1<sup>er</sup> octobre 1763. Il fut nommé à l'aide-majorité de Collioure, le 19 octobre 1773. La Révolution le trouva en possession de cette situation. Emprisonné à Montpellier avec son frère Laurent, au mois de mai 1793, il fut relâché au mois de septembre de l'année suivante. Joseph de Lassus mourut à Perpignan en 1813.

Archives des Pyr.-Or., C. 1311.

**LASSUS SAINT-GENIÈS (Marie-Louis-Césaire, baron de)**, né à Metz, le 22 août 1815, était issu d'une noble et ancienne famille fixée près de Toulouse, où elle possède depuis longtemps la terre et le château de Saint-Geniès. Elle était établie, antérieurement, à Montréjeau (Haute-Garonne) où réside aussi une de ses branches. La famille de Lassus est originaire de la vallée d'Aure ; le château et la seigneurie d'Azet lui avaient jadis appartenu. Le père du baron Marie-Louis-Césaire, officier supérieur d'artillerie en retraite et officier de la Légion d'honneur, fit avec distinction les campagnes de l'Empire et notamment celle de Russie, en 1812, où il se couvrit de gloire. Son grand père avait été officier du régiment de Quercy et son arrière-grand-père officier du génie maritime. Cette maison a fourni plusieurs membres au Parlement de Toulouse et au Capitoulat. L'un d'eux, de Lassus-Nestier, conseiller au Parlement de Toulouse, fut guillotiné sous la Révolution. Après avoir fait ses études classiques, le baron Marie-Louis-Césaire de Lassus Saint-Geniès embrassa la carrière administrative. Il y entra comme sous-préfet de Lectoure en décembre 1847, et donna sa démission après la révolution de février 1848. Réintégré dans ses fonctions, il fut appelé, en mars 1849, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, où il se fit remarquer par la direction qu'il sut imprimer aux affaires dans des moments difficiles. Le baron Marie-Louis de Lassus Saint-Geniès fut ensuite successivement nommé sous-préfet d'Etampes en mai 1852, et sous-préfet de Dieppe au mois de mars 1853. Il fut un des administrateurs qui concoururent efficacement à provoquer le mouvement de l'opinion publique en faveur de Louis-Napoléon. Le Gouvernement le nomma, en juin 1854, préfet des Pyrénées-Orien-

tales, en remplacement de Soubeyran, appelé à la préfecture du Loir-et-Cher. Le baron de Lassus Saint-Geniès a laissé son nom à la route vicinale qu'il fit ouvrir de Perpignan à Canet. Il travailla à l'acquisition par le département « des étangs de la Bouillouse, Carlit et Lanous, formant un groupe de vingt-un réservoirs d'eau ». Le baron de Lassus Saint-Geniès quitta la préfecture des Pyrénées-Orientales le 14 décembre 1860, pour aller occuper celle de la Seine-et-Marne. Il eut deux fils qui sont décédés à Paris : Pierre avait épousé une fille de Charles Gounod, le célèbre compositeur ; Henri se maria à la fille du général Boissonnet, ancien sénateur.

V. LACAINE et Ch. LAURENT, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX<sup>e</sup> siècle*.

**LA TOUR D'Auvergne-Lauraguais (Joseph-Denis-Bernard-Edouard de)**, comte de Lauraguais et de Saint-Paulet, né à Auzeville (Haute-Garonne), le 19 mars 1767, appartenait à une branche de l'illustre famille des La Tour d'Auvergne qui remonte aux anciens ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, et qui a compté parmi ses membres Turenne et le « premier grenadier de France ». Il suivit l'état militaire et parvint au grade de maréchal de camp. Royaliste, il fut, le 22 août 1815, élu député du collège du département des Pyrénées-Orientales par 106 voix sur 118 votants. Il vota avec la majorité de la Chambre Introuvable et ne fit point partie d'autres assemblées. Louis XVIII lui fit remettre, comme chef de la famille La Tour d'Auvergne, le cœur de Turenne. Retraité en qualité de maréchal de camp, le 4 janvier 1835, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Joseph de La Tour d'Auvergne-Lauraguais mourut à Castelnaudary (Aude), le 10 mai 1841.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlements*.

**LA TRINXERIA (Raphaël de)** représentait au xvii<sup>e</sup> siècle la branche aînée de la famille de ce nom établie à Prats-de-Mollo. Il fut appelé sous les drapeaux par Philippe IV, en 1638, et se distingua l'année suivante au siège de Salces, ce qui lui valut le titre de bourgeois honoré de Perpignan, par privilège royal du 17 avril 1640. Il reconnut la domination française. Il invoqua même les services rendus à la couronne de France, pour avoir équipé et entretenu à ses frais, en 1649, un des dix-huit hommes envoyés par la communauté de Prats-de-Mollo au secours de Barcelone, assiégée par don Juan d'Autriche. Sa requête, appuyée d'un certificat conforme délivré par les consuls de Prats-de-Mollo, ne l'empêcha pas d'être dépossédé de ses biens en 1655. Il eut un enfant qui, à son tour, laissa une descen-

dance, laquelle, de génération en génération, se transmet, de père en fils, la charge du notariat à Prats-de-Mollo, jusqu'à la venue de la Révolution. En 1789, François de la Trinxeria-Hortet se vit refuser le droit d'admission aux assemblées de l'ordre de la noblesse. Il composa alors un mémoire en réponse aux objections qui lui furent présentées contre ses titres nobiliaires.

Archives des Pyr.-Or., B. 401. — ALART, *Notes et documents historiques sur le département des Pyrénées-Orientales*. — ARAGON, *Le Roussillon aux premiers temps de son annexion à la France*.

**LA TRINXERIA (Joseph de)**, issu de la branche cadette de la maison de ce nom, naquit à Prats-de-Mollo. En 1666, les préposés de la gabelle en Roussillon, ayant trouvé dans sa maison une certaine quantité de sel, lui firent un procès. Bien que le taux de l'amende ne fut que de vingt-cinq livres, Joseph de La Trinxeria en offrit trente-trois. On en exigea soixante-six. Indigné de ce qu'il regardait comme une exaction, Joseph de La Trinxeria prit les armes ; plusieurs camarades s'étant joints à lui, leur troupe attaqua les préposés, dont un grand nombre furent tués. Les survivants se réfugièrent à Céret, d'où ils ne bougèrent plus. Pendant deux ans, La Trinxeria parcourut presque en maître le Vallespir, de Prats-de-Mollo à Saint-Laurent-de-Cerdans, et de cette ville à Céret, sans se laisser entamer par les détachements de troupes envoyées contre lui. Cette résistance prolongée entoura son nom d'un prestige qui s'accrut encore quand le duc d'Osseña envahit le Roussillon, en 1667. Alors les *Miquelets* de La Trinxeria, joints à ceux d'un autre chef de partisans nommé Lamberto Manera, batlle de Bassaguda, en Catalogne, devinrent de redoutables adversaires dont le vice-roi se servit avantageusement contre les Français. Attaques de convoi, embuscades, incursions poussées jusque sous les murs de Perpignan, La Trinxeria ne reculait devant aucune entreprise et réussissait selon ses prévisions, grâce à la connaissance qu'il avait du pays et aux intelligences qu'il s'y était ménagées. Le Haut-Vallespir était comme un nid inexpugnable de miquelets qu'on ne parvenait pas à détruire. Le président Sagarre entreprit de les exterminer. Il partit dans ce but de Perpignan, le 14 septembre 1668, à la tête d'une petite troupe, en compagnie de ses collègues de Marti et de Trobat, avocats généraux au Conseil Souverain. Ces magistrats, raconte le chroniqueur Curp, « montèrent à Arles avec trois cents hommes pour rétablir la gabelle dans les villes et villages de la montagne. Le lendemain, à neuf heures du matin, le président et ses collègues, quelques hommes de guerre et le *somatent* de Céret (la milice), accompagnés de menu peuple et d'autres auxiliaires, partirent d'Arles. Dès

qu'ils furent arrivés un peu au-delà des *lièges de Camps*, La Trinxeria sortit brusquement d'une embuscade avec ses hommes appelés *Angelets*, et repoussa à coups de mousquet le président et sa troupe vers Arles, où il la tint assiégée jusqu'à ce que, le Parlement ayant ordonné la levée d'un homme par feu dans tout le Roussillon, cette force, qui se portait à six mille hommes et cent chevaux, débloquent les assiégés et les ramenât coucher à Céret, le 19. » Après l'échec de Sagarre, l'édit sur la gabelle devint presque lettre morte pour le Vallespir. Une politique mieux inspirée essayait néanmoins de le maintenir, en atténuant ce qu'il avait de trop rigoureux, et même, dès 1669, les *Angelets* poursuivis pour attentats contre la gabelle furent amnistiés. Comme sanction de la mesure réparatrice, un règlement déterminait la quantité de sel que prendraient les communautés, chargées désormais d'en faire la distribution aux habitants. Cependant, les préposés, revenus à Prats-de-Mollo et casernés au fort de *Perilloux*, en sortirent pour surveiller la fraude. Ils arrêtèrent, en 1670, un particulier du village de Baillestavy, connu sous le nom de *l'hereu Just*. Cet acte de rigueur réveilla l'esprit de révolte. Les paysans soulevés résolurent de délivrer le prisonnier et, conduits par La Trinxeria, ils entrèrent en force dans Prats-de-Mollo, que le gouverneur se mit en devoir de défendre courageusement. La Trinxeria paralysa ces dispositions belliqueuses en capturant la femme et les enfants de cet officier, qu'il retint en otages jusqu'à la mise en liberté de Just. L'échange ne se fit pas attendre longtemps. La Trinxeria aurait pu, après ce succès, obtenu sans effusion de sang, licencier son monde ; mais, averti par des espions qu'un détachement de cavalerie était cantonné à Céret, il y entraîna ses hommes, y arriva à l'improviste et fit la troupe prisonnière. Ces coups de main répétés irritèrent Sagarre qui résolut, coûte que coûte, d'arracher le Vallespir à la domination de La Trinxeria. En 1670, le comte de Chamilly fut chargé de l'entreprise et la conduisit avec autant de résolution que de vigueur. La Trinxeria, voyant à qui il avait affaire, se retira en Catalogne. Il n'y demeura pas inactif, car, dès 1673, il reparut en Roussillon, avec la reprise de la guerre. La Trinxeria vint dans son pays dans les rangs de l'armée espagnole en qualité d'officier. En 1674, il attaqua, avec un capitaine de miquelets du village de Labastide, nommé Salgas, un convoi que le gouverneur de Villefranche conduisait lui-même pour ravitailler le fort des Bains (Amélie-les-Bains). Il défit l'escorte et s'empara d'une quantité considérable de munitions et de vivres. On le retrouve l'année suivante à Gérone. Peu après, bloqué dans le fort de Bellegarde qu'assiégeait Schomberg, il força le passage à tra-

vers les rangs de l'armée française. Neuf ans plus tard, Bascara, qu'il attaqua avec le marquis de Leganez, tomba en son pouvoir. En 1689, La Trinxeria fut promu colonel dans l'armée d'Espagne.

ARAGON, *Le Roussillon aux premiers temps de son annexion à la France*.

**LAZERME** ou **LAS HERMES (Pierre de)** descendait d'une très ancienne famille établie dans le Velay au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, dont l'origine remontait aux comtes des Hermes ou de Las Hermes, et qui se fixa aux environs du Pouget avant le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. La filiation de cette branche, à partir de Jean, seigneur de Las Hermes, vivant en 1509, est établie par Pierre de Las Hermes, « cappitaine », qui percevait, en 1598, les taxes municipales du Pouget. Pierre mourut en 1604. Son fils Jacques, qui est qualifié « consul » en 1630, eut un fils, Jean, décédé en 1674, qui laissa comme descendants : Pierre, prieur de Saint-Paul de Moncamel, puis chanoine de Saint-Pierre de Montpellier et de Maguelone, cité sous le nom de *Lazermes* dans l'*Armorial* de 1696 ; Jacques, époux de Marie d'Arnaud, fille du viguier d'Aumélas. De leur union naquirent cinq enfants, dont les deux plus connus sont : Jacques de Las Hermes, conseiller du roi, qui professa à l'Université de Montpellier et écrivit en latin des ouvrages célèbres en leur temps. Il ne laissa qu'une fille qui épousa Jean de Brignac, baron de Montarnaud, et dont l'unique petite-fille épousa le comte de Turenne, aide de camp de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>, et Pierre, fondateur de la branche établie en Roussillon. A l'exemple de leur oncle le chanoine, ces deux derniers changèrent l'orthographe du nom patronymique et ne parurent dans les actes officiels que sous la dénomination de Lazerme. Venu en Roussillon, Pierre de Lazerme épousa à Perpignan, en 1738, Jeanne Fabra, dont la sœur était mariée à Jérôme Dolet, avocat au Conseil Souverain. Pierre de Lazerme fut inscrit parmi les bourgeois immatriculés de Perpignan. Il acquit, dans les localités de Sainte-Marie-la-Mer et Canet, des terres relevant de la vicomté de Canet, dont ses enfants réunirent à leur patrimoine la plus grande partie du territoire, par acquisitions successives et par la cession du château vicomtal, consentie par le duc d'Hijar, en faveur de Joseph de Lazerme, dans la famille duquel il est resté jusqu'à ce jour. Pierre de Lazerme mourut en 1760, à Perpignan, laissant un fils, Joseph.

Denis de THÉZAN, *Le Pouget et ses alentours, étude historique*, Paris, Léon Sault, 1882. — Archives de la famille.

**LAZERME (Joseph de)**, fils du précédent, naquit à Perpignan en 1740. Reçu avocat au Conseil Souverain du Roussillon, il contracta alliance avec Suzanne Augé, nièce du chanoine d'Elne Monyé, et de Luc

Monyé, aussi inscrit au barreau de Perpignan. Ce dernier avait acquis, en 1760, du seigneur de Sournia, de Casteras, les terres et habitations qu'il possédait au territoire d'Elne. Ces domaines, cédés en 1771 à Alexis Brouzet, mercader immatriculé de Perpignan, retournèrent en 1782 à Joseph de Lazerme, neveu de Luc Monyé, et restèrent depuis lors dans sa famille. D'autres acquisitions de biens-fonds effectuées à cette époque par Joseph de Lazerme, les fiefs des maisons d'Oms, de Montbarey, de Torralba qu'il prit à ferme de 1777 à 1787, firent de lui un des plus forts propriétaires fonciers durant les dernières années de l'ancien régime, dans la province du Roussillon. En 1789, les consuls de Perpignan ayant levé des milices à la tête desquelles le marquis d'Aguilar avait été mis, Joseph de Lazerme reçut le commandement d'une des neuf compagnies qui les composaient. Au mois d'août de cette même année, les milices furent remplacées par la garde nationale; Joseph de Lazerme exerça aussi le commandement d'une compagnie. Lorsque la disette vint provoquer la surexcitation du peuple, la municipalité qui avait remplacé les consuls, sommée de parer au danger, se trouva tout d'un coup dans un cruel embarras. Joseph de Lazerme lui offrit de fournir à ses frais tout le blé dont la ville pourrait avoir besoin pendant trois jours: les magistrats municipaux auraient ainsi le temps d'aviser. L'offre fut acceptée avec enthousiasme. Pendant trois jours, les charrettes de Joseph de Lazerme vidèrent ses greniers d'Elne, de Canet, de Sainte-Marie et d'autres lieux et remplirent ceux de la ville. Il fut nommé officier municipal. En 1793, sous prétexte de s'opposer aux Espagnols qui menaçaient de déboucher par le Boulou et les Albères, le mas d'Avall, d'Elne, avait été mis en état de défense. Joseph de Lazerme y gardait les hommes de sa compagnie dont il était sûr. La place était devenue un refuge pour les suspects qui trouvaient une protection momentanée dans l'intrépidité de Joseph de Lazerme. On l'avait vu essuyer, seul et sans la moindre inquiétude, le feu d'une compagnie de gardes nationaux conduite par le conventionnel Cassanyes, leur enlever son ami Joseph de Blay, qu'ils avaient fait prisonnier, et l'emmener à Elne d'où il avait gagné, sans danger, l'Espagne. Gardé par la peur qu'il inspira, le mas d'Avall d'Elne finit par être considéré comme situé sur un terrain neutre, entre les armées espagnole et française. Le culte catholique se pratiqua librement et presque régulièrement dans sa chapelle. Ce fut au point que le conventionnel Milhaud, délégué par la Convention à l'armée des Pyrénées-Orientales, vint y faire bénir son mariage avec M<sup>lle</sup> Lignères, d'Argelès, dont il était éperdument amoureux, et qui n'y avait consenti qu'à la condi-

tion qu'il serait consacré par un prêtre catholique. Tous les jours, d'ailleurs, la messe était célébrée dans la maison de Lazerme de Perpignan. A deux reprises, à la suite de dénonciations, cette maison fut envahie par la garde nationale. Chaque fois, Joseph de Lazerme, prévenu, parvint à l'écarter. Son épouse poussa l'audace jusqu'à pénétrer dans la prison du Castillet, après en avoir acheté le gardien, et à faire évader, pendant la nuit, les prisonniers. Arrêtée elle-même et traduite devant le Tribunal révolutionnaire, elle fut sauvée par Joseph de Lazerme qui avait, à son tour, acheté l'un des agents de ce Tribunal. Mais bientôt Suzanne de Lazerme y comparait avec son nouveau mari, sa fille aînée, Jeanne. Toutes deux s'étaient trouvées sur le passage d'un condamné et, insouciantes du danger, elles avaient crié: *Vive Dieu et vive le Roi!* Cette fois encore, Joseph de Lazerme put les arracher à l'échafaud, autour duquel elles avaient été déjà conduites. Il y parvint grâce au secours du général de Lamer, alors commandant de l'armée réunie à Perpignan, et qui devait, plus tard, devenir l'époux de Jeanne de Lazerme. Joseph de Lazerme se retira à Taulis et passa plusieurs fois en Espagne, dans la terre qu'il avait acquise, en prévision des événements, avant la Révolution, à la Junquère. Il put ainsi se soustraire momentanément au danger, en revenant dès qu'il était nécessaire ou seulement utile, et éviter la confiscation de ses biens en établissant qu'il n'avait pas émigré à l'étranger. Sous le Consulat, Joseph de Lazerme fut nommé, par le général Martin, conseiller municipal de Perpignan. Il mourut en 1820 et laissa un fils, Joseph, et sept filles: Jeanne, mariée au général de Lamer; Maria-Gratia, épouse de Joseph Boluix; Suzanne, mariée au marquis d'Argiot de la Ferrière; Marie, épouse de Théodore Parès, député des Pyrénées-Orientales et Procureur-général à Colmar; Thérèse, mariée à Emmanuel Bonafos, médecin en chef des hospices civils de Perpignan.

Archives de la famille. — Denis de THÉZAN, *op. cit.*

**LAZERME (Joseph de)**, fils du précédent, naquit à Perpignan, le 14 mars 1787. Il fut nommé, en 1813, capitaine d'une compagnie de voltigeurs volontaires levés par la ville de Perpignan, et rendit à cette époque un service signalé à la France en maintenant par un acte d'énergie et de désintéressement l'intégrité de son territoire du côté des Pyrénées. L'armée espagnole, commandée par le duc de Baylen, prétendait entrer dans Perpignan pour y proclamer les Bourbons. Son but réel, combiné au ministère de Madrid, était tout autre: profiter de l'absence des troupes régulières, du petit nombre et de l'inexpérience des défenseurs nouvellement organisés dans Perpignan pour l'occuper et faire rentrer cette posi-

tion définitive par les traités, alors en discussion. Joseph de Lazermé répondit au duc de Baylen qu'il planterait le drapeau français sur la citadelle de Perpignan et que les Espagnols n'y entreraient que de vive force. Cette déclaration fut suivie de dispositions militaires prises à la fois contre l'ennemi et contre la ville. où un parti puissant, trompé par la manœuvre des Espagnols, s'opposait à la résistance. Le duc de Baylen, après une entrevue qu'il eut dans Perpignan avec les autorités et Joseph de Lazermé, consentit à éloigner son armée, moyennant une indemnité de guerre. Elle lui fut payée séance tenante par le maire de la ville, Jean Méric, et par Joseph de Lazermé. Ce dernier n'hésita pas, à engager sa fortune personnelle, dans cette circonstance critique, et l'armée espagnole rétrograda vers les Pyrénées. La Restauration fit Joseph de Lazermé conseiller général de Perpignan ; il remplit ce mandat durant plus de trente ans (1815-1848). Le 17 novembre 1827, Joseph de Lazermé fut élu député du collège du département des Pyrénées-Orientales, par 205 voix sur 377 votants. Sans aborder la tribune, il se fit apprécier dans les commissions de la droite ministérielle où il siégea. Charles X le créa chevalier de la Légion d'honneur et reconnut, en le mentionnant dans le Brevet signé de sa main, l'ancien titre de la famille de Lazermé. Le Brevet est, en effet, conçu en ces termes : « Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, chef souverain et grand maître de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Voulant donner une preuve de notre satisfaction royale au sieur Lazermé (Joseph-Jean-Jacques), Comte de Las Hermes, né le 14 mars mil sept cent quatre-vingt-sept, membre de la Chambre des Députés et du Conseil général des Pyrénées-Orientales, l'avons nommé et nommons Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, etc... Donné au Château des Tuileries, le 15 mars de l'an de grâce 1829, de notre règne le cinquième. Signé : Charles. » Le 1<sup>er</sup> mars 1829, le ministère Polignac le nomma conseiller de préfecture en remplacement de Joseph d'Astros, admis à la retraite. Joseph de Lazermé était le propriétaire le plus imposé du département des Pyrénées-Orientales. Son attachement à la branche aînée des Bourbons lui valut, en juillet 1830, un *charivari* qui faillit lui coûter la vie. Cette manifestation prit un caractère de violence telle qu'il fallut la présence d'esprit et le courage du maire de Perpignan, Grosset, pour dégager des mains des assaillants l'hôtel de Joseph de Lazermé, situé sur la rue de l'Ange. L'ancien député de Charles X conserva toutefois son siège de conseiller général de Perpignan durant tout le temps de la monarchie de juillet ; il ne s'en démit, en 1848, que pour le céder à

son fils, Charles de Lazermé. Il mourut le 13 août 1853. Joseph de Lazermé s'était marié à Marie-Thérèse Sérane, d'Angles, fille d'Etienne Sérane, avocat au Conseil Souverain, mort sur l'échafaud en 1793. De leur union naquirent cinq enfants : Charles, qui fut conseiller général des Pyrénées-Orientales depuis 1848 jusqu'en 1863, époux de Charlotte de Lon de Marouls ; Henri, juge au Tribunal de Perpignan, marié à Amélie Fischer de Saint-Vincent ; Auguste, officier des Haras, époux d'Antoinette de Pontich ; Jeanne, religieuse du Sacré-Cœur ; Marie, épouse de Xavier de Coma ; Mathilde, mariée à Alcide Collet-Meygret, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées.

Denis de THÉZAN, *op. cit.* — T. LAMATHIÈRE, *Panthéon de la Légion d'honneur*, in-4°, sans date, Paris, Vromant et C<sup>ie</sup>. — ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*.

**LECOMTE (Guillaume-Simon)**, né à Verdun en 1697, sollicita et obtint, le 26 novembre 1742, un brevet d'imprimeur, vacant à Perpignan. Il avait précédemment travaillé dans des ateliers d'imprimerie à Paris, Lyon, Toulouse et Rouen. Il est surtout connu par des *goîgs*, neuvaines, manuels de missions, etc., qui sortirent de ses presses, depuis l'année 1743 jusqu'à 1771. Son neveu, Claude Lecomte, recueillit sa succession. Il éprouva des revers de fortune, mais il dirigeait encore son imprimerie en 1786.

COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

**LEFRANC (Pierre-Joseph)**, né à Montmiray-la-Ville (Jura), le 29 novembre 1815, était fils d'un cultivateur qui avait été volontaire de 1792. Il consacra à l'étude les loisirs que lui laissaient les travaux agricoles et, étant entré dans une étude de notaire, il apprit, sans maître, les langues classiques. Pierre Lefranc alla ensuite étudier le droit à Paris, fut reçu avocat et collabora, en 1844, à la *Revue Indépendante*, sous le pseudonyme de Jean Bonhomme. Le choix d'Etienne Arago l'appela à la rédaction en chef du journal *L'Indépendant* des Pyrénées-Orientales, fondé à Perpignan le 20 décembre 1845. Lefranc y mena contre le journal de Louis-Philippe, contre le préfet du département et contre le général de Castellane qui y commandait, une série de vigoureuses campagnes qui lui valurent quatorze procès politiques et 25.000 francs d'amendes. Républicain, Lefranc salua avec joie la révolution de février 1848, fit partie de la commission administrative du département et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée constituante, le cinquième et dernier par 15.442 voix. Membre du comité des finances, il alla siéger dans le groupe le plus avancé du parti démocratique avec lequel il vota. Lefranc s'était associé,



en juin 1848, aux protestations de la Montagne contre l'état de siège. Son opposition à la politique de l'Elysée ne se démentit pas dans l'Assemblée législative, où le même département le renvoya, le 13 mai 1849, le troisième sur quatre avec 20.732 voix. Il appartint à la minorité républicaine, s'associa à tous ses votes comme à toutes ses manifestations ; il se montra très hostile au coup d'Etat de 1851 qui l'expulsa de France. Lefranc s'occupa alors de commerce et reprit plus tard, à Perpignan, la direction d'un journal. Le gouvernement du 4 septembre 1870 l'appela à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Ayant quitté ces fonctions pour se présenter, le 8 février 1871, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale, Lefranc fut élu représentant de son département, le troisième sur quatre, avec 20.691 voix, et alla s'asseoir à gauche. Il parut quelquefois à la tribune, notamment pour combattre le système du cautionnement des journaux et pour répondre aux attaques du général Ducrot qui avait dénoncé, en mars 1872, à ses collègues, un article publié par le député des Pyrénées-Orientales dans *L'Indépendant*, article que le général estimait injurieux pour l'Assemblée. Lefranc revendiqua la responsabilité de son article et demanda à être renvoyé devant le jury ; mais le général Changarnier proposa à la majorité « l'amnistie du dédain ». Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, Pierre Lefranc, porté candidat par les républicains en compagnie d'Emmanuel Arago, se présenta comme lui « en qualité d'auteur et conservateur de la Constitution du 25 février 1875 ». Il fut élu sénateur des Pyrénées-Orientales par 155 voix sur 278 votants, appartint, dans la Chambre haute, à la gauche républicaine, et mourut à Versailles, le 16 juin 1877. On a de Pierre Lefranc quelques romans et brochures politiques : *La République et les partis* (1851) ; *le Rastell électoral* (1868) ; *L'Eglise devant l'Histoire*, etc. En 1864, il avait entrepris un recueil périodique, *Le livre d'or des peuples*.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. — HORACE CHAUVET, *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales*.

**LEGRAS (François)**, écuyer, seigneur de Luart, fut nommé Intendant du Roussillon, le 17 juin 1724, en remplacement du chevalier d'Andrezel qui passa à l'ambassade de Constantinople. Il occupa cette situation durant l'espace de deux ans, exactement jusqu'au mois de mai 1726, et eut pour successeur Philibert Orry.

Archives des Pyr.-Or., C. 1493.

**LÉON (Jean de)** fut nommé par Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Castille et d'Aragon, aux fonctions de châte-

lain de Bellegarde. Son fils Jean le remplaça dans cet emploi ; il reçut de Charles-Quint le privilège de la survivance de son office à l'un de ses enfants mâles. A sa mort, Jean de Léon ne laissa qu'un petit garçon nommé Jean-François, à peine âgé de trois ans. Charles-Quint octroya des provisions à Gabriel de Léon, frère du défunt Jean de Léon, pour occuper la châtellenie de Bellegarde durant la minorité de son neveu. Celui-ci étant décédé peu de temps après, Gabriel de Léon fut nommé définitivement à l'*alcaydie* de Bellegarde.

Archives des Pyr.-Or., B. 349, 357, 360, 368, 416, 419.

**LERIS (Antoine de)**, littérateur français, né à Mont-Louis, le 28 février 1723, mort en 1795. Il était premier huissier de la Chambre des comptes de Paris. On a de lui :

*La Géographie rendue aisée, ou Traité méthodique pour apprendre la géographie*, Paris, 1753, in-8° ;

*Sentiment d'un harmoniphile sur différents ouvrages de musique* (avec l'abbé Morambert), Amsterdam, 1756, in-12 ;

*Les après-soupers de la campagne, ou recueil d'histoires courtes, amusantes et intéressantes* (avec le chevalier Bouix), Amsterdam et Paris, 1759-1764, 4 vol. in-12 ;

*Dictionnaire portatif, historique et littéraire des théâtres, contenant l'origine des différents théâtres de Paris*, Paris, 1754-1763, in-8° souvent réimprimé. C'est, suivant Quérard, une compilation assez bien faite, d'après l'*Histoire du Théâtre Français* des frères Parfaict.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*.

**LEVI BEN ABRAHAM**, né à Villefranche-de-Conflent vers 1245 ou 1250, fut un rabbin célèbre par le rôle qu'il joua dans la polémique entre les partisans des études philosophiques et des orthodoxes. « En 1276, dit M. Pierre Vidal, il avait composé son poème didactique intitulé *Coffret de parfums* et son *Traité d'astronomie* tout en étant jeune encore, tandis qu'en 1304 on le désigne avec l'épithète de « vieillard », expression employée généralement pour une personne qui approche au moins de la soixantaine. Les parents de Levi habitaient Narbonne, et lui-même quitta Villefranche pour aller à Montpellier, où il composa son *Traité d'astronomie* (1276). On le trouve ensuite à Perpignan (1303), puis à Arles (1314). Il résulte des lettres que les rabbins orthodoxes et surtout Salomon ben Adret ont écrites contre Levi, non seulement qu'il était un écrivain hardi, mais encore qu'il enseignait et prêchait conformément à son système. »

P. VIDAL, *Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*.

**LEVI BEN GERSON**, connu aussi sous le nom de maître Léon de Bagnols, « était peut-être né à Bagnols (Var), dit M. Vidal. On prétend qu'il mourut à Perpignan en 1370, mais cette date est fautive. S'il est vrai que son père, Gerson ben Salomon, fut catalan, comme dit l'auteur du livre *Schalscheleth hakkabala*, s'il est vrai encore que Gerson ben Salomon soit mort dans cette ville vers la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, comme le croit Torres-Amat, on pourrait conjecturer avec quelque fondement que la famille Gerson était une famille perpignanaise ; cette conjecture sera d'autant plus fondée si l'on considère que nous rencontrons encore, en 1412, sur une liste de juifs de Perpignan, un Isaac Gerson et un Jaco Gerson, comme appartenant à la juiverie de cette ville et dont les noms ne sont suivis d'aucune indication de localité ». Levi ben Gerson a composé des *Commentaires sur la sainte Ecriture* et un ouvrage intitulé *Bellum Domini*. Ses œuvres sont remplies d'érudition philosophique et de subtilités métaphysiques.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — P. VIDAL, *op. cit.*

**LISSO, LIXO** ou **LIXON (Jean)**, fondeur de cloches du lieu de Bourg-Sainte-Marie, au diocèse de Toul, passa contrat, le 4 juillet 1407, pour la fonte d'une cloche destinée à l'église de Laroque-des-Albères. Le 16 janvier 1409, ce même fondeur, qualifié « magister faciendi simbalha et squillas de Burgo Sancte Marie regni Francie, comorans in villa Perpiniiani », donna quittance à l'université de Montbolo et à l'œuvre de Saint-André du dit lieu des 22 livres barcelonaises à lui dues suivant contrat passé à Arles, le 25 septembre 1407. En 1408, Jean Lixo prit à son service, pour une durée de deux ans, le fondeur Pierre Carnell, son compatriote. Le 5 février 1422, Jean Lisso refondit la cloche de l'église Notre-Dame du Pont à Perpignan. On trouve dans ce document l'état des objets qui lui étaient nécessaires pour cette opération.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

**LIXO** ou **LICHO (Pierre)**, fondeur de cloches, appartenait probablement à la famille du précédent ; il était aussi originaire du lieu de Bourg-Sainte-Marie, en France. Le 19 octobre 1418, il passa contrat pour la fonte d'une cloche destinée à l'église du Soler.

PALUSTRE, *op. cit.*

**LLABOUR (Abdon)** naquit à Saint-Marsal, le 12 juin 1797. Son père s'appelait Jacques Llabour et sa mère Quittérie Bouche. De bonne heure, Abdon Llabour se fit remarquer par son inclination aux choses de la religion et son esprit sérieux. Il prenait

plaisir à entendre le récit des faits de la Bible et des miracles de l'Evangile. Doué d'une intelligence précoce, Abdon Llabour fut envoyé, tout jeune, aux écoles secondaires alors existantes de Céret et de Perpignan. Il alla terminer ses études littéraires au Petit Séminaire de Carcassonne et remporta le prix d'excellence, lors de la clôture de ses classes d'Humanités et de Rhétorique. En 1817, Abdon Llabour franchit le seuil du Grand Séminaire de Carcassonne, suivit dans cet établissement le cours de philosophie durant une année et s'appliqua avec succès, durant deux autres années consécutives, à l'étude des sciences théologiques, scripturaires et patristiques. Mais ne se sentant pas d'attrait pour l'état ecclésiastique, Abdon Llabour quitta en 1820 le Grand Séminaire de Carcassonne. Il se prépara à conquérir tous les grades universitaires, dans le but de se vouer à la carrière de l'enseignement. Ses efforts furent couronnés de succès. Le 31 décembre 1821, Abdon Llabour obtint, devant la Faculté de Rouen, le titre de bachelier ès-lettres, et le 30 septembre 1826, il conquist, devant la Faculté de Caen, le diplôme de licencié. Abdon Llabour compléta la série de ses grades pédagogiques en subissant victorieusement les épreuves d'agrégé. Vingt-six candidats affrontèrent le concours ; Abdon Llabour fut reçu avec le n° 1. L'Université lui confia la chaire de philosophie au collège d'Amiens, et bientôt après celle du lycée d'Avignon. C'est dans cette ville que le professeur exerça un véritable apostolat. La maladie étant venue fondre sur lui inopinément, Abdon Llabour conçut, après sa guérison, l'idée de fonder la *Société de la foi*, véritable Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, née en même temps que l'œuvre de Frédéric Ozanam, distincte d'elle, mais se proposant comme elle le même but, la charité chrétienne exercée à l'égard des pauvres. Pour faire connaître et apprécier la *Société de la foi*, Abdon Llabour composa, en 1839, un ouvrage de trois cent cinquante pages, dans lequel il retrace les origines de l'association, explique l'organisation et le fonctionnement de cette œuvre. « Un homme du monde, dit-il, en faisant sa propre confession, domicilié à Avignon, ayant été atteint de la maladie du choléra qui le mit en deux jours aux portes du tombeau, crut en avoir été délivré par les prières de quelques âmes pieuses, par la protection de la Très Sainte Vierge et par la vertu des derniers sacrements. Ses amis et d'autres personnes estimables de la ville lui avaient témoigné, pendant sa maladie, un intérêt et un dévouement auxquels il ne croyait pas avoir de droit. C'est pourquoi, le cœur profondément touché de sa délivrance et de la conduite généreuse des Avignonnais, il conçut le projet d'une société charitable en faveur des jeunes gens du monde, pour la plus grande gloire de Dieu. »

Abdon Llabour communiqua ses vues à un jeune négociant de ses amis, le même qui l'avait aidé à tenir la plume, sur son lit de douleur, pour tracer ses dernières volontés. Semblable communication fut faite à un commerçant avignonnais qui accueillit avec empressement les propositions d'Abdon Llabour. Les nouveaux sociétaires dévoilèrent leur entreprise à un vicaire général de l'archevêque d'Avignon qui, les ayant approuvés, offrit sa maison d'habitation comme lieu de réunion aux membres de l'association naissante. La *Société de la Foi* devint bientôt florissante. Elle atteignit toutes les classes. Les jeunes gens et les autres âges, les riches et les pauvres, les malades, les prisonniers furent évangélisés avec un zèle apostolique. De nombreuses unions illégitimes furent régularisées. Un manuscrit rédigé par Abdon Llabour et qui renfermait les procès-verbaux des séances de la *Société de la Foi* contient des détails pleins d'intérêt sur les travaux de cette œuvre de bienfaisance. Pour stimuler le zèle des associés, chaque semaine avait lieu une réunion des membres actifs. Après la récitation de la prière, on se communiquait les impressions reçues. Chaque membre exposait les circonstances de temps, de lieu, de personne au milieu desquelles son zèle avait eu occasion de se déployer. Abdon Llabour dirigeait les débats avec tact et discrétion. La *Société de la Foi* tenait sa réunion générale le 8 décembre de chaque année, sous la présidence de l'archevêque d'Avignon. Le prélat qui occupait alors le siège de l'antique ville des Papes était, comme Llabour, d'origine roussillonnaise. Paul Naudou constatant avec satisfaction les résultats obtenus par l'œuvre charitable d'Abdon Llabour. Son vicaire général, le chanoine Barrère, se plaisait à redire : « La *Société de la Foi*, dans un certain sens, opère plus de bien que tout le clergé avignonnais. Les apôtres laïques sont accueillis dans des milieux que le prêtre ne pourrait aborder. La ville d'Avignon a fait, sous le rapport religieux, des progrès très considérables depuis la fondation de la *Société de la Foi* ». Le prosélytisme religieux du professeur de l'Université porta ombrage au pouvoir existant. De nombreux rapports adressés au gouvernement dénoncèrent Abdon Llabour qui se vit retirer son emploi de professeur de philosophie à Avignon pour être envoyé en disgrâce au collège municipal de Rodez. Avant de se rendre dans sa nouvelle destination, Abdon Llabour demanda et obtint de ses supérieurs hiérarchiques un congé de deux ans qu'il alla prendre à Paris. Il ne resta pas inactif dans la capitale. Durant le temps qu'il y séjourna, il composa et publia des ouvrages estimés. Dans *Le Journalisme et les journaux*, brochure de 250 pages parue la première en date, il passa en revue toutes les publications de son temps. Il fournit son appréciation

sur le bien et le mal causés par les feuilles publiques et donna à ses contemporains des avis judicieux. Dans le second de ses ouvrages, *Que faire de la France ?* brochure de 150 pages, Llabour démontra qu'on devait nécessairement établir la pratique de la religion chrétienne dans toutes les classes de la société si on ne voulait pas voir le pays sombrer dans l'abîme. Au moment où se discutait devant les Chambrés la question de la liberté de l'enseignement, Llabour se mêla aux débats en publiant un *Mémoire sur l'Instruction publique*, volume d'actualité qui contient 112 pages. Il inséra en même temps de nombreux articles dans la *Revue catholique* dont il était le gérant. Avant de se rendre à Rodez, Llabour composa un *Manuel* et un *Grand cours de philosophie*, œuvres qui n'ont jamais vu le jour et qui sont entre les mains de ses héritiers, domiciliés à Saint-Marsal. Llabour posa, sans succès, sa candidature aux élections législatives qui eurent lieu dans le département des Pyrénées-Orientales, le 23 avril 1848, et descendit dans la tombe dans le cours de cette même année.

Communication obligeante de M. l'abbé Jules Puy, curé de Saint-Marsal.

**LLAMBY, LLEMBI ou LLENBI (Augustin)** était *mercader* immatriculé de la ville de Perpignan, vers le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Il épousa Isabelle, qui, devenue veuve, convola en secondes noces avec le notaire de Pontich. Du mariage d'Augustin Llamby et d'Isabelle naquit un fils, Joseph.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 389.

**LLAMBY, LLEMBI ou LLENBI (Joseph)**, fils du précédent, acquit une charge de notaire à Perpignan. Il se maria à Thomase Ferriol qui lui donna six enfants : Augustin, Joseph, Thomas, Isabelle, Thérèse, religieuses dominicaines au couvent de Sainte-Catherine de Sienne, et Thomase. Resté veuf, Joseph Llamby épousa Marie-Angèle Rovira. Du second lit sont issus : Dominique, Catherine et Marie. Joseph Llamby, notaire, mourut en 1683 et fut enseveli dans la chapelle du couvent des Grands-Augustins de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 389.

**LLAMBY (Augustin)**, fils aîné du précédent et de Thomase Ferriol, embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Benoît. Le 30 mai 1682, il reçut ses bulles de provision de la prévôté de Fillols, annexée à l'abbaye de Cuxa. A la mort de l'abbé Pouderoux, Augustin Llamby fut promu abbé de Saint-Martin du Canigou, le 4 octobre 1714 ; il prit possession de sa prélature, le 2 mai 1715. Il la conserva durant treize ans. Ignace de Valls lui succéda en 1728.

Archives des Pyr.-Or. H. 69, 154.

**LLAMBY (Joseph)**, frère du précédent, entra dans la carrière militaire. Il était cadet dans le régiment de Ximenès appelé le régiment royal d'infanterie du Roussillon, en 1693, année où il fit son testament.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 389.

**LLAMBY (Dominique de)**, fils et héritier universel de Joseph Llamby et de Marie-Angèle Rovira, étudia le droit, se pourvut du doctorat es-lois, et devint *batlle* royal de la ville de Perpignan. Le 16 juin 1699, il fut nommé bourgeois honoré. De son union avec Marie-Thérèse Albafulla naquirent trois fils : Joseph, qui suit, Dominique et Sauveur, prêtres-bénéficiaires aux églises de Saint-Jean et de la Réal, à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 389.

**LLAMBY (Joseph de)**, fils du précédent, recueillit la succession paternelle. Il était déjà *batlle* royal de Perpignan, lorsqu'il épousa, le 30 avril 1716, Anne Compte-Riu. De celle-ci, Joseph de Llamby n'eut qu'une fille, Thérèse, qui mourut le 7 mai 1742, après avoir uni ses destinées à Michel Serradell. Joseph de Llamby, demeuré veuf, convola en secondes noces avec Marie Bonet. Il mourut le 14 juin 1750, laissant un fils du même nom que lui.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 389.

**LLAMBY (Joseph de)**, fils du précédent, fut à son tour conseiller du roi et *batlle* de Perpignan. Il occupait cette charge au moment de la Révolution. Son épouse et son fils aîné sont inscrits sur les listes des émigrés.

Archives des Pyr.-Or., G. 744. — Abbé TORREILLES, *Perpignan pendant la Révolution*.

**LLANTA (Jacques - François - Gaudérique)** naquit à Perpignan, le 18 novembre 1807. Ses parents étaient d'origine espagnole. Il étudia d'abord la peinture dans l'atelier du baron Gros et entra à l'école des Beaux-Arts en 1828. Jacques Llanta exposa même, bien qu'à d'assez longs intervalles (1838-1848) plusieurs tableaux de genre : un *Sujet catalan, C'est la foi qui sauve*, etc. Livré de préférence à la lithographie, il produisit, à dater de 1825, un nombre infini de compositions dans ce genre, la plupart destinées au commerce. Ses principales lithographies sont celles dont il a fait lui-même un choix assez heureux pour les expositions annuelles. On cite dans ce nombre : *La déclaration de la Chambre des Députés au duc d'Orléans*, de Heim (1835) ; *une Vierge et la religion chrétienne*, de Signol (1839) ; *la Reine des cieux* d'après Cazes ; *la Mère du divin Sauveur*, de Raphaël ; *le Bon Pasteur*, de Ziégler ; *le Portrait du Régent*, d'après

Santène ; celui du roussillonnais *Paul Naudó, archevêque d'Avignon*, d'après Billet ; celui du *baron Desnoyers*, d'après Dubufe ; ceux enfin du *vicomte-pair de Caux*, de *Tumburini*, de *Santini* et d'autres artistes de toutes les classes. Jacques Llanta obtint une troisième médaille en 1839. Il mourut à Paris, le 5 mai 1864.

CROUCHANDEU, *Catalogue raisonné des objets d'art du Musée de Perpignan*.

**LLAR (Inès de)**, jeune fille de l'une des maisons nobles de Villefranche-du-Conflent, à l'époque du traité des Pyrénées, avait une intrigue amoureuse avec le lieutenant du roi, de la place, nommé de Parlan. Toute la famille de Llar était dans un complot contre la nouvelle autorité de la France, et le frère d'Inès, François, en était même un des chefs. La conspiration, très bien ourdie, devait éclater dans la nuit du vendredi au samedi de la semaine de la Passion de l'année 1674, mais les hésitations du gouverneur de Puigcerda en firent remettre l'explosion au jeudi suivant. Ce délai fit échouer le complot. Deux jours avant le terme fatal, les quatre principaux conjurés se trouvaient réunis dans la chambre de François de Llar, placée au-dessous de celle de sa sœur. Celle-ci entendit, à travers les simples planches qui séparaient les deux étages, des paroles qui l'étonnèrent. Prêtant l'oreille, elle reconnut qu'il était question de la vie de Parlan. Dès lors son attention redoubla. On décida que si cet officier offrait la moindre résistance, quand on irait s'emparer de lui dans la chambre, on le tuerait. Tremblante pour la vie de son amant, Inès de Llar l'informa de ce qu'elle avait entendu. De vagues bruits qui circulaient depuis quelques jours avaient déjà donné l'éveil, sans rien préciser. La révélation de la jeune fille démontra que le danger était imminent. Le temps fut mis à profit. L'arrestation de quelques-uns des coupables livra bientôt à la justice le plan de toute la conspiration. Un oncle d'Inès, Emmanuel Descatllar, le premier mis en jugement, fit des révélations complètes sous les premiers coups de la torture, et l'on sut tout. Pendant la nuit, deux cents Espagnols devaient se cacher dans la grotte de Villefranche (la *Cova Bastera*) et le lendemain, de très grand matin, quelques miquelets, portant leurs armes dans des faix de paille sous lesquels leurs têtes auraient été cachées, devaient entrer dans la ville aussitôt après l'ouverture des portes. Arrivés chez l'un des complices, ces miquelets saisissant leurs armes se seraient rendus aux portes de la place, dont ils se seraient emparés, secondés par les conjurés, et aux coups d'escopette qu'ils auraient tiré, les hommes cachés dans la grotte se seraient précipités dans la ville. Dans le même temps, des paysans

gagnés par les chefs de la conspiration devaient arriver en armes des villages voisins, et un corps de troupes parti de Puigcerda en prenant sa route par le Capcir, se serait, le matin même du Jeudi-Saint, trouvé aux environs pour se jeter dans la place dès qu'on en serait maître. De son côté, le roi de Catalogne, entrant en Vallespir par Maureillas, se serait porté rapidement sur Ille, et les deux forces espagnoles réunies auraient marché sur Perpignan, où quelques intelligences étaient ménagées. François de Llar, informé à temps de la découverte du complot, s'enfuit en Espagne. Carlos de Llar, son père, averti de ce départ, dont il pressentait les fâcheuses conséquences, avait fait courir après lui pour le ramener ; mais on ne put le rejoindre et il dut regretter lui-même de n'avoir pas suivi son exemple. Le 3 avril, ordre fut donné de transférer à Perpignan les conjurés, avec les membres de la famille de Llar, sans en excepter la plus jeune fille de Carlos de Llar, Hermance, qu'on ne voulut pas séparer de sa mère. Le drame judiciaire commencé par leur arrestation eut un prompt dénouement. Descatllar et Soler, second consul de Villefranche, furent conduits le 2 avril à la citadelle de Perpignan. Anna de Llar, sa fille Hermance et ses domestiques y arrivèrent le lendemain. Carlos de Llar eut le Castillet pour prison et Inès entra au couvent des religieuses Enseignantes. Emmanuel Descatllar, convaincu du crime de lèse-majesté, ouvrit la série des condamnations capitales. Arrêté le 2 avril, jugé le 20, il fut exécuté le même jour, à l'âge de vingt-six ans, sur la place de la Loge. Après Descatllar, François Soler, condamné comme lui, eut sa tête placée dans une cage de fer, au-dessus de la porte de Villefranche, avec cette inscription :

Consul  
Nec regi, nec patriæ, nec sibi consulens  
Consulti, nec revelantis conspiratoris  
Justas justo consilio  
Sic huius poenas.  
1674.

Carlos de Llar subit la torture le 4 mai 1674. Il fut livré à l'exécuteur mutilé et agonisant pour subir le supplice du *garrot* (la strangulation par un tourniquet). Quant à Inès qui, pendant tout le temps de la procédure avait été retenue prisonnière dans le couvent des Enseignantes de Perpignan, flétrie dans l'opinion des hommes, déshonorée par la procédure, déchirée par la douleur d'avoir livré à l'échafaud la tête de son père et à l'exil sa mère et le reste de sa famille, elle s'ensevelit dans un cloître.

HENRY, *Le Guide en Roussillon*. — V. ARAGON, *Le Roussillon aux premiers temps de son annexion à la France*.

**LLÉOPART (Jérôme)**, fils cadet d'un bourgeois noble de Barcelone, se livra au commerce des toiles,

du papier et des draps, depuis 1632 jusqu'en 1639. A cette dernière date, il leva une troupe de soldats pour venir en aide au roi de France. Il entra dans les ordres, prit le doctorat en droit civil et en droit canon puis passa trois ans à Paris près de la Cour. En 1644, Jérôme Llèopart fut pourvu de l'archidiaconé du Conflent. Il ne cessa de rendre des services à la cause française, notamment durant un séjour qu'il fit à Rome, vers cette époque de sa vie. Ces services lui valurent une bonne part dans la distribution des biens confisqués sur les catalans fidèles à la domination espagnole. En 1653, au milieu de la défection générale, Llèopart demeura fidèle au parti français. Il partit de Barcelone où il avait été enfermé pendant le siège de cette ville par les armées de Philippe IV et vint en Roussillon mettre son activité au service de Sagarre, son compatriote et ami. Le 25 novembre 1653, le maréchal d'Hocquincourt le nomma sequestre des revenus du Saint-Office. Sur une plainte que Sagarre avait portée contre le vicaire capitulaire Sébastien Garriga, le chapitre d'Elne dépouilla celui-ci de sa charge et en investit aussitôt Jérôme Llèopart. Le 24 décembre 1653, les chanoines de Saint-Jean révoquèrent le nouvel élu parce qu'il avait manifesté la volonté énergique de mettre un terme aux abus, jusque dans les rangs du chapitre. Un procès fut instruit en cour de Rome contre Llèopart qu'on chargeait de griefs, entre autres : ceux de la résidence non observée, de l'exercice des fonctions de sequestre, de l'appel à l'autorité civile pour obtenir la charge de vicaire capitulaire, de nominations à des cures durant les mois réservés à la cour de Rome et de la réduction arbitraire et sans mandat d'un grand nombre de messes. Llèopart établit si bien le mal fondé des accusations formulées contre lui que la congrégation des évêques et réguliers rendit un décret, le 31 mars 1656, le maintenant dans ses fonctions de vicaire capitulaire du diocèse d'Elne. Un an après, le chapitre d'Elne déposa Llèopart pour la seconde fois et le remplaça par Garriga. Une nouvelle décision survint de Rome, le 5 octobre 1657, qui confirma celle du 31 mars 1656. Mais les membres du chapitre ayant fait appel de la dernière décision à la congrégation mieux informée, se virent excommuniés par Llèopart. Ils ne tardèrent pas à faire acte de soumission à ce dernier qui les releva de leur excommunication, le 24 novembre 1659. En 1658, Louis XIV avait présenté à l'agrément du Pape la nomination de Vincent de Margarit, comme évêque d'Elne. Alexandre VII se refusa à préconiser l'évêque nommé, parce qu'un concordat réglant la situation religieuse du Roussillon n'était point intervenu entre le roi de France et le Saint-Siège, après le traité des Pyrénées. Le 12 août 1661, la congrégation des évêques et réguliers confia de nouveau à Llèopart le titre de vicaire

capitulaire du diocèse d'Elne. Les chanoines de Perpignan intentèrent alors un nouveau procès à Jérôme Lléopart, le déposèrent et élurent à sa place le chanoine Sébastien Quéralt, l'*alter ego* de Garriga. De nouvelles discussions s'élevèrent entre le chapitre et Lléopart. Le 30 juillet 1666, les chanoines acclamèrent Garriga comme vicaire capitulaire ; mais un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 14 octobre 1666, maintint Lléopart dans ses fonctions de vicaire capitulaire, et le 5 août 1667, Rome ratifia les décisions royales. Le 17 avril 1668, Vincent de Margarit prit possession du siège épiscopal d'Elne, Jérôme Lléopart cessa ses pouvoirs juridictionnels et rentra dans la vie privée. Il exerça les fonctions de sacristain-majeur du chapitre d'Elne jusqu'à sa mort survenue le 21 juin 1671. Jérôme Lléopart fut inhumé dans la chapelle du Dévot Crucifix, à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., G. 14, 26, 53, 116, 124, 129. — Abbé TORREILLES, *La Vacance du siège d'Elne*, dans le *XLV<sup>e</sup> Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

**LLO (Bernard de)**, époux de la fille d'Arnal de So, prêta foi et hommage au roi Alphonse d'Aragon, en 1182, pour son château de So. Il acquit, en 1177, les châteaux d'Amorte, Castel-Por et Beaufort dans la vallée de l'Aude. Il figurait dans le nombre des principaux feudataires de Sanche, second fils du roi Alphonse, qui obtint en apanage le Roussillon et la Cerdagne, en 1185. Sa maison, riche et puissante fut fortement ébranlée par les guerres des Albigeois. Ses comtés de Carcassonne et de Foix, placés sous la suzeraineté du roi d'Aragon, furent spécialement troublés par l'hérésie et réclamèrent son intervention. Pierre II se laissa gagner par les Albigeois et leur promit aide et protection ; son frère Sanche et Bernard de Llo prirent parti pour les croisés. Bernard de Llo reçut même ordre de se présenter à la cour et de livrer ses châteaux aux officiers du roi. Sur son refus, il eut tous ses biens confisqués. Les fiefs d'Evol et d'Estavar, les châteaux de So et de Querigut furent donnés au comte de Foix, le 9 janvier 1209. Trois mois après, les troupes de Simon de Montfort entrèrent dans le Languedoc, et le 15 août de cette même année 1209, Carcassonne se rendit aux croisés. Pierre d'Aragon, venu à son secours, n'arriva qu'au moment où se livraient les derniers assauts et fut obligé de se retirer. Il ne put empêcher les Français de s'emparer d'une grande partie des dépendances de Carcassonne et de Foix ; un an après, ce prince accepta la paix. Bernard de Llo recouvra ses châteaux par le secours des Français. La croisade entreprise, en 1212, contre les Maures fit cesser un instant la guerre des Albigeois ; l'année suivante, les hostilités furent reprises avec vigueur. Elles eurent leur

dénouement à la bataille de Muret où Pierre II trouva la mort. Nunyo Sanche, comte de Roussillon, se ligua alors contre les Français, pour les obliger à renvoyer l'infant Jacques, retenu en otage. Il demeura quelques années l'ennemi d'Amauri de Montfort ; cependant, il combattit avec lui en 1226, après en avoir obtenu l'investiture de la vicomté de Fenouillèdes. Cette réconciliation valut à Bernard de Llo la restitution de tous ses domaines. Il fit hommage au roi de France pour le château de So et ses dépendances et il prêta serment entre les mains de l'abbé d'Ardorel, le 16 mars 1225. Roger Bernard ayant été remis en possession de ses états en 1229, chercha querelle au comte de Roussillon et voulut reprendre ses droits sur le Donnezan et les dépendances de la vicomté de Castellbo. Une guerre longue et sanglante s'en suivit, à l'issue de laquelle le comte de Foix dut céder. Mais s'il reconnut les droits de suzeraineté de Nunyo Sanche sur le Donnezan, il n'entendit pas que Bernard de Llo put se prévaloir des conquêtes de Simon de Montfort. On convint de la paix au mois de septembre 1233 ; un article du traité conclu en cette circonstance stipula qu'Arnal de So et Bernard de Llo, tant pour eux que pour feu Bernard de Llo, leur père, prêteraient hommage pour le château de So au comte de Foix et que celui-ci tiendrait ce fief pour le comte de Roussillon qu'il considérerait comme suzerain au même titre qu'il avait auparavant reconnu le roi d'Aragon. Le comte de Foix promit, au cas où il posséderait le château de So, de s'acquitter envers le comte Nunyo Sanche de toutes les servitudes de vasselage auxquelles les prédécesseurs de Bernard de Llo avaient été soumis à l'égard des comtes de Cerdagne. Le comte de Roussillon s'engagea à forcer les seigneurs de So à reconnaître la suzeraineté du comte de Foix. Ces conventions, déposées dans l'abbaye de Fontfroide, furent rompues presque aussitôt par la reprise des hostilités. On convint bientôt d'un nouveau traité, grâce à l'entreprise de Bernard, évêque d'Elne, et de Raymond, vicomte de Cardone ; on unit en mariage la sœur de Roger Bernard, comte de Foix, avec le fils de Bernard de Llo.

Abbé GIRALT, *Notice historique sur la vicomté d'Evol*, dans le *XLVI<sup>e</sup> Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

**LLO (Bernard de)**, fils du précédent, épousa Esclarmonde de Foix. Celle-ci lui apporta une dot de dix mille sols de Malgone, pour la garantie desquels ses deux frères offrirent les bourgs d'Artigues et de Mijanès. Le contrat de mariage fut signé à Pamiers, le 5 janvier 1235. Les bons rapports qui s'établirent alors entre les deux familles permirent d'arriver à un accord plus complet. Le 2 février 1236,

Bernard de Llo son père et Arnal de So reconnurent la suzeraineté moyenne du comté de Foix pour la baronnie du Donnezan et ses dépendances : Quérigut, Evol et Estavar. Ils reçurent en compensation tout le Donnezan avec la propriété de plusieurs autres châteaux et seigneuries. Le comte de Foix ayant eu un différend en 1244 avec l'évêque d'Urgell au sujet du pays d'Andorre, il choisit pour arbitres les chevaliers Raymond de So et Bernard de Llo. Ce dernier eut un fils, Guillaume, plus connu sous le nom de Guillaume de So.

Abbé GIRALT, *op. cit.*

**LLOBET (Raphaël)**, chanoine et official d'Elne, instruisit, en 1625, une affaire d'abus de pouvoirs contre Laurent Valls, vicaire général de l'abbé de la Réal. Celui-ci fut mis en prison et y demeura huit mois. Une fois remis en liberté, Laurent Valls se rendit à Madrid pour réclamer auprès du nonce contre les poursuites dont il avait été l'objet. Il fut justifié par le représentant du pape, qui envoya à Perpignan un commissaire délégué nommé Jean Abogado. Celui-ci devait poursuivre une procédure contre l'official d'Elne. Au mois de mars 1628, Jean Abogado fit jeter en prison Raphaël Llobet, mais dans les derniers jours de septembre de cette même année, le commissaire délégué fut rappelé à Madrid et l'official délivré et réhabilité. En 1626, Raphaël Llobet avait été envoyé aux corts de Barcelone avec mission de représenter à Philippe IV la détresse de l'église d'Elne « la plus pauvre de l'Espagne ». Dès son arrivée dans le diocèse d'Elne, l'évêque Grégoire Parcero choisit Raphaël Llobet pour son vicaire général. Son successeur, Gaspard Prieto, le délégua pour prendre possession du siège épiscopal, le 27 avril 1637. Raphaël Llobet était, à cette date, chancelier de l'Université de Perpignan, vicaire général et official de l'évêché d'Elne. L'année suivante, il procéda à une autre prise de possession du siège d'Elne, au nom du nouveau pontife d'Elne, François Pérez-Roy (11 décembre 1638). Raphaël Llobet mourut chancelier du Sénat suprême de Catalogne.

Archives des Pyr.-Or., G. 25, 63, 399, 401. — *Mémoires de Jaume*.

**LLOBET (Onuphre)** fut nommé bourgeois immatriculé de la ville de Perpignan en 1595. L'office de receveur général des comtés de Roussillon et de Cerdagne lui fut attribué dès sa création et Philippe III lui conféra les privilèges nobiliaires accordés aux citoyens honorés de Perpignan. Onuphre Llobet donna la démission de sa charge de receveur général; le roi Philippe III nomma à sa place Montserrat Regnes, de Perpignan. Onuphre Llobet était enrôlé dans les milices de la noblesse catalane que com-

mandait Dalmace de Quéralt, en 1639. Ses biens furent donnés, en 1653, par Louis XIV à Jérôme Lléopart, archidiacre d'Elne, et au chapitre de l'église Saint-Jean de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 378, 380, 390, 394, 401.

**LLOBET (Louis-Joseph-François-Michel)**, plus connu sous le nom de Père Méilton, naquit à Perpignan, le 1<sup>er</sup> janvier 1682, de Michel Llobet et de Marie Estival. Il fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église de la Réal par Louis de Copons de Tamarit et par Marie-Thérèse Réart-Balla. Entré dans l'ordre des Capucins vers l'âge de vingt ans, Louis Llobet prit le nom de frère Méilton qu'il devait immortaliser. Il ne tarda pas à être désigné par ses supérieurs en qualité de *Lecteur de philosophie*, et puis de *théologie* au couvent de Toulouse, chef-lieu de la province de l'Ordre. Ses occupations dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques et la parfaite régularité qu'il apporta toujours dans l'exercice et l'accomplissement de ses devoirs monastiques, ne l'empêchèrent point de cultiver les mathématiques et l'astronomie, sciences pour lesquelles il possédait une aptitude spéciale. Quelques écrits l'ayant fait connaître et apprécier, ce fut durant son séjour à Toulouse que le Père Méilton fut affilié à l'Académie des Sciences de cette ville. Le Père Méilton fut choisi six fois comme *gardien* ou supérieur du couvent de Perpignan, savoir : 1<sup>o</sup> le 11 septembre 1722, au chapitre de Carcassonne; 2<sup>o</sup> le 7 septembre 1725, au chapitre tenu dans la même ville; 3<sup>o</sup> le 30 mai 1727, au chapitre de Castelnaudary; 4<sup>o</sup> le 12 mai 1730, à la Congrégation de Montpellier; 5<sup>o</sup> le 3 septembre 1734, au chapitre de Carcassonne; 6<sup>o</sup> enfin, le 12 septembre 1749, à la Congrégation capitulaire de Montpellier; ce qui représente, en tout, dix ans de gardienat. Il dut assister, en qualité de *gardien sortant*, aux chapitres de Montpellier (1724), de Castelnaudary (1727), de Narbonne (1728), de Béziers (1731), de Pezénas (1737) et de Castelnaudary (1730). Le Père Méilton fut, en outre, gardien du couvent de Prades en 1728, gardien du couvent de Céret en 1729 et 1737, maître des novices, et définitif. Pendant ces divers gardienats, on le trouve prenant une part active aux missions du diocèse, et prêchant en 1727 et 1736 à la Réal, en 1737 à Baixas, et en 1749 à la Roquedes-Albères.

En 1727, fut donnée à Perpignan une grande mission, qui ne dura pas moins d'un mois et demi environ. Il y avait trente prédicateurs de l'ordre des Capucins. Le Père Méilton, alors gardien du couvent de Perpignan, y prit une grande part. Il fit entendre sa parole savante, tous les soirs, dans l'église de la Réal, et écrivit une relation de cette mission dans les registres de son monastère. Durant l'intervalle



qui s'écoula entre son cinquième et son sixième gardiennat à Perpignan, le Père Mélon dut accomplir le voyage de Rome ; car dans la lettre par laquelle Dortons de Mairan annonce au savant religieux l'envoi de l'approbation de son principal ouvrage par l'Académie des Sciences, on lit : «... Comme « j'ignore si cette lettre vous trouvera encore à « Rome, je prends le parti de l'envoyer à votre R. P. « agent de Paris, à qui vous vous étiez adressé, etc... « (Lettre du 18 septembre 1740). » Puis, on trouve le Père Mélon remplissant les fonctions de gardien du couvent de Montpellier (1743). L'année précédente, il avait été appelé, en qualité de Vicaire-Provincial, à prendre durant neuf mois le gouvernement général des couvents de la province de Toulouse. Lorsqu'il eut atteint l'âge de soixante-dix ans, le Père Mélon se démit de sa charge de gardien du couvent de Castelnau-dary et obtint la faculté de vivre retiré dans le monastère de sa ville natale, libre de tout emploi et de toute charge. Il mourut à Perpignan, le 14 juin 1753, après une maladie de vingt jours, causée par une chute qu'il fit à l'escalier, en se rendant à vêpres. Dès les premières années de son entrée en religion, le Père Mélon avait publié un livre de piété intitulé : *Neuvaine à Notre-Dame d'Espérance*, in-18, Perpignan, Viger, 1710 et 1713. Les chroniques des Archives de Toulouse apprennent que ce savant religieux fut souvent investi des fonctions de *fabri-cier*. Il fut aussi quelquefois délégué par l'évêque d'Elne pour revêtir de son approbation des écrits ascétiques ou autres. La première œuvre scientifique du Père Mélon parut en 1738, sous le titre : *Les Epactes grégoriennes éclaircies et justifiées, ouvrage dans lequel, après avoir rejeté le nouveau système des Epactes imaginé par Fr. Hugues Perrin de Saint-Bruno, solitaire à Lyrac, l'auteur établit les principes de la correction grégorienne, justifie ses épactes, en les étendant depuis la création du monde jusqu'à dix mille ans après la venue de Notre-Seigneur, et donne une méthode facile et claire pour trouver la Pâque et les fêtes mobiles aux années centenaires et aux intermédiaires à perpétuité*. Cet ouvrage, qui formait un volume in-12, fut imprimé à Toulouse chez J. Rellier, place du Palais. Le livre n'est autre chose qu'une lettre d'environ 85 pages adressée par le Père Mélon au marquis de Caumont qui lui avait envoyé un écrit récemment publié par le Fr. Hugues de Saint-Bruno, sous le titre : *Le bouclier grégorien astronomique*, au sujet duquel l'illustre correspondant désirait connaître le sentiment du savant capucin. Ce qui fait surtout la gloire du Père Mélon, c'est le livre important qu'il édita, en 1743. Il est intitulé : *La correction grégorienne expliquée, mise en lumière et défendue contre ses détracteurs, embrassant, d'après les règles grégoriennes, la série de tous les siècles, depuis la création*

*jusqu'à la fin des temps*. Cet ouvrage entièrement écrit en latin et édité à Cologne, forme un volume in-4°, renfermant la matière de deux volumes in-8° ordinaires. L'auteur le dédia au cardinal Ruffo, ancien évêque de Ferrare, alors doyen du Sacré-Collège et Protecteur de l'ordre des Capucins. Après avoir exposé les principes et les défauts de tous les calendriers inventés jusqu'alors, les réformes dont ils sont susceptibles et la manière de les accorder, le Père Mélon donna les éléments du comput ecclésiastique, et formula ensuite les règles de l'ancien calendrier et les principes de la correction grégorienne, dont il justifia l'exactitude, faisant voir que par son moyen on pouvait remonter jusqu'à l'année de la création du monde et la rapporter à l'an 5043 avant Jésus-Christ. L'auteur fournit un nouveau cycle solaire et un autre lunaire, dont il détermina les nombres par le calcul direct et rétrograde, pour années futures et passées. Il indiqua aussi une nouvelle méthode aisée de se servir de la correction grégorienne, en substituant les épactes des pleines lunes à celles des nouvelles. La grande période grégorienne qu'il proposa et qui allait en rétrogradant depuis 1742 de l'ère chrétienne jusqu'à l'origine des temps, remit les solstices et équinoxes, aussi bien que les nouvelles et pleines lunes, aux jours des mêmes mois du calendrier grégorien, ce qui fut vérifié par le calcul, ainsi que par les éclipses de soleil et de lune rapportées par les historiens et les astronomes. Cet ouvrage du savant capucin fut revêtu des plus hautes et des plus respectables approbations. En effet, outre celle du Provincial du Ministère-Général des Capucins, qui, sur le rapport de plusieurs théologiens de l'Ordre, en permettait l'impression, suivant les règles de l'Institut, il avait encore été approuvé par la Société Royale des Sciences de Montpellier, sur le rapport de deux de ses membres qui avaient été chargés d'examiner le livre. Le 6 septembre suivant, une approbation plus haute et plus flatteuse, était attachée à cet ouvrage : celle de l'Académie Royale des Sciences de Paris, signée par Fontenelle, alors secrétaire-perpétuel. Le savant Cassini fut un des deux Académiciens chargés de rendre compte de l'ouvrage du Père Mélon, nommé quelque temps après membre correspondant de l'Académie des Sciences et honoré des félicitations des plus célèbres astronomes de l'époque. Le 25 janvier 1742, l'Académie des Sciences de Toulouse avait approuvé hautement la publication de l'ouvrage, encore manuscrit, de son associé, et ajoutait, après avoir proclamé la grande utilité de la *Gregoriana correctio*, que ce livre faisait le plus grand honneur au Père Mélon. Les nombreuses sociétés savantes auxquelles cet ouvrage avait été soumis, constatèrent la justesse et l'exactitude des calculs de l'auteur, la

clarté et la solidité de ses raisonnements, la portée judicieuse de ses réflexions. L'Académie Royale des Sciences, en particulier, en rendant hommage aux recherches curieuses que présentait ce livre, déclarait que « la substitution faite par l'auteur des épactes des pleines lunes à celles des nouvelles, au moyen de laquelle le calcul était singulièrement abrégé et notablement simplifié, était très ingénieuse, et qu'en général tout l'ouvrage dénotait beaucoup de sagacité et de connaissance de cette matière dans l'auteur, qui l'avait traitée d'une manière nette et précise... » Des éloges et des remerciements furent adressés à l'auteur par Monseigneur de Luynes, évêque de Bayeux (lettre du 15 mars 1743), par le cardinal Ruffo (12 juin 1743), par Zanotti, au nom de l'Académie de Bologne, etc. Toutefois, l'œuvre du Père Mélon fut attaquée en Italie par Bettazzi, de Prato, curé du diocèse de Pistoie, en Toscane, et auteur d'un livre intitulé : *Epitome operis Paschalis*, publié à Florence en 1733. La nouvelle dissertation du critique italien fut composée en langue vulgaire et imprimée à Lucques, sous le titre : *Sentimento del Piovano Jacopo Bettazzi, di Prato, in torno el libro del molto Rev. P. Melitone, da Perpignano*. L'auteur, en envoyant au Père Mélon un exemplaire de son mémoire, protestait que, s'il avait employé l'idiome vulgaire, pour combattre un ouvrage scientifique écrit en latin, ç'avait été, non point pour pouvoir rabaisser impunément le livre du capucin auprès des ignorants, mais seulement afin d'être compris de ceux de ses amis qui ne connaissaient pas la langue ecclésiastique. La défense que prépara immédiatement le Père Mélon ne parut qu'en 1743, lorsqu'il était à Montpellier. La publication en avait été retardée, d'abord parce que le Père Mélon dut recourir à un interprète pour se faire traduire le mémoire italien de Bettazzi ; en second lieu, parce qu'il dut se procurer l'*Epitome operis Paschalis*, auquel l'auteur renvoyait souvent dans son mémoire, et sur lequel il fondait ses griefs contre les théories du savant capucin ; enfin, parce que, la mort du R. P. Provincial étant survenue sur ces entrefaites, le Père Mélon s'était trouvé occupé par les fonctions de la charge de Vicaire-Provincial. Dans sa défense ou *Apologia*, écrite aussi en latin, le Père Mélon, suivant pas à pas chacune des objections de son adversaire, établit contre Bettazzi : 1° l'exactitude et la supériorité de la réforme grégorienne, attaquée elle-même par le critique italien ; 2° l'avantage de ses calculs, dont il justifie la précision, en repoussant ceux qu'avait proposés Bettazzi dans son *Epitome*. Après cela, il demeura acquis au débat que la thèse de Bettazzi était insoutenable ; car ce que disait le savant capucin pour justifier les corrections solaires et lunaires faites dans le calendrier s'accordait parfaitement avec

les calculs astronomiques. Le passage relatif à l'anticipation des nouvelles lunes (qui est de huit jours en 2.500 ans), était extrêmement précieux. Le Père Mélon démontrait que l'année 530 est celle qu'on a dû choisir pour diviser en deux parties égales cette grande période, et que l'année 500 a dû être rejetée comme n'ayant point les caractères nécessaires pour cette division. Par sa réplique, il acheva de faire disparaître la fameuse objection tirée de ce qu'on a fixé au lendemain du jour de la conjonction moyenne le premier jour de la lune grégorienne, fixation faite à dessein par les auteurs de la Réformation du Calendrier, qui ont mieux aimé s'écarter un peu de la méthode pratiquée au temps du Concile de Nicée, que de s'exposer à l'inconvénient de célébrer souvent la Pâque le même jour que les Juifs. Après cette polémique, dans laquelle l'avantage resta tout entier au capucin-astronome, celui-ci, le 30 novembre 1745, envoya au savant Benoît XIV, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, un exemplaire de son grand ouvrage et de sa défense. Il reçut à l'occasion de cet envoi, le 8 janvier 1746, une lettre approbative des plus flatteuses du Souverain Pontife. A l'activité dans l'administration des couvents qu'il eut à diriger, au ministère actif de la prédication qu'il exerça, aux talents de l'écrivain ascétique et du théologien, le Père Mélon ne joignit pas seulement la connaissance et l'étude solide des sciences exactes, il fut encore artiste, et artiste inventeur. Il donna tous ses soins à la simplification d'un système de mosaïques, qu'il exposa et développa dans un ouvrage curieux à plusieurs titres, et dont on peut consulter, dans la Bibliothèque publique de Perpignan, le manuscrit demeuré inédit jusqu'à ce jour. Ce volume a pour titre : *Traité des carreaux de deux couleurs, mi-partis par une diagonale*. L'auteur entend par *carreau* l'assemblage de deux triangles isocèles de différente couleur, susceptibles de recevoir deux positions différentes, suivant qu'ils sont placés sur les côtés ou sur les angles. Or, le Père Mélon expose une méthode qui permet de produire une variété presque infinie de dessins, par les nombreuses combinaisons de ces deux positions et avec l'unique secours de deux couleurs. On peut remarquer dans l'ouvrage manuscrit du Père Mélon deux parties bien distinctes. Dans la première partie, toute scientifique, et qui comprend les deux tiers de l'ouvrage, l'auteur, à l'aide de nombreux calculs et de savantes théories, développe son système avec une rare clarté. Ces pages dénotent chez le savant capucin une profonde connaissance des mathématiques, une forte application au travail, enfin la simplicité dans la méthode exposée. La seconde partie, embrassant l'autre tiers du volume et comprenant 89 planches, est à la fois artistique et mécanique, car elle présente

l'heureuse application de cette méthode. D'après l'opinion de juges éclairés et compétents, cette seconde partie pourrait, à la rigueur, être considérée comme la seule vraiment utile au fabricant et à l'ouvrier, si ce bel et curieux ouvrage du Père Mélon était jamais livré au public. Ce qui est certain, c'est que les nombreuses figures contenues dans chaque planche, étonnent par la variété et la régularité des dessins obtenus au moyen de deux seules couleurs ; si bien qu'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou de la grâce ingénieuse de ces dessins, ou de la savante complication des figures, dont certaines sont composées de 64 et même de 100 carreaux. Il existait deux exemplaires manuscrits de cet ouvrage : l'un à la Bibliothèque nationale, à Paris, l'autre à la Bibliothèque de Perpignan. Ce dernier, qui provient de l'ancien couvent des Capucins de cette ville, forme un volume in-4°, écrit de la main même du Père Mélon et portant la date de 1724. Cette œuvre avait été soumise à l'Académie des Sciences de Paris, dans le sein de laquelle elle fit l'objet d'un rapport favorable et très élogieux de Fontenelle, qui devait, quelques années plus tard, apprécier si avantageusement la *Gregoriana correctio illustrata*, composée par le même auteur. « Il y a dans cet ouvrage, disait l'illustre académicien, beaucoup de méthode et de travail ; il ajoute à ce que le R. P. Donat, religieux Carme, avait ingénieusement trouvé sur cette matière. Cette méthode, plus juste et plus courte que celle du R. P. Sébastien Fruchet, membre honoraire de l'Académie des Sciences, produit un nombre infini d'arrangements différents qui n'avaient pas été trouvés, et en règle le choix... » L'Académie de Montpellier, qui avait aussi approuvé et très honorablement mentionné le livre du Père Mélon, ajoutait qu'il serait « d'une grande utilité au public, surtout pour le pavé des églises et des grandes salles, où ces combinaisons et changements pourraient paraître dans toute leur étendue. » On doit regretter qu'une œuvre de cette nature, soit demeurée inédite et à peu près ignorée, même en Roussillon. Le P. Bernard de Bologne apprend que le Père Mélon, voyant que l'impression de son ouvrage et surtout la reproduction des planches entraîneraient des frais considérables et peu compatibles avec la pauvreté des Frères Mineurs, avait insisté lui-même pour empêcher cette publication. M. Comet, frappé des innombrables combinaisons possibles avec le système du Père Mélon, en a reproduit plusieurs planches dans son ouvrage *L'Imprimerie à Perpignan*. Le Père Mélon eut deux frères et deux sœurs : Marie-Angélique, religieuse au couvent des Enseignantes, Michel qui continua la lignée de la famille, François et Baselice.

Archives de la famille de Llobet. — Archives communales.

GG. 178. — TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon*. — COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

**LLOBET (Michel)**, frère aîné du précédent, né à Perpignan en 1577, épousa, le 22 janvier 1696, Marie-Thérèse Bresse, de Torreilles, qui lui apporta en dot une grande fortune. De leur mariage naquirent deux fils : Joseph, qui suit, et un garçon dont on ignore le nom de baptême. Michel Llobet fut officier des gardes du duc de Noailles. Demeuré veuf, il convola en secondes noces avec Honorée Bou, dont il n'eut pas d'enfants.

Archives de la famille.

**LLOBET (Joseph de)**, fils du précédent, naquit à Torreilles, le 18 janvier 1703. Le 6 avril 1728, il contracta mariage, dans l'église de Vinça, avec Rose de Massia, fille d'Antoine de Massia, bourgeois noble de Perpignan et d'Emérentienne Riu, de Vinça. De leur union sont issus : Emérentienne, femme de Joseph de Kennedy, baron du Boulou, Honorée, épouse de Jean-Baptiste de La Boissière, aide-major de la place de Perpignan, Marie-Thérèse, Michel, Joseph, Madeleine, Rose, Antoine et Joseph. Joseph de Llobet fut ennobli par lettres-patentes, en forme de charte, données par Louis XV, à Versailles, au mois de juillet 1760. Il mourut le 29 de ce même mois, sans avoir vu l'entérinement de ses titres de noblesse. Ses armes portent : *d'or, au loup ravissant de gueules : au chef d'azur, chargé de trois étoiles à six rais d'argent*.

Archives de la famille.

**LLOBET (Michel de)**, fils du précédent, naquit à Perpignan, le 11 juillet 1736. Le 17 octobre 1770, il se maria, aux Cabanes de Fitou, avec Thérèse d'Auderic, de Lastours, qui lui donna sept enfants : Gabrielle, épouse de Jean de Gazanyola, Thérèse, femme de Jean-Raymond de La Nougarede, maire de Castelnaudary, Hercule, Joseph, Charles, Louise et Marie, morts sans postérité. Michel de Llobet de Massia fut présent aux séances de l'ordre de la noblesse du Roussillon, réunie en 1787 pour nommer ses députés aux Etats généraux. Il avait acquis, le 31 mars 1771, l'hôtel appartenant à de Saint-Affrique, lieutenant des armées du roi en Roussillon ; ce dernier l'avait précédemment acheté (12 septembre 1755) à la marquise Marie-Josèphe de Rebé. Michel de Llobet mourut à Perpignan, le 26 juin 1824.

Archives de la famille.

**LLOBET (Hercule de)**, né à Torreilles, le 28 septembre 1775, épousa, le 27 février 1821, Emérentienne de Kennedy. De leur union naquirent quatre enfants, dont un seul, Joseph, survécut. Celui-ci épousa, le 25 janvier 1853, Gabrielle de Chefdebien de Çagariga et laissa une nombreuse postérité.

Archives de la famille.

**LLONGUET (Michel)** était archidiacre d'Elne en 1587.

Archives des Pyr.-Or., G. 116.

**LLORAN (Pierre)** reçut, le 18 octobre 1623, provision de l'office de maître de la Monnaie de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 388.

**LLORENS (François)**, orfèvre de Perpignan, vivait vers la fin du <sup>xviii</sup>e siècle.

Archives des Pyr.-Or., G. 270.

**LLORENS**, dont l'appellation patronymique était Carmell, originaire de Besalu, en Ampourdán, fut appelé par le bailli de Millas, en 1618, pour reconnaître et dénoncer les sorciers et les sorcières dont on disait la province du Roussillon infestée. Cet imposteur assura que les personnes adonnées à la sorcellerie portaient toutes une marque à laquelle on pouvait aisément les reconnaître, et dont la forme, à peu près semblable à celle de la patte d'un coq, apparaissait sur leur épaule droite, à l'aspersion de quelques gouttes d'eau bénite. La renommée du dénonciateur s'accrut. De tous côtés la justice criminelle le requit pour l'aider à découvrir les sorcières. On en trouva partout. Le funeste résultat de ces absurdes et barbares investigations fut que durant les premiers mois de l'année 1619 on pendit un certain nombre de prétendues sorcières à Laroque-des-Albères, Sorède, Palau-del-Vidre, Banyuls, Millas, Ille, Néfiach et en d'autres endroits. Le nombre des victimes eut été sans doute plus grand, si l'Inquisition de Barcelone n'eut réclamé le sorcier pour le traduire à sa barre et l'examiner à son tour.

Archives des Pyr.-Or., G. 241. — DE GAZANYOLA, *Histoire du Roussillon*. — Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

**LLORENS** ou **LLAURENS (Rose)** naquit à Pézilla-de-la-Rivière en 1770, de Jean Llorens et de Anne-Marie Estèva, famille de braves cultivateurs. Elle avait vingt-trois ans lorsque la Révolution porta sa main sacrilège sur l'Eglise de France. Le dimanche 15 septembre 1793, le curé de Pézilla, Jacques Pérone, avait encore pu célébrer les offices de la paroisse et même faire la procession du Saint-Sacrement dite de la *Minerve*. Mais tout à coup l'orage gronda plus fort et Jacques Pérone fut obligé de fuir précipitamment. Arrivé à Saint-Félicien-d'Avail, il se souvint qu'il avait laissé des hosties consacrées dans le Tabernacle, et se tournant vers Pézilla, les yeux baignés de larmes, il dit en soupirant : « Ah ! que ne donnerais-je pas pour pouvoir retourner à Pézilla et y passer seulement un quart d'heure. » Rose Llorens avait entendu l'exclamation de Jacques Pérone ;

elle avait compris le sens du souhait formulé par ce prêtre et résolu de soustraire les saintes hosties à la profanation. Elle alla trouver le maire de la localité, Jean Bonafos, que le département des Pyrénées-Orientales venait de mettre à la tête de la municipalité. Elle le supplia de la seconder dans son dessein. Le 7 février 1794, Jean Bonafos, accompagné du témoin Pierre Boyer et de Rose Llorens, pénétra dans l'église et procéda à l'ouverture du tabernacle de l'autel. Il trouva quatre petites hosties, enfermées dans le ciboire, et une grande hostie, la même qui, ayant servi pour la procession de la Minerve, était demeurée placée dans le soleil de l'ostensoir. Jean Bonafos versa les quatre hosties dans un purificateur qui se trouvait dans le tabernacle et les confia à Rose Llorens, avec la grande hostie dans la gloire de l'ostensoir dont le pied était sous les scellés dans la sacristie. Rose Llorens remit la grande hostie entre les mains de Thomase Bonafos, épouse du maire. Celui-ci la déposa lui-même, avec l'ostensoir, dans un coffre de bois qu'il ferma à clef et cacha ce coffre sous un plancher de sa maison, à côté de la voûte d'un four à cuire le pain. L'ostensoir et la grande hostie restèrent dans cette humble cachette depuis le 7 février 1794 jusqu'au 9 décembre 1800. Les quatre petites hosties furent remises par Rose Llorens à sa mère, Anne-Marie Llorens-Esteva, qui les enferma immédiatement dans une armoire pratiquée dans la muraille. Sur le conseil de Joséphine de Romanya, religieuse du couvent de Saint-Sauveur de Perpignan, elles furent déposées dans le vase le plus précieux de la maison, un modeste compotier de cristal, et le vase lui-même fut enfermé dans un petit sac de soie rouge que l'on conserve encore. Si la maison de Bonafos ne pouvait pas recevoir d'adorateurs, celle de Rose Llorens fut ouverte aux personnes pieuses qui voulurent adorer leur Dieu caché sous les apparences des petites hosties. Deux fois avertie à temps que les révolutionnaires allaient fouiller sa maison, Anne-Marie Llorens dut confier son précieux dépôt à la veuve Anne Duchamp. L'espace d'environ un mois en deux fois. Une troisième fois, l'imminence du danger obligea Anne-Marie Llorens de cacher les quatre petites hosties pendant quelques heures, bien enveloppées avec le même purificateur, dans un sac de farine. Hormis ces trois circonstances, Anne-Marie Llorens garda, jusqu'au 5 décembre 1800, les quatre petites hosties consacrées dans la même armoire, fermée à clef. Ce jour-là, Honoré Siuroles, vicaire de Pézilla-de-la-Rivière, rentré de l'exil, vint les retirer de la maison de Rose Llorens et les porta, avec le compotier de cristal, dans le tabernacle de l'église paroissiale. On put remarquer alors que le compotier de cristal, parfaitement blanc avant de l'employer, portait maintenant, dans l'épaisseur du

verre, des traces très apparentes de dorure qui s'agrandirent encore : Jésus avait doré lui-même le ciboire improvisé de la famille Llorens. Quatre jours après, le curé Jacques Pérone, revenu aussi de la terre étrangère, sur la demande de Bonafos, accompagné du maire Marc Estrade, qui avait été à la fois le prédécesseur et le successeur de ce dernier, vint retirer du coffre de bois, où il avait été caché pendant sept ans, l'ostensoir avec la grande hostie et le porta solennellement dans l'église, au milieu de l'enthousiasme général des habitants de Pézilla. Les témoins et les acteurs survécurent longtemps à ces événements : Jean Bonafos mourut le 5 novembre 1807, à l'âge de 50 ans ; sa femme, Thomase Gally, mourut le 16 juillet 1818, à l'âge de 64 ans ; le curé, Jacques Pérone, mourut le 31 janvier 1811, à 63 ans ; Anne-Marie Esteve, la mère de Rose Llorens, mourut le 29 novembre 1817, âgée de 85 ans. Celle qui en fut l'héroïne se maria vers 1802 à Pierre Colombier, et en eut deux fils connus : Pierre et Joseph. Rose Llorens, épouse Colombier, mourut à Pézilla le 28 octobre 1839, à l'âge de 69 ans. L'autorité ecclésiastique a fait au sujet des Saintes Hosties de Pézilla-de-la-Rivière, merveilleusement conservées depuis plus d'un siècle, plusieurs enquêtes officielles. Toutes ont abouti à constater la certitude de l'entière et parfaite conservation des espèces sacramentelles et de l'identité des hosties actuellement existantes avec celles que Rose Llorens sauvegarda, le 7 février 1794. La maison de Rose Llorens est encore bien conservée. On y voit de nos jours l'armoire qui, pendant la Révolution, servit de tabernacle aux quatre petites hosties. Au plafond de cette armoire on remarque la trace de la fumée de la lampe entretenue par la piété des fidèles de Pézilla en présence de leur Dieu caché. L'habitation de Bonafos a subi des modifications ; des réparations successives ont fait même disparaître le plancher et l'humble cachette de la grande Hostie. Le modeste ciboire de cristal, *doré par Jésus-Christ*, est précieusement conservé dans un magnifique reliquaire offert par M<sup>lle</sup> Berthe Delcros de Mirman. L'ancienne église paroissiale, démolie, a fait place à un nouvel édifice religieux construit en style roman, majestueux et simple. Ce monument d'architecture a été béni et inauguré par Noël Gausail, évêque de Perpignan, le 30 avril 1893. Le 15 octobre suivant, cette église fut consacrée par le cardinal Bourret, évêque de Rodez, assisté de plusieurs évêques et prélats. De la Bouilleries a écrit un cantique sur le *Ciboire doré*, et Jacinto Verdagner un poème catalan, *Lo Sol de Pézilla*.

Augustin VASSAL, *Histoire des Saintes-Hosties séculaires de Pézilla-de-la-Rivière*, Perpignan, sans date, Payret. — Abbé TOLRA DE BORDAS, *Les Saintes-Hosties et le Ciboire doré de Pézilla-de-la-Rivière*, Paris, Tolra et Haton, 1865. — Abbé Philip, *Visite aux Saintes-Hosties de Pézilla*, Paris, Tolra et Haton, 1869.

**LLOT DE RIBERA (Michel)**, né à Clairà en 1555, entra de bonne heure dans l'ordre de saint Dominique. Il fut professeur de théologie à l'Université de Perpignan, et était recteur de cette compagnie en 1586. Il fut envoyé à Rome comme promoteur dans la cause de canonisation de saint Raymond de Pennafort, et il écrivit à cet effet : *De laudabili vitâ et de actis haclenûs in curiâ romanâ pro canonizatione Fr. Raymundi de Peñafort, ad Clementem VIII P. M.* Il a encore composé une *Vie de la sœur Marie Raggi du tiers-ordre de saint Dominique*. Durant son professorat, il fit imprimer à Perpignan une *Epitome seu collectio eorum omnium quæ a P. Lombardo sententiarum magistro in suis quatuor libris conscripta repertiuntur*. Mais ce qui rend surtout son nom célèbre aux yeux des Roussillonnais, c'est la dissertation catalane sur la relique insigne du bras de saint Jean-Baptiste que possède la cathédrale de Perpignan, qu'il a composée sous le titre : *Dels miracles que lo Senyor ha obrats per medi de la santa reliquia del bras i ma esquerra del glorios san Joan-Batista*. Cette même année (1594), Michel Llot fit aussi imprimer à Perpignan son *Llibre de la translacio dels invincibles y gloriosos martirs de Jesus-Christ Abdon y Sennen, y de la miraculosa aygua de la sancta tumba del monastir de sant Benet en la vila d'Arles*, un vol. in-12. Il mourut à Lérida, en 1607, étant prieur du couvent de son ordre dans cette ville.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

**LLOUBES (Jean - Jacques - Pierre)** naquit à Perpignan, le 5 octobre 1783. Ses études classiques terminées, il entra dans le haut commerce où, par son zèle et son intelligence précoces, il ne tarda pas à se placer en première ligne parmi les négociants de sa ville natale. En 1809, il fonda une maison de banque à Perpignan, sous la raison sociale Llobes et Auriol qui, depuis lors, a toujours progressé. Ses efforts furent couronnés de succès ; il acquit une belle fortune, fruit d'une carrière laborieusement remplie. Après 1830, sa capacité et ses connaissances administratives fixèrent sur lui l'attention de ses concitoyens, qui le nommèrent membre du conseil municipal de Perpignan et le réélurent constamment durant plusieurs années. De 1825 à 1850, Jean Llobes fut appelé spontanément par le suffrage des notables commerçants de cette ville aux fonctions de juge du tribunal de commerce, puis à celles de président. Dans ce laps de temps, une longue habitude et une science approfondie le firent réélire quatre fois. C'est en cette qualité qu'il prononça un discours remarquable, le 3 octobre 1852, au Prince-Président, lors de son passage à Narbonne. Le 1<sup>er</sup> janvier 1853, Jean Llobes fut nommé chevalier de la Légion

d'honneur, en rémunération de ses importants services, tant consulaires que municipaux. Il mourut à Perpignan, le 25 avril 1863.

LACAINE et LAURENT, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX<sup>e</sup> siècle*.

**LLOUBES (Auguste-Jean-Jacques-Pierre-Napoléon)**, fils du précédent, naquit à Perpignan, le 8 décembre 1811. Après avoir fait de fortes études classiques, il embrassa la carrière financière dans laquelle il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement par sa perspicacité et une profonde connaissance des affaires commerciales ; aussi devint-il bientôt un des membres de l'importante maison de banque Llobes et Auriol. Nommé membre du conseil municipal de Perpignan, appelé ensuite par le suffrage des électeurs notables de cette ville aux fonctions de juge du tribunal de commerce, il donna des preuves nombreuses de sa compétence. En août 1848, Auguste Llobes fut désigné par le vœu de l'opinion publique pour remplir les fonctions de maire de sa ville natale. Il fut investi de son mandat par décret du chef du pouvoir exécutif en date du 28 septembre de la même année, sur la proposition de Sénard, alors ministre de l'intérieur. La tâche était difficile et périlleuse ; Llobes la remplit avec fermeté et tact ; il sut s'attirer les sympathies de tous les hommes d'ordre. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 10 décembre 1849. Lors des événements du 2 décembre où l'effervescence était à son comble, Auguste Llobes déploya une fermeté inébranlable et un grand courage civique. Par des mesures sages et prévoyantes, il parvint à réprimer la fureur des démagogues. Le 12 avril 1851, l'ordre étant rétabli dans la ville, il donna spontanément sa démission, pour se livrer entièrement à ses affaires privées. Au mois d'août suivant, ses concitoyens le nommèrent membre du Conseil général du département. En 1853, il fut placé à la tête de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales. Auguste Llobes occupa la présidence de cette association savante jusqu'à sa mort, survenue le 11 janvier 1866.

LACAINE et LAURENT, *op. cit.*

**LLOUBES (Numa)** consacra son temps et son activité aux intérêts agricoles du département des Pyrénées-Orientales. On trouve de lui dans la collection des bulletins de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire divers mémoires, entr'autres une étude économique sur les octrois qui contient d'intéressantes indications. Les travaux d'irrigation le préoccupèrent également. Il collabora au journal le *Progrès Agricole et Viticole de Montpellier*, fut rédacteur

en chef du *Moniteur roussillonnais*, journal agricole, et mourut à Perpignan en 1884.

XXVI<sup>e</sup> Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

**LLUCH (François de)**, religieux Augustin, professeur de théologie à l'Université de Perpignan. publia, en 1580, la *Vida de S. Guillermo, confessor*.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

**LLUCIA (François-Xavier-Antoine de)**, fils d'Assiscle de Lluçia et de Thérèse Tabaries, naquit à Perpignan, le 2 décembre 1752. Son père qui appartenait à une famille de riches *mercaders* avait été annobli le 16 juin 1761 et faisait partie des citoyens nobles de la ville de Perpignan. François-Xavier de Lluçia fut nommé procureur-syndic du Tiers-Etat à l'Assemblée provinciale du Roussillon, en 1787. Comme on l'attaquait à propos de ses fonctions de représentant du Tiers, il répondit que « fils d'un père nouvellement annobli, toute gloriole sur ce point eut été de sa part pour le moins ridicule » et se déclara fier d'un titre qu'il devait au suffrage de ses concitoyens. Il apporta dans l'exercice de ses fonctions une activité passionnée. Lluçia n'était point homme à se contenter d'un titre purement honorifique ; il se montra déjà partisan ardent des réformes, jaloux du pouvoir, et défenseur énergique des attributions qui lui furent confiées. Caractère entreprenant plus que résolu, intelligence vive, doué d'une grande facilité d'assimilation, d'une fiévreuse activité, il fut le créateur et le directeur de la première période du mouvement révolutionnaire dans les Pyrénées-Orientales. Il assista à l'Assemblée de la noblesse du Roussillon réunie pour la nomination des députés aux Etats généraux et y prit une part active, comme secrétaire de l'Ordre. Le 23 mai 1790, François-Xavier de Lluçia fut chargé des hautes fonctions de procureur-syndic du département, et garda cette charge jusqu'au 30 août 1791, date à laquelle il fut élu député à la Législative, le premier sur cinq, à la pluralité des voix. Il fit procéder à la vente des biens ecclésiastiques comme biens nationaux, prit l'initiative de la nomination de l'évêque constitutionnel Deville et exerça des mesures de rigueur contre les membres du clergé roussillonnais, réfractaires à la Constitution civile. A l'Assemblée législative, François-Xavier de Lluçia siégea parmi les réformateurs et se lia avec les principaux Girondins. Revenu en Roussillon, il fut élu, le 16 septembre 1792, maire de Perpignan, à la place de Joseph Guiter, qui venait d'être envoyé à la Convention nationale. Nommé de nouveau procureur-général syndic par l'assemblée électorale qui se tint à l'église Saint-Pierre de Prades, les 12 et 16 novembre 1792, François-Xavier de Lluçia

quitta, le 20 novembre, la mairie de Perpignan pour le Conseil du département. Il organisa la résistance contre l'invasion espagnole et se révéla par ses actes et sa correspondance comme un homme d'exceptionnelle valeur. Les lettres qu'il écrivit, en 1793, au ministre de la marine et à Lacuée, pour les éclairer sur la situation et pour réclamer des secours, témoignent de sa perspicacité et de sa clairvoyance. Dénoncé comme suspect, François-Xavier de Llucia se rendit à Paris pour se justifier. Les dangers qui l'entouraient, l'obligèrent à se cacher. Il dut dissimuler sa personnalité en vivant péniblement dans une librairie, située dans la rue Croix des Petits-Champs, n° 73.

Le 21 pluviôse an II, il fut décrété d'arrestation par ordre du comité de sûreté générale et il allait être emprisonné quand il mourut le 5 prairial suivant (25 mai 1794). Sa mort fut certifiée par ses amis Joseph Fabre, représentant du peuple à la Convention, et Laurent Frizon, ancien administrateur des subsistances militaires. On a prétendu que Llucia s'était suicidé pour se soustraire au jugement qui l'attendait. Rien dans les notes d'archives ne permet de l'affirmer. Ses papiers furent mis aussitôt sous scellés, à la requête des citoyens Collet et Voiribe, membres du comité de surveillance de la halle du blé. On n'y trouva rien de suspect et la succession fut alors déferée pour la forme à sa mère Thérèse Tabaries, veuve d'Assiscle de Llucia, qui, de Saint-Pons de Thomière (Hérault), où elle habitait, sollicita la levée des scellés. De nombreux créanciers s'y opposèrent; médecin, cuisinier, domestiques, n'étaient pas payés depuis plusieurs mois. Llucia, victime de la Révolution, après avoir consacré ses facultés et sa fortune à la défense de son pays, était mort sans ressources et avait dû engager chez un voisin, Antoine Patrichon, horloger, rue Croix des Petits-Champs, n° 1, jusqu'à sa montre en or avec cachet gravé à son chiffre. Dans l'inventaire du mobilier, il ne possédait en propre qu'un secrétaire de bois plaqué et quelques livres dont la prise fut faite par Michel Leboucher, libraire, rue Honoré, 433. Le nom de Llucia a été donné à une rue de Perpignan. François-Xavier de Llucia avait épousé, le 23 août 1772, Rose de Cremadells, veuve de N. de Costa. Il laissa une fille adultérine, Adélaïde, née en 1733, qui épousa, en 1801, Joseph Romain Clara, propriétaire à Thuir, et n'eut pas de descendance.

La famille de Llucia remonte par une filiation ininterrompue à Pierre Llucia qui vivait à Millas en 1446. Son petit-fils, Jean, né vers 1440, acheta en 1463 un domaine à Trouillas et s'y fixa. En 1706, deux branches subsistaient: l'aînée, représentée par Jean Llucia, bayle de Trouillas, qui avait épousé en 1635 Marguerite Terrats, d'où François, né en 1686. Celui-

ci épousa Raphaëlle Ginart et eut pour fils Assiscle de Llucia. Ce dernier, né en 1720, annobli le 16 juin 1761, testa à Perpignan le 14 mai 1765; il avait épousé Thérèse Tabaries en 1745 et eut pour fils François-Xavier de Llucia, qui précède.

La branche cadette était représentée par Raphaël Llucia, frère de Jean, qui s'établit à Perpignan, épousa Françoise Garrigo et eut pour fils Joseph Llucia, docteur es-lois, qui épousa le 21 mars 1719 Raymonde Vidal, d'où Raphaël de Llucia, qui suit.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. — MARCEL SELLIER, *L'Assemblée provinciale en Roussillon*. — P. VIDAL, *Histoire de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales*. — SOREL, *Les Girondins du Roussillon*. — ABBÉ TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

**LLUCIA (Raphaël de)**, cousin du précédent, né à Perpignan en 1721, est signalé comme procureur du roi à la commission générale du domaine en Roussillon, le 5 décembre 1749. Il fut, dans la suite, conseiller du roi et avocat général au Conseil souverain de Roussillon et se trouva annobli par sa charge. Il épousa en 1763 Marie-Thérèse de Garau et mourut en 1788, laissant un fils Joseph-Raphaël de Llucia, né à Perpignan en 1766, mort en janvier 1848. Celui-ci épousa, en 1809, Louise de Guanter, fille de Mariano de Guanter et de Madeleine de Banyuls. Sa descendance s'est éteinte dans les familles ci-après: Louise de Llucia, fille de Raphaël, épousa, en 1829, Jean de Rovira; Balbine, la sœur cadette, épousa, le 10 avril 1834, Ferdinand de Lacroix, et Perpétue, la plus jeune, épousa, le 24 avril 1843, Gaspard de Çagarriga.

Archives des Pyr.-Or., B. 403. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

**LLUPIA (Ermengaud de)** était fils de Gaucerand de Céret et de dame Fina. En 1280, il fit des reconnaissances féodales en faveur de Guillaume de Castellnou pour le château et la force du lieu de Montauriol-d'Amont ainsi que pour la moitié du château de Llupia dont l'autre moitié était possédée, par indivis, par son frère Arnald de Llupia. Le 6 novembre 1296, Ermengaud de Llupia ajouta à son patrimoine le village de Bages que sa femme lui avait apporté en dot. Il avait une sœur, Sibille, qui était abbesse de l'Eula, en 1319, et deux frères: Arnald qui suit, et Simon qui mourut jeune. Ermengaud de Llupia laissa un fils, Hugues.

Archives des Pyr.-Or., B. 16, 73, 74, 112, 190, G. 22.

**LLUPIA (Arnald de)**, frère du précédent, partageait avec lui les justices de Llupia dont Jacques 1<sup>er</sup>, roi de Majorque, les avait simultanément gratifiés.



Arnald de Llupia possédait aussi par indivis la moitié du château et du lieu de Maurellas ; son frère Simon en détenait l'autre moitié. Son fils, du même nom que lui, demeura fidèle à la cause de l'infortuné Jacques II, de Majorque. Considéré comme un rebelle, il se vit dépossédé de ses biens par le roi d'Aragon, qui en fit donation à Michel-Pierre Çapata et Jorda-Pierre d'Urries. Arnald de Llupia, second du nom, se retira à Clayra où sa descendance survécut. Un de ses petits-fils, Arnald de Llupia fut lieutenant du gouverneur de Roussillon, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 16, 74, 97, 106, 190, 232, 234.

**LLUPIA (Hugues de)**, fils d'Ermengaud de Llupia eut trois fils : l'aîné qui porta le même nom que lui mais qui est plus connu sous le diminutif d'Huguet, Pons et Antoine, prieur d'Espira-de-l'Agly (1349-1369). Huguet de Llupia fit reconnaissance du fief de Montauriol-d'Amont à Jacques II, en qualité de seigneur de la vicomté de Castellnou. A son tour, il laissa deux garçons : Raymond qui devint seigneur de Bages, Saint-Jean-pla-de-corts, La Bastide et Montauriol, et Hugues promu à l'épiscopat en 1379.

Archives des Pyr.-Or., B. 78, 105.

**LLUPIA (Pons de)**, petit-fils d'Ermengaud de Llupia, fut conseiller du roi de Majorque, Jacques II. Il épousa Bonet et leur enfant, François, servit aussi à la cour de ce monarque en qualité d'huissier d'armes.

Archives des Pyr.-Or., B. 95, 97, 116, 131.

**LLUPIA (Raymond de)** était fils d'Huguet de Llupia. Comme il possédait la seigneurie de Bages, il était aussi connu sous le nom de Raymond de Bages. Une charte de Jean I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, lui concéda le lieu de La Bastide qu'il avait acquis par voie d'achat. En vertu d'un acte de vente conclu entre Raymond d'Ortafa et Raymond de Llupia, la puissance juridictionnelle sur le château de Saint-Jean-pla-de-corts passa aussi entre les mains de ce dernier chevalier. Le roi d'Aragon Jean I<sup>er</sup> et son épouse Yolande avaient vendu à l'apothicaire royal, Etienne de Torre, trois mille cinq cents sols de rentes sur les lieux de Prats-de-Mollo, Conat, Cortsavi et Montbaulo. L'acheteur les revendit quelque temps après à Raymond de Llupia. Martin I<sup>er</sup> attacha le seigneur de Bages à sa cour et en fit son conseiller et son chambellan. Il l'autorisa à établir pendant cinq ans des impositions ou aides sur le pain, le vin, la viande, les grains et autres marchandises dans ses terres, pour subvenir aux réparations et à l'entretien des murailles et des fossés de ses châteaux seigneu-

riaux. Raymond de Llupia assista aux corts célébrées à Barcelone le 22 avril 1422 et mourut peu après. Il avait eu de son épouse Sibille un fils, Gaspard, qui lui succéda, et une fille, Barthélemine qui épousa Bérenger Batlle, chevalier de Rivesaltes.

Archives des Pyr.-Or., B. 156, 190, 202, 205, 216, 232, 240, 375.  
— Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts*.

**LLUPIA (Hugues de)**, frère du précédent, fut nommé évêque de Tortose en 1379. Villanueva ne fait monter Hugues de Llupia sur le siège épiscopal de Tortose que le 4 février 1387. Cet historien commet une erreur de date : Guillaume de Torrelles, évêque de Tortose, étant décédé le 16 février 1379, Clément VII désigna, dès le 26 mars suivant, Hugues de Llupia pour lui succéder. Les bulles pontificales de nomination apprennent que le nouvel élu était chanoine de Valence, licencié en droit et engagé dans l'Ordre majeur du sous-diaconat. De plus, Hugues de Llupia devait avoir un âge relativement jeune, car on le voit fournir ensuite une longue carrière de quarante-huit ans dans l'épiscopat. Le 15 octobre 1388, ce prélat célébra un synode dans son diocèse. Il y établit la fête de l'Immaculée-Conception et prescrivit de la célébrer sous le rit double. Il décréta, en outre, que les heures des trois Fêtes-majeures se clôtureraient par la récitation de l'oraison *Respice quæsumus Domine*, comme d'ailleurs la liturgie le pratique actuellement dans les églises, aux offices de *Ténèbres* chantés pendant la Semaine Sainte. Hugues de Llupia promulgua un certain nombre de constitutions synodales, propres à sa cathédrale, durant les années 1390, 1393 et 1397. On les trouve conservées, au dire de Villanueva, dans les archives de Tortose. Après dix-huit ans d'épiscopat dans le diocèse de Tortose, Hugues de Llupia fut transféré, par Benoît XIII, sur le siège important de Valence.

Au mois de novembre 1397, il y avait deux ans et demi, que Jacques d'Aragon, évêque de Valence, était mort. Le 28 de ce mois, Hugues de Llupia reçut de Benoît XIII les bulles qui le désignaient pour recueillir, à Valence, la succession du prélat défunt. Il ne tarda pas à convoquer un synode diocésain dans sa ville épiscopale : il adressait, au mois d'octobre 1400, une lettre à son clergé pour le prier de se rendre à ces assises ecclésiastiques. Partisan fidèle de Pierre de Luna, Hugues de Llupia se rendit, en 1408, au concile de la Réal. Son nom figure sur la liste des Pères qui siégèrent aux sessions de cette assemblée ; mais il ne paraît pas y avoir joué un rôle saillant. D'autre part, on sait que l'évêque de Valence avait publié, dans le courant de cette année-là diverses constitutions liturgiques sur les *Offices divins*. On les rencontre citées *in-extenso* dans un

*Bréviaire* manuscrit de la Bibliothèque de l'église de Valence de l'an 1464. Villanueva les a reproduites dans le 4<sup>e</sup> appendice du tome I<sup>er</sup> de son *Viaje literario*. Hugues de Llupia réunit encore des synodes dans sa ville épiscopale en 1422 et 1423 : les dispositions prises dans cette dernière assemblée ont trait à l'ordre des distributions faites dans l'église cathédrale. Il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1427.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. I et V. — Abbé J. CAPEILLE, *Figures d'évêques roussillonnais*.

**LLUPIA (Gaspard de)**, fils et héritier de Raymond, épousa Marquesa. En 1427, il fut dans la nécessité de faire une cession de rentes sur les vallées de Prats et de Conat, comme aussi sur les lieux de La Bastide, Cortsavi et Montbaulo en faveur de l'aumône commune de Perpignan, pour solder de nombreux arrérages occasionnés par le non-paiement des 33 livres 5 sols que cette œuvre de charité était en droit d'exiger des seigneurs de Saint-Jean-pla-de-corts, depuis l'année 1211. Gaspard de Llupia eut un fils, Jean-Paul qui se trouvait en 1448, à Gênes. Le 4 août de cette année, il souscrivit une lettre de change, avec endossement de Ferrer Ram, Johan Lull et Nicolas de Llupia.

Archives des Pyr.-Or., B. 226, 229, 230, 240, 254, 405. — Abbé J. CAPEILLE, *La seigneurie de Saint-Jean-pla-de-corts*.

**LLUPIA (Nicolas de)**, chevalier, détenait la seigneurie de Canet, en 1463, au nom de Louis XI. Il ne tarda pas à abandonner le parti français ; ses biens furent alors confisqués et attribués à Jean Le Bouteiller, homme d'armes.

Archives des Pyr.-Or., B. 283, 285, 302, 405.

**LLUPIA (Gelabert de)**, damoiseau de Perpignan, refusa de reconnaître la domination de Louis XI en Roussillon. Comme tel, il fut considéré comme rebelle, et une ordonnance de Jean Adam et de Jean de Cambray, procureurs royaux du monarque français, portée en 1476, mit ses domaines sous séquestre et les attribua à Pierre Ylari, homme d'armes. Gelabert de Llupia avait épousé en premières noces Jacmina, fille du chevalier François Ça Ribera. En 1494, il rentra de nouveau en possession de ses biens ; il vendit, en 1507, sa maison située dans la rue de la Main-de-Fer, à Bernard Xanxo, mercader de Perpignan. Sur son emplacement et sur le terrain occupé par quatre autres maisons contiguës, ce riche commerçant perpignanais, construisit le magnifique hôtel gothique qu'on admire de nos jours dans la rue qui porte encore ce même nom. Gelabert de Llupia eut pour fils Pierre, son successeur. Celui-ci donna le jour à François-Gelabert qui vivait en 1513.

Archives des Pyr.-Or., B. 302, 411, 417.

**LLUPIA (Michel de)**, chevalier, fut attaché à la cour de Jean II, roi d'Aragon. Après l'engagement des comtés de Roussillon et Cerdagne à la couronne de France, Michel de Llupia porta un message que la reine d'Aragon avait envoyé à la Ville de Perpignan. Il était ambassadeur de Philippe-le-Beau, roi des Romains, en 1494. Des lettres de Sanchis Gabriel, trésorier du roi d'Espagne, expédiées en cette année, ordonnèrent de payer trois cents livres à Monseigneur Llupia, ambassadeur des Romains « por quanto Sa Alteza tiene necesidad y razon de tenerlo contento ». Michel de Llupia mourut peu de temps après, laissant un fils qui portait le même nom que lui.

Archives des Pyr.-Or., B. 286, 342, 401, 414. — CALMETTE, *Louis XI, Jean II et la révolution catalane*, Toulouse, Privat, 1903.

**LLUPIA (Jean de)**, seigneur de Llupia et de Vilarmilar, s'opposa à la domination de Louis XI en Roussillon. Ses domaines donnés une première fois, par ce souverain, à Jean de Garric, furent ensuite distribués par Charles VIII entre Julien de Stor et Samson de Grime. Jean de Llupia eut quatre fils : Bernard, qui lui succéda, François, Jean et Thomas.

Archives des Pyr.-Or., B. 281, 293, 302, 326.

**LLUPIA (Bernard de)**, fils aîné du précédent, est le fabulateur catalan qui inventa, en 1480, une soi-disant sainte *Eulalie de Ruscino*. Il écrivit, en style cicéronien et sous le pseudonyme d'*Hausbert*, un recueil de rapsodies historiques sur les populations primitives de l'Espagne et les origines chrétiennes du Roussillon. Bernard de Llupia afferma, le 20 juin 1508, à Barcelone, le droit de *bulle* de la *taule* ou banque de Perpignan, à raison de 750 *pacifies* d'or par an. Charles-Quint le nomma, plus tard, châtelain du château royal de Segura, dans la vallée de Ribes. Bernard de Llupia avait épousé Anne ; il eut d'elle un fils, Jean, qui fut son successeur à la tête de la seigneurie de Llupia.

Archives des Pyr.-Or., B. 368, 378, 418. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1<sup>re</sup> série.

**LLUPIA (François de)**, frère du précédent, damoiseau de Perpignan, fut nommé d'office, par le procureur royal, le 3 octobre 1503, administrateur des biens de Marguerite, épouse de Guillaume-Arnaud de Château-Verdun, co-seigneur de la baronnie de Castellnou. Georges Batlle, de Rivesaltes, avait acquis, en 1451, la moitié de la baronnie de Castellnou, et sa fille Marguerite, s'était mariée à Guillaume de Château-Verdun. En 1539, leur fils François vendit ce fief à Galcerand de Phelippes, époux de Louise de Llupia. Celle-ci eut pour héritier, en 1562, un de ses frères, Pierre de Llupia. A son tour, ce dernier laissa ses domaines à son second

frère Charles, lequel acheta, en 1571, la seconde moitié des baronnies de Castellnou à Louis Canta, damoiseau de Perpignan, et devint le fondateur de la branche des Llupia, seigneurs de Castellnou. François de Llupia épousa Anne. De leur union naquit un fils appelé aussi François. Celui-ci fut le père de Louis de Llupia qui, s'étant marié à Marie d'Oms, fille de Jean d'Oms, seigneur de Corbère, apporta cette dernière seigneurie dans la maison de Llupia, sur le déclin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 416, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (François de)**, neveu du précédent et fils de Jean de Llupia, unit ses destinées à celles d'Angèle, fille unique et héritière du riche négociant roussillonnais, Bernard Xanxo, et de sa femme Elisabeth. Bernard Xanxo fit construire, vers 1510, l'élégant hôtel en style gothique que l'on admire encore actuellement dans la rue de la Main-de-Fer, à Perpignan. François de Llupia ayant été nommé, en 1535, procureur royal des comtés de Roussillon et de Cerdagne, établit sa demeure dans cette maison luxueuse. Elle servit d'habitation à ses descendants qui furent ses successeurs dans la même charge. Elle s'appela désormais la maison de *mossen Llupia* et la rue porta aussi le nom de *carrer del Procurador real*. François de Llupia reçut, de Charles-Quint, une lettre qui conférait privilège de noblesse pour lui et ses descendants. En 1559, il se démit de son office en faveur de son fils Louis. Outre cet enfant, François de Llupia avait eu, de son épouse, deux filles : Lucrèce, mariée à Galcerand de Vallgornera, et Elisabeth, femme de François Grimaud.

Archives des Pyr.-Or., B. 357, 368, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Thomas de)**, frère du précédent, fut abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Rodes, dans le diocèse de Gérone. Il se livra d'abord à l'industrie métallurgique. En 1559, il exploita, en compagnie de son neveu Gaucerand de Vallgornera et de Jean-Lazare Borrás, professeur de médecine à Perpignan, des gisements argentifères découverts sur le territoire des Bains d'Arles, au lieu dit « Côte des Amandiers ». Des provisions de Philippe II conférèrent ensuite à l'abbé Thomas de Llupia la châtellenie de Salces, avec jouissance des revenus du four banal de cette localité. Dès avant 1570, le petit-fils de Bernard Xanxo était aussi devenu armateur. L'abbé Thomas de Llupia avait équipé une galère appelée « galera Lupiana » qu'il commandait en personne et qui faisait la traversée de la Méditerranée. Elle échoua une fois près de Mèlilla (Maroc). À la mort de l'abbé Thomas de Llupia, survenue en 1580, ce navire, dont l'équipage se composait de quatre-vingt-quatre esclaves ou forçats, devint la propriété

de son petit-neveu, Gabriel de Llupia. Plus tard, il fut acquis par la couronne d'Espagne. Thomas de Llupia, qui fut remplacé à la châtellenie de Salces par Hortensio Armengol, fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame *dels Correchs*, située dans le vieux Saint-Jean de Perpignan, et où se trouvait le caveau de sa famille. Il eut pour héritier son neveu, Louis de Llupia, procureur royal.

Archives des Pyr.-Or., B. 375, 378, 430, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Louis de)**, neveu du précédent, était fils de François de Llupia, procureur royal, et d'Angèle Xanxo. Il se trouvait encore dans sa minorité, lorsqu'une ordonnance de Philippe II, de l'année 1559, l'éleva à la charge de procureur royal de Roussillon et de Cerdagne, à la place de son père, démissionnaire en sa faveur. En attendant l'âge de sa majorité, la régence de cet office fut exercée par Scipion de Vallgornera. Louis de Llupia assista aux cortès de Monçon, convoquées par le roi d'Espagne. Dans la lettre de convocation qui lui fut adressée par Philippe II, ce souverain lui ordonnait de préparer et de présenter aux cortès les comptes de son administration. Sa gestion ne fut pas dans un état de prospérité, car son fils et successeur, Gabriel de Llupia, demanda au roi un délai de douze ans pour solder au trésor les arrérages dus par son père. Louis de Llupia mourut, à peine âgé de cinquante ans, en 1589. Il fut enseveli dans le caveau de la famille Xanxo, creusé sous la chapelle de saint Bérenger, située dans l'église Saint-Jacques de Perpignan. Louis de Llupia s'était marié à Yolande de Saragosse. Quatre enfants étaient issus de leur union : Gabriel et Jean qui furent successivement procureurs royaux ; Marie, épouse de Gaspard Tord, baron de Tresserre et Villemolaque, et Angèle, qui se maria à François Ballaro.

Archives des Pyr.-Or., B. 367, 368, 378, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Gabriel de)**, fils aîné du précédent, embrassa, jeune encore, la carrière des armes. En 1575, il s'enrôla dans la flotte de don Juan d'Autriche, qui mouillait dans les eaux de la Méditerranée, et passa en Italie. Gabriel de Llupia demeura trois ans sous les ordres du vainqueur de Lépante. Le 5 février 1580, son oncle, l'abbé Thomas de Llupia, vint à décéder. Gabriel de Llupia prit alors le commandement de la galère *Lupiana*. Durant l'hiver de 1581, il s'embarqua sur le galéon *San-Phelipe* et servit sous les ordres du capitaine-général Alvaro de Baçan, marquis de Santa-Cruz. Il prit une part active aux expéditions entreprises par Philippe II, successivement contre le Portugal et contre la France.

Gabriel de Llupia fut le premier de la flotte espagnole qui mit pied à terre pour monter à l'assaut des fortifications et des retranchements de l'ennemi. Son père, Louis de Llupia, procureur royal de Roussillon et de Cerdagne, étant mort en 1589, le roi d'Espagne lui offrit la succession de cette charge. Gabriel de Llupia se dessaisit alors de la galère *Lupiana* en faveur de la couronne. Pour l'indemniser, Philippe III lui fit cession, le 13 mars 1606, de de la seigneurie de Conat, des revenus de Prats-de-Mollo et des *scrivanies* de la viguerie de Roussillon et Vallespir, ainsi que de celles du bailli de Perpignan. Le souverain lui accorda un délai de douze ans pour solder au trésor les arrérages dus par son père ; les premiers membres de la noblesse catalane, Balthazar d'Oms, Séraphin de Vivers, Galcerand de Sent-Menat, son frère, Jean de Llupia, et son cousin, Bernard de Llupia, fournirent caution pour assurer au nouveau procureur royal la possession de son office. Au début de son administration, Gabriel de Llupia ne respecta pas les libertés et les immunités ecclésiastiques. L'évêque d'Elne, François Robuster y Sala, porta contre lui une sentence d'excommunication, et le 28 juin 1593, on vit le procureur royal, entouré de ses officiers subalternes, debout, aux pieds du maître-autel de Saint-Jean, à Perpignan, écouter, la tête découverte, l'arrêt canonique porté contre lui et ses agents. En 1613, Gabriel de Llupia unit ses destinées à celles de sa nièce, Françoise de Ballaro de Llupia, la fille de sa sœur Angèle. Les dispenses d'empêchement de consanguinité avaient été accordées par le pape Paul V et rendues exécutoires par l'official du chapitre d'Elne. On s'aperçut plus tard d'un vice de forme survenu lors de la fulmination du document pontifical, qui aurait dû être notifié aux intéressés par l'évêque et non par la chambre de l'officialité capitulaire. On recourut de nouveau à Rome, et, en 1621, Grégoire XV porta absolution de Gabriel de Llupia et de sa nièce, devenue son épouse. Le 11 octobre 1615, Gabriel de Llupia fut nommé Gouverneur intérimaire des comtés de Roussillon et de Cerdagne, en remplacement de Guillaume de Ivorra, décédé. Il exerça durant un an ces hautes fonctions, jusqu'à la nomination de Christophe de Gallart y Traginer au poste de Gouverneur de Roussillon. Durant le temps qu'il passa à la tête du gouvernement civil de la province, Gabriel de Llupia se fit remarquer surtout par un trait de dévouement et de généreux désintéressement. En 1616, vingt-deux compagnies de soldats espagnols arrivèrent à Collioure, dénuées de ressources et décimées par la maladie. Pendant trois mois, Gabriel de Llupia les ravitailla et les entretint à ses frais. Il procura deux cents lits aux malades. Plus tard, Philippe III fit à Gabriel de Llupia une offrande de

quatre mille ducats pour le récompenser de son geste de patriotique générosité. En 1621, ce prince nomma Gabriel de Llupia à l'office de lieutenant-général en Roussillon, Cerdagne et dans l'Ampourdau. Il lui confia en même temps le commandement du château majeur de Perpignan qui était réduit à la dernière extrémité. Dans le but de remédier à cette lamentable situation, Gabriel de Llupia dépensa en un an plus de six mille écus, de ses propres deniers. Le 14 août de cette même année, il perdit son fils unique, Thomas. Lui-même ne tarda pas à descendre dans la tombe. Ses obsèques magnifiques furent célébrées dans l'église Saint-Jean de Perpignan, le 21 octobre 1623. Son corps, revêtu de la bure franciscaine, fut provisoirement déposé dans le caveau de famille, creusé sous la chapelle de Notre-Dame *dels Correchs*, au vieux Saint-Jean. En exécution de ses dernières volontés, il fut plus tard transféré dans la chapelle de Sainte-Gertrude, nouvellement édifiée dans l'église des Dominicains de Perpignan. Gabriel de Llupia fit, entre autres œuvres de bienfaisance, un legs de mille réaux pour entretenir deux lampes dans la chapelle de Saint-Gaudérique, à l'abbaye de Saint-Martin du Canigou. A sa mort, il ne laissa qu'une fille, Marie, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Perpignan. Sa veuve, Françoise, convola deux ans plus tard (1625) en secondes noces avec son cousin-germain, Gabriel de Llupia, fils de Jean de Llupia. Celui-ci succéda à son frère dans la charge de procureur royal.

Archives des Pyr.-Or., B. 375, 378, 380, 384, G. 241, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Jean de)**, frère du précédent, suivit aussi le métier des armes. Le 25 juillet 1594, le capitaine-général de Catalogne lui donna commission de chef de guerre des habitants de Castellnou, Camélas, Oms, Prunet, Tallet, La Bastide, Saint-Marsal, Bellpuig, Bula-demont, Cortsavi, Serrabona, Candell, Santa-Coloma et Casafabre, pour repousser les incursions des huguenots à la frontière de France. Lors de l'attaque de Perpignan, par Alphonse d'Ornano, en 1597, Jean de Llupia combattit aux côtés du Gouverneur de Roussillon, Jérôme d'Argensola. Il avait aussi rempli les fonctions d'*alcayd* du château d'Elne. A la mort de son frère Gabriel, Jean de Llupia fut désigné pour son successeur par le roi Philippe III. En 1635, il se rendit à Barcelone, auprès de Michel Rodo, ancien archiviste de la Procuration royale, qu'on avait jadis chargé de la mise en ordre et de la confection de la rubrique des archives du Domaine. Le roi avait attribué à cet érudit travailleur la somme de mille ducats qui n'avaient pu lui être payés, parce que la caisse du Domaine était à sec. Dès lors Michel Rodo s'était retiré à Barcelone,

détenant par devers lui le précieux inventaire des archives de la Procuration royale. Jean de Llupia l'ayant visité, lui paya six cents réaux, de ses propres deniers, moyennant lesquels Michel Rodo lui fit la remise du *Llibre ou Index et Rubrica general del arxiu del Real Patrimoni*. Jean de Llupia fit son testament en 1644. D'après ses dernières volontés, son cadavre aurait dû être déposé dans la chapelle de Saint-Raymond de Pennafort, de l'église des Dominicains de Perpignan; mais Jean de Llupia ayant adopté le parti espagnol, se retira à Barcelone, où il mourut en 1637. Il avait épousé Marie de Pagès, sœur de Gaudérique de Pagès, seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts. De leur union naquirent: Gabriel, qui lui succéda; Michel, prieur de Notre-Dame de Lledo et *paborde* du Vilar; Marguerite, épouse de Vincent de Magarola; Emérentienne, femme de N. Réart; et Oronsia, religieuse du couvent de Sainte-Claire, à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 384, 388, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Gabriel de)**, fils aîné du précédent, fut nommé à l'alcaidie du Castillet de Perpignan, avant de devenir substitut du Procureur royal, Jean de Llupia, son frère (20 février 1636). Il figura avec le grade de « mestre de camp » dans l'armée de Dalmace de Quéralt, levée au mois d'août 1639. Il adopta le parti de l'Espagne et se retira à Barcelone. Le 8 novembre 1653, ses biens ainsi que ceux de son fils Emmanuel furent donnés à Joseph, de Biure de Margarit, marquis d'Aguilar. Les domaines de son père furent attribués à Isabelle Dulac, épouse de Pierre La Cavalleria. Celle-ci posséda, à ce titre, l'hôtel de la rue de la Main-de-Fer. Devenue veuve, elle convola en secondes noces avec Pierre Talon, surintendant et commissaire-général des vivres des armées de France. Le 10 avril 1660, lors du séjour que Louis XIV et sa cour firent à Perpignan, la Reine-Mère Anne d'Autriche occupa la maison des Llupia, à la façade ornementée dans le style gothique fleuri. Le roi logea dans la maison Bosch, occupée plus tard par le Gouverneur de la province, sur la *place de la Laine*, la *place d'Armes* actuelle. Gabriel de Llupia avait épousé, en 1625, Françoise Ballaro, sa cousine-germaine, veuve d'autre Gabriel de Llupia, oncle respectif des deux parties, qui était décédé deux ans auparavant. Il eut d'elle un fils, Emmanuel.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, 390, 394, 445, E. (Titres de famille), 401. — ARAGON, *Le Roussillon aux premiers temps de son annexion à la France*.

**LLUPIA (Emmanuel de)**, fils du précédent, retiré à Barcelone avec sa famille, après la prise de Villefranche (1652), vit ses biens du Roussillon confisqués,

le 8 novembre 1653 et attribués au marquis d'Aguilar. En 1674, il commandait un corps de troupes espagnoles, sous les ordres du duc de San-Germa, vice-roi de Catalogne. Celui-ci ayant pénétré dans le Vallespir, attaqua vainement le fort des Bains, dans la nuit du 5 au 6 juin 1674: il fut repoussé par le commandant napolitain Jean Pignatelli, au service de la France. Emmanuel de Llupia était établi à Arles-sur-Tech avec cinq cents soldats et une nuée de miquelets, prêt à pénétrer en Roussillon, lorsque l'avortement de la conspiration de Villefranche l'obligea à retourner en Espagne. Dans les dernières années du *xvii<sup>e</sup>* siècle, il soutint un procès contre Marie-Angèle d'Aleman y Fontanella au sujet de la seigneurie de Conat. Il portait alors les titres de chevalier d'Alcantara, de conseiller de Sa Majesté Catholique et de vice-gouverneur de la Principauté de Catalogne. Ce procès eut son dénouement tardif dans un arrêt du roi, en date du 12 janvier 1773 ordonnant le retour à la commune de la seigneurie de Conat dont Antoine d'Ortafa d'Aleman de Ros, chevalier, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, demeura le seigneur engagiste. En 1698, Emmanuel de Llupia commandait l'artillerie espagnole, et son fils Jean était vice-gouverneur de Catalogne.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (François de)**, fils de Louis de Llupia et de Marie d'Oms, damoiseau de Perpignan, était commissaire des chasses en 1596; mais il ne tarda pas à se démettre de cette fonction. En 1600, il prit possession de la seigneurie de Corbère, fief dont sa mère, fille de Jean d'Oms avait hérité. D'un premier mariage, François de Llupia avait un fils Jacques. Une fois veuf, il convola en secondes noces avec Hélène de Tamarit qui lui donna un autre garçon, Pierre, et une fille, Françoise. François de Llupia mourut en 1610, laissant la seigneurie de Corbère à son fils aîné, Jacques. Celui-ci qui était aussi seigneur de Villeneuve-de-la-Raho, mourut en 1633, sans enfants mâles. Son frère Pierre recueillit sa succession, mais ne tarda pas à descendre dans la tombe. Pierre de Llupia légua ses biens en héritage à sa sœur Françoise, épouse de François Ça Cirera, retiré à Barcelone. Celui-ci fut le confident du vice-roi de Catalogne, San-Germa, et son agent le plus actif dans les affaires des conspirations roussillonnaises qui suivirent le Traité des Pyrénées. François Ça Cicera vendit le château et la seigneurie de Corbère à Joseph de Caramany, moyennant 9.000 doubles.

Archives des Pyr.-Or., B. 436, 437, 438, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Jean de)**, fils de Bernard, seigneur de Llupia et de Vilarmilar, succéda à son père. Il avait épousé Marguerite, et celle-ci était déjà veuve en

1537. Son fils aîné, Pierre, hérita de la seigneurie de Llupia et de Vilarmilar, et ajouta à ses domaines, en 1539, la moitié des baronnies de Castellnou que lui légua sa sœur Louise, veuve de Galcerand de Pheppes. Décédé à son tour en 1562, sans descendance mâle, Jean de Llupia donna ses fiefs à son frère cadet Charles.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Charles de)**, frère du précédent, seigneur de Llupia, de Vilarmilar et de la moitié des baronnies de Castellnou, acquit en 1571, de Louis Canta, la seconde moitié des domaines de Castellnou. Il se maria à Yolande et eut d'elle cinq enfants : Jean, Charles, Gaspard, Anne, épouse de Pierre de Solanell, et Sigismonde.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Jean de)**, fils aîné du précédent, possédait les seigneuries de Llupia, Vilarmilar et Castellnou, en 1580. Le 21 janvier de cette année-là, Michel de Vilanova, baron de Molitg et Bernard Réart, quatrième consul de Perpignan, se dirigèrent vers le Conflent avec le *somatent* pour mettre un terme au *grand bandol* du seigneur de Nyer qui tenait assiégés dans Catllar Gaspard et Jean de Llupia, avec leurs gens. Le baron de Molitg arriva, comme il put, avec deux cents hommes, en vue de Catllar ; les assiégés firent une sortie pour se joindre à lui, et tous ensemble tombèrent sur les gens de Nyer, près du pont de Prades. « Bien valut la nuit qui les sépara, dit le chroniqueur (*Mémoriaux* de Saint-Jean de Perpignan), car il y eut une centaine de morts sans compter une infinité de blessés qui ne survécurent que deux ou trois jours. » Jean de Llupia épousa Jérachine Joli, dame de Pia, qui mourut en 1618, sans lui avoir donné d'enfants. Sa sœur Emérentienne, épouse de Guillaume d'Oms revendiqua à Jean de Llupia la dot de sa femme ; le différend se clôtura par une transaction à l'amiable. Jean de Llupia était déjà décédé en 1620. Son frère Charles, épouse d'Isabelle Ballaro, qui recueillit sa succession, le suivit dans la tombe l'année suivante. Il ne laissait pas non plus de descendance ; c'est pourquoi les seigneuries de Llupia, Vilarmilar et Castellnou passèrent en la possession de son troisième frère, Gaspard de Llupia.

Archives des Pyr.-Or., G. 240, E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Gaspard de)**, frère des deux précédents, embrassa la vie militaire. En 1615, il était châtelain de Bellver, et à la mort de son parent Gabriel de Llupia, survenue en 1623, il fut nommé à sa place lieutenant du capitaine-général de Catalogne. Il recueillit aussi la succession de ses frères à la tête

des seigneuries de Castellnou, Llupia, Vilarmilar et Bellpuig. Il épousa, en 1623, Magdeleine, veuve de Jean de Vilanova, baron de Molitg. Deux fils naquirent de leur union : Gaspard, l'aîné, qui, après avoir été l'héritier des fiefs seigneuriaux, mourut en 1641, sans enfants, et transmit par testament tous ses biens à son frère, et Charles. Gaspard de Llupia décéda le 28 octobre 1634, et fut enseveli dans la chapelle des Saints-Innocents, à Barcelone.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 401.

**LLUPIA (Charles de)**, fils cadet du précédent, recueillit, n'étant qu'impubère, en 1641, la succession de son père et de son frère Charles, à la tête des seigneuries de Llupia, Vilarmilar, Castellnou et Bellpuig, auxquelles il ne tarda pas d'adjoindre celle de Paracols (Molitg). Cette dernière lui parvint, par voie d'héritage, de sa mère Magdeleine, veuve en premières noces de Jean de Vilanova, lequel n'avait laissé qu'un fils, Joseph, décédé sans descendance. Au mois d'octobre 1649, Charles de Llupia dicta son testament, à l'occasion d'un voyage qu'il se disposait à effectuer à Rome, l'année suivante, pour gagner le Jubilé de l'Année sainte. Il y exprimait la volonté d'être inhumé dans la chapelle Saint-Thomas de l'église de Llupia, où se trouvait le tombeau de famille. Il donnait ordre à ses héritiers de transporter dans ce même caveau les ossements de son père Gaspard. En outre, Charles de Llupia voulait qu'on lui élevât un mausolée en marbre blanc, identique à celui des comtes de Perellos, érigé dans le couvent de Saint-François de Perpignan. Le monument devait être surmonté d'une statue représentant un chevalier équipé aux armes de Llupia. Mais la politique et la guerre en décidèrent autrement. Charles de Llupia prit parti contre la France, lors des événements qui amenèrent la conquête du Roussillon, et ses biens déjà mis sous le séquestre par Louis XIV, furent confisqués à diverses reprises : une première fois en 1653, au profit d'Isabelle Dulac, veuve de Pierre de La Cavalleria, épouse en secondes noces de Pierre de Talon ; une deuxième fois, en 1667, en faveur de Diego Rodrigue, marchand de Bayonne, puis en 1668, en faveur du baron de Monclar. Les seigneuries de Llupia, Vilarmilar, Castellnou, Bellpuig et Paracols, furent restituées à Ange-Charles, fils de Charles de Llupia, sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Charles de Llupia avait épousé Emmanuelle de Roger et avait eu d'elle cinq enfants : Philippe, mort en bas-âge ; Thomas, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; Ange-Charles, son successeur ; Joseph et François.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, E. (Titres de famille), 401. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1<sup>re</sup> série.

**LLUPIA (Ange-Charles de)**, fils du précédent et d'Emmanuelle de Roger, fut créé marquis par le roi d'Espagne. Lui et ses descendants se fixèrent définitivement en Catalogne et possédèrent toutefois, jusqu'en 1789, les baronnies de Llupia, de Castellnou et de Paracols, avec les lieux de Molitg et de Coma.

ALART, *op. cit.*

**LOAZES (Ferdinand de)**, natif d'Orihuela, était Inquisiteur à Barcelone lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Elne, le 5 mai 1542, en remplacement de Jérôme de Requesens, transféré sur le siège de Tortose. Dans un registre de l'évêché d'Elne, il se trouvait qualifié de docteur en l'un et l'autre droit, ainsi que d'Inquisiteur de la Principauté de Catalogne et des Comtés de Roussillon et de Cerdagne. Le 13 juillet de cette année, Ferdinand de Loazes prit possession de son évêché par procureur et prêta le serment d'usage, le lendemain. Il fit son entrée solennelle à Perpignan, le 10 juin 1543. Le chapitre d'Elne lui fit la remise d'une somme de 270 livres pour l'acquisition de la chapelle et d'une chape que, de temps immémorial, il avait accoutumé d'offrir au nouvel élu, comme don de joyeux avènement. Peu de temps après, Ferdinand de Loazes fut transféré sur le siège épiscopal de Lérida, dont il prit possession, le 23 janvier 1544. Ce prélat célébra un synode à Monçon, le 20 avril 1545, puis remplit des missions diplomatiques à l'étranger. Durant son absence hors du diocèse, Benoît Sabater, évêque de Philadelphie, son coadjuteur, le suppléa dans ses fonctions pontificales. Ferdinand de Loazes tint à Lérida, le 19 janvier 1550, un autre synode diocésain qui dura trois jours. Son administration fut traversée par des difficultés d'ordre canonique qui furent suscitées par les membres du chapitre de sa cathédrale. Le 23 août 1551, l'évêque de Lérida se rendit aux sessions du concile de Trente, et le 1<sup>er</sup> mai 1553, le pape le transféra sur le siège de Tortose. Ferdinand de Loazes administra ce diocèse durant l'espace de sept années. Le 5 avril 1560, il fut élevé par Pie IV sur le siège archiepiscopal de Tarragone. Après avoir assisté aux corts de Monçon, en 1563, Ferdinand de Loazes tint un concile à Barcelone, le 30 août 1564. C'est en cette assemblée de prélats de la province ecclésiastique, qu'il fut décidé que le diocèse d'Elne serait agrégé de nouveau à la métropole de Tarragone. Pie V envoya à Ferdinand de Loazes le titre de patriarche d'Antioche. Ce prélat fonda à Orihuela, son pays d'origine, un couvent de religieux Dominicains. Transféré à Valence, en 1567, Ferdinand de Loazes mourut le 28 février de l'année suivante.

Archives des Pyr.-Or., G. 24. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. I, V, XVII, XX. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

**LODRIGO (Raymond)**, peintre de Perpignan. Le nom de Lodrigo est la forme catalane encore usitée en Roussillon, au xv<sup>e</sup> siècle, pour le prénom de Rodrigue, et le peintre qui le portait et en avait fait un nom de famille, est aussi quelquefois appelé *Rodrigo*. On le trouve mentionné pour la première fois dans un acte du 27 novembre 1276, par lequel il empruntait, de concert avec son fils Jacques et Bérenger Ermengau, peintre, son gendre, une somme de 137 sols 6 deniers barcelonais au juif Jacob de Montpellier. Il devait être alors d'un âge assez avancé, et on peut le considérer comme un des plus anciens peintres connus de la ville de Perpignan. Raymond Lodrigo mourut l'année suivante, puisque le 22 septembre 1277, il fit donation de ses droits sur une maison sise au *Puig* de Saint-Jacques, à son fils Jacques, et celui-ci dit son père déjà décédé le 7 novembre suivant.

ALART, *Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais*, dans le XIX<sup>e</sup> *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

**LODRIGO (Jacques)**, peintre de Perpignan, fils et héritier du précédent, ne s'attribuait pas encore la qualification de peintre, après le décès de son père, le 7 novembre 1277, en donnant procuration à un coutelier de Béziers, pour recouvrer une somme de 17 sols de Malgone, dus à sa famille par Pons de La Balme, habitant de cette ville. Toutefois, il exerçait la profession de peintre, d'après un acte du 17 février 1279, par lequel il afferma pour quatre ans à Saurine Gros un ouvroir ou boutique qu'il possédait au *Puig* de Perpignan. Jacques Lodrigo est encore mentionné comme peintre vivant en cette ville, à la date du 26 août 1286.

ALART, *op. cit.*

**LOMAGNE (Joseph)** naquit à Perpignan, le 17 octobre 1803. Les heureuses dispositions musicales qui devaient faire de lui un maître accompli, se révélèrent dès son enfance. A peine entré dans la vie, toutes ses aptitudes semblèrent se concentrer vers un point unique : l'art musical pour lequel il négligea même ses études classiques. De bonne heure, Lomagne fut jugé capable d'adopter un instrument. Il choisit la flûte ; mais il dut y renoncer ; la fatigue l'y obligea. Il apprit alors le violon. M. Coste, maître de chapelle à la cathédrale de Perpignan, lui enseigna les premières leçons de cet instrument de musique. En 1817, on avait fondé à Perpignan une société lyrique au sein de laquelle il fit ses premières armes, de pair avec Jacques Gallay. Il s'y fit tellement remarquer que, sur le conseil de plusieurs virtuoses, son père se décida à envoyer Joseph Lomagne à Paris, afin de développer son



talent naissant. Son vieil oncle, Honoré Valant, le conduisit chez Kreutzer. Ce dernier ne l'eut pas plus tôt entendu jouer de son instrument, qu'il l'admit dans la classe de musique qu'il dirigeait lui-même au Conservatoire de Paris. Joseph Lomagne quitta bientôt l'Académie royale pour retourner à Perpignan. A partir de cette époque, Lomagne occupa diverses situations honorifiques. Il fut appelé en qualité de chef d'orchestre au collège de Sorèze où il demeura quelques années. De là, il passa aux grands théâtres de Nîmes et de Bordeaux avec le titre de premier violon-solo. Joseph Lomagne aurait pu prétendre à des emplois plus lucratifs encore, si l'attrait du pays natal n'avait été pour lui irrésistible. Il revint dans le Roussillon en 1836. Lomagne se voua dès lors à l'enseignement de la musique et fut assez heureux pour créer le Conservatoire de Perpignan. Cet établissement ouvrit ses cours au mois d'août 1848. Il fut jusqu'au jour de la mort de son fondateur l'objet de sa plus constante et de sa plus vive sollicitude. Pendant vingt-six ans, Lomagne déploya son talent et son énergie dans l'œuvre de l'éducation des musiciens et des instrumentistes perpignanais. Les succès couronnèrent ses efforts et plusieurs virtuoses roussillonnais furent redevables à Lomagne de leur formation et d'une bonne part de leur gloire. Entre temps, Lomagne se livra à la composition musicale. Il écrivit un grand nombre d'œuvres, de genres divers, parmi lesquelles on cite les suivantes :

*La Maronite*, opéra en cinq actes ;

*Messe à trois voix*, composée en 1850 et exécutée à la Réal, en présence de M. Batton, inspecteur-général des écoles de musique de France ;

*Stabat mater* avec soli et chœurs ;

Recueil d'études pour le violon ;

Diverses compositions religieuses, entre autres des psaumes, des vêpres du dimanche, des cantiques, un Chemin de croix ;

Trios et quatuors pour instruments à cordes ;

Fantaisies et airs variés pour le violon.

Joseph Lomagne mourut à Perpignan, le 30 juillet 1868.

Emile NÉGRIN, *Histoire de J. Lomagne, violoniste, compositeur, directeur du Conservatoire de musique de Perpignan*, Toulouse, 1858, in-12. — FÉTIS, *Supplément à la Biographie universelle des musiciens*. — *Journal des Pyrénées-Orientales*, année 1868, n° 39.

**LOPEZ DE MENDOZA (François)**, maître en théologie, chanoine de Valence, inquisiteur et consultant, fut institué évêque d'Elne par une bulle pontificale émanée de Rome en date du 30 août 1627. Il fit son entrée solennelle dans Perpignan, le 4 juin 1628 ; le 15, il prêta son serment par procureur, à la communauté des prêtres de Saint-Jean. Le 7 février 1629, François Lopez de Mendoza rendit un

grand service à la ville de Perpignan, dans une circonstance critique. Comme les officiers royaux voulaient empêcher à toute force cette ville d'user de son droit de vindicte, le peuple entra en défiance sur ce qui avait été délibéré dans le conseil général à ce sujet. Vers les huit heures du soir, au son du tocsin, la population de Perpignan se rassembla en armes devant l'hôtel-de-ville et dans les rues voisines. Touché des malheurs qui allaient résulter de cet état de choses, le prélat réunit quelques ecclésiastiques, et, le Saint-Sacrement à la main, il s'avança processionnellement, à travers la foule tumultueuse et menaçante, jusque dans le consulat. Puis se montrant au balcon, il promit au peuple de ne point descendre que les conseillers (qu'on venait de ramener brutalement à l'assemblée) n'eussent pris une décision telle qu'on la désirait. Cette promesse produisit d'abord quelque effet, et comme elle ne tarda pas beaucoup à se réaliser, le plus grand calme succéda enfin au plus violent orage. François Lopez de Mendoza ne survécut guère à cet acte héroïque. Il mourut le 19 septembre de cette même année, 1629, et fut enseveli près du maître-autel de l'église Saint-Jean de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., G. 241. — *Publicateur des Pyrénées-Orientales*, 1834. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

**LORIS (François de)**, natif de Valence, en Espagne, neveu d'Alexandre VI, son pro-secrétaire et trésorier-général, reçut de ce pape l'évêché d'Elne, le 5 novembre 1499. Le 28 juillet 1500, par une lettre datée de Rome, il conféra le titre de vicaire-général à Pierre Sort, chanoine de Valence. Le 24 mars 1503, Pierre, évêque de Civita ou de Terra-Nova (île de Sardaigne) fit une ordination à Elne, dans la chapelle de Saint-Etienne, qui était en dehors de la cathédrale. Le 31 mai de la même année, François de Loris fut créé cardinal-diacre de Sainte-Marie-la-Neuve, obtint le patriarcat de Constantinople, les évêchés de Valence, de Saint-Diez, et fut vulgairement appelé le cardinal d'Elne. Il était encore mentionné dans le registre de l'évêché d'Elne, en 1504, 1505 et jusqu'au mois de juillet 1506. Il fut enfin nommé administrateur de l'église de Terni et mourut à Rome le 22 juillet 1506. François de Loris était intimement lié avec César Borgia dont il recueillit la succession sur le siège d'Elne. Ce fut un des huit affidés de ce méchant homme, chargés de lui amener traîtreusement quatre chefs d'insurgés auxquels il destinait une mort de guet-apens, tandis qu'il venait de transiger et de se réconcilier avec eux. Cette atrocité fut commise à Sinigaglia le 31 décembre 1502. La description du sceau de François de Loris a été ainsi faite par Alart : « L'empreinte du

sceau est marquée presque partout avec une remarquable netteté. Ce sont, comme dans le sceau de l'évêque Galcerand (Albert), les saintes patronnes d'Elne, dans des niches à colonnettes, surmontées de dômes gothiques, avec pendentifs, pinacles et clochetons gracieusement découpés. Mais la différence est grande sous le rapport de l'art et dans les détails d'une ornementation, dont la richesse trahit l'inspiration nouvelle qui animait déjà toutes les branches des beaux-arts. C'est le souffle de la Renaissance qui pénètre dans l'art ecclésiastique et nous verrions sans difficulté l'œuvre d'un artiste de Rome ou de Florence, dans ce sceau d'un prélat qui passa le reste de ses jours en Italie... L'écu de François de Loris occupe la partie inférieure du sceau ; mais nous n'avons pu reconnaître les armes qu'il portait et tout ce que nous avons pu lire de la légende se réduit au mot Loris. » Ce sceau ogival, de 0<sup>m</sup>07 sur 0<sup>m</sup>043 est attaché à une charte du 18 mai 1501, relative à la collation d'un bénéfice fondé dans une église d'Ille.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — ALART, *Les patronnes d'Elne*, dans le XI<sup>e</sup> Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

**LOYARD D'UZOS (Cyprien de)** recueillit, en 1712, la succession de Sébastien Ferriol à l'archidiaconé de Vallespir. Le 12 juin 1724, il résigna cette dignité en faveur de Joseph Xaupi.

Archives des Pyr.-Or., G. 126.

**LUNA (Pierre de)**, plus connu sous le nom de Benoît XIII, naquit à Illueca, non loin de Calatayud (Espagne), en 1334. Il fit ses études à Salamanque et suivit la carrière des armes, qu'il abandonna bientôt pour les lettres et l'Eglise. Il professa le droit canonique à Montpellier. En Espagne, ses talents ne tardèrent pas à l'élever aux plus hauts emplois. Grégoire XI le créa cardinal le 13 décembre 1374. Il fut un des quatre légats envoyés par Clément VII pour travailler à la pacification de l'Eglise. L'origine du cardinal d'Aragon, ainsi qu'on le nommait, le désigna naturellement pour l'Espagne. Après ses succès en Castille, on pensait à utiliser ses talents diplomatiques pour réconcilier les deux cours de France et d'Angleterre ; il allait passer le détroit et peut-être aurait-il attiré l'Angleterre à l'obédience avignonnaise, si Clément VII ne l'eût retenu sur le continent. Quelques cardinaux l'accusaient de vouloir faire déposer les deux pontifes et se faire élire à leur place. En attendant, il revint dans son pays où la mort de Clément VII, le trouva, administrant le diocèse de Tarragone. Le 28 septembre 1394, les cardinaux d'Avignon l'élurent pape, tandis que ceux de Rome éalisaient Boniface IX. Pierre de Luna prit

le nom de Benoît XIII. Avant son élection, le cardinal d'Aragon avait promis de résigner la tiare si on l'exigeait. Une fois élevé à la papauté, Pierre de Luna oublia sa promesse. Il feignit d'abord de la ratifier ; c'était pour temporiser, et amuser Charles VI, roi de France, et divers princes de l'Europe. Il finit par déclarer qu'il gardait la tiare. Restait encore la voie de la cession. Elle fut tentée, mais inutilement. Dès lors en France et dans presque toute l'Europe, on le regarda comme un schismatique. On résolut de se soustraire à son obéissance et de s'emparer de sa personne. Charles VI le fit assiéger dans Avignon. Benoît réussit à s'évader dans la nuit du 12 mars 1403 et se refugia à Château-Renard, à quelque distance d'Avignon. Il erra pendant quelque temps en Provence, passa successivement à Carpentras, Marseille et Tarascon, cherchant à se procurer l'auréole qui s'attache aux grands fugitifs, puis fixa sa résidence dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, durant le mois de mai 1404. Pendant quatre ans, Pierre de Luna envoya des ambassadeurs auprès de ses rivaux successifs, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, à l'effet de trouver un moyen capable d'éteindre le schisme et de procurer l'unité à l'autorité de l'Eglise. Les diverses entrevues qui eurent lieu à cet effet n'aboutirent à aucun résultat. Le roi de France se disposant à prendre des mesures énergiques contre Pierre de Luna, celui-ci crut devoir s'abriter en lieu sûr. Il s'adressa à son beau-frère, Martin I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, qui lui assigna pour résidence le château majeur de Perpignan (citadelle actuelle). Par une encyclique datée du 15 juin 1408, Benoît XIII annonça à l'univers la convocation, pour la Toussaint suivante, d'un concile général qui devait se tenir dans l'église de la Réal, à Perpignan. Le lendemain, il s'embarqua à Porto-Venere, port situé sur la côte de Gênes, suivi de sa cour qui montait six galères composant la flotte pontificale. Pierre de Luna aborda à Port-Vendres, le 2 juillet 1408, vers les neuf heures du matin, et se transporta à Collioure dans la soirée de ce même jour. Le lendemain, 3 juillet, les cinq consuls de Perpignan, escortés d'un certain nombre de notables vinrent offrir au pontife leurs respectueuses salutations. Le 24 juillet, Benoît XIII fit son entrée à Perpignan où il fut reçu solennellement. Des tentures avaient été disposées de la porte d'Elne au château royal. Le 23 août, il reçut la visite du roi de Navarre, Charles III le Noble. Le 1<sup>er</sup> novembre 1408, jour de la Toussaint, Pierre de Luna célébra les saints mystères dans la chapelle du château royal, et le 15 de ce mois, qui était un jeudi, entre sept et huit heures du matin, il se rendit processionnellement et en grande pompe, à l'église de la Réal. Le chemin que suivit le cortège était tendu de draps d'or. Le dais sous lequel s'avancait le pontife fut

porté par Bernard de Vilacorba, lieutenant du gouverneur, Raymond de Pérellos, vicomte de Roda et les consuls de Perpignan Jean Cômes et Jean Gravelada. A l'issue de la grand'messe, on procéda à l'ouverture des sessions du concile. Les Pères du concile de la Réal tinrent quatorze réunions, à partir du 15 novembre 1408 jusqu'au 26 mars 1409. Les dignitaires de l'Eglise qui répondirent à l'appel de Pierre de Luna pour se rendre à Perpignan, vinrent de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre, du pays de Foix, de l'Armagnac, de la Provence, de la Savoie et de la Lorraine. La liste des Pères du concile de la Réal qui contient trois cent quarante-neuf noms, comprend : sept cardinaux, trois patriarches, onze archevêques, trente-six évêques personnellement présents, onze titulaires d'évêchés qui se firent représenter, quatre-vingt-trois abbés, quarante autres qui envoyèrent des procureurs, six chefs d'ordres militaires, sept chefs d'ordres religieux, trente-sept délégués d'églises cathédrales, quatre députés d'universités, etc. De cette assemblée, Benoît XIII attendait une issue favorable à ses vues. L'événement trompa ses espérances. La plupart des Pères du concile de la Réal s'étaient déjà retirés de Perpignan, dès le mois de janvier 1409, laissant à une commission composée de cardinaux et de prélats le soin de formuler une adresse. Rédigée le 1<sup>er</sup> février, cette adresse conseillait à Benoît XIII d'envoyer simultanément à Grégoire XII et aux cardinaux de Pise des ambassadeurs chargés de traiter du lieu, de l'époque et des conditions d'une abdication respective des deux papes. Après bien des atermoiements, Pierre de Luna déclara vouloir suivre l'avis du concile, mais la lenteur calculée qu'il apporta dans l'envoi de l'ambassade eut de fâcheuses conséquences. Le concile de Pise qui s'était réuni le 25 mars 1409 lança, le 5 juin suivant, une sentence d'excommunication contre les deux prétendants à la tiare. Benoît XIII demeura fixé au château royal de Perpignan jusqu'aux derniers jours du mois de juillet 1409. Il quitta alors cette ville pour se rendre « a la torra del senyor rey appellada Bellesguart », située aux environs de Barcelone. Il y arriva le 8 août ; le dimanche 29 septembre, jour de saint Michel, il faisait son entrée triomphale dans la capitale de la Catalogne. De grandes fêtes furent données dans cette cité en son honneur. Après le concile de Perpignan, Benoît XIII choisit Tortose pour sa résidence habituelle. L'empereur d'Allemagne, Sigismond, pensant avec raison que l'entrevue de Pierre de Luna et du roi d'Aragon était le nœud de l'affaire du schisme d'Occident, proposa une rencontre pour le mois de juin 1415. Il avait d'abord été décidé qu'elle s'effectuerait à Nice, mais Ferdinand étant tombé malade, il fut convenu que Perpignan serait le théâtre des conférences projetées. Perpignan vit

alors une des plus imposantes assemblées que mentionne l'histoire. Durant deux mois, les trois cours du pape, de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Aragon déployèrent leurs magnificences dans les salles du château et les rues de la ville. Ferdinand I<sup>er</sup> étant installé au château depuis le 31 août 1415, l'antipape demanda l'hospitalité aux Franciscains, tandis qu'un logement avait été préparé à l'empereur Sigismond dans le couvent des Grands-Carmes. Outre, les trois cours, outre les comtes de Foix, de Savoie, de Lorraine et de Provence, il y eut à Perpignan (septembre-novembre 1415) les ambassadeurs du concile de Constance, savoir : l'archevêque de Tours et les principaux légistes et docteurs, l'ambassade de France, composée de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Carcassonne, du grand-maître de Rhodes, du Prévôt de l'Université de Paris et de trois docteurs de Sorbonne. L'Angleterre était représentée par l'évêque de Worcester et des docteurs ; le roi de Hongrie par son grand chancelier ; le roi de Navarre par son protonotaire ; la Castille par le célèbre archevêque de Burgos, Paul de Sainte-Marie, et par un nombre considérable de seigneurs et de maîtres en toutes les Facultés. Ce fut plus qu'un congrès européen. Sigismond voulut qu'un roi Maure captif y assistât. « Le lendemain de son arrivée à Perpignan, qui était le samedi 20 septembre 1415, raconte le chroniqueur don Fernand Perez de Gusman, l'empereur d'Allemagne, toute sa cour et les ambassadeurs des rois chrétiens allèrent voir Benoît XIII. Celui-ci les attendait dans son grand salon somptueusement paré. A côté de son trône, il y en avait un autre, un peu moins élevé sur lequel l'empereur devait s'asseoir. Quand Sigismond arriva, Pierre de Luna se leva et se découvrit la tête. Tous les deux se donnèrent la main et le baiser de paix. Cela se fit parce que l'empereur ne reconnaissait pas Benoît XIII pour vrai pape. Celui-ci voulut faire asseoir Sigismond le premier. L'empereur s'y refusa, tous les deux s'assirent en même temps. Sigismond lui dit qu'il venait avec un grand plaisir de le voir, d'abord pour connaître son excellente personne, ensuite pour travailler à la pacification de l'Eglise de Dieu, qui devait s'opérer en ne reconnaissant qu'un seul vicaire de Jésus-Christ. C'était dans ce but qu'il venait de si lointains pays, non sans grandes fatigues et dangers de sa personne, et qu'il le suppliait de ne pas s'opposer à cette paix, cela dépendant de lui plus que de tout autre, tant à cause de son âge que de son grand savoir. Il suffisait pour cela qu'il voulut bien renoncer à la dignité papale, comme l'avaient fait les papes Jean et Grégoire. Il rendrait par là grand honneur à Dieu et tirerait la chrétienté de troubles profonds. Le Saint-Père lui répondit que sa demande était fort juste et digne d'un prince très

chrétien, comme il l'était; qu'il avait grand plaisir à connaître personnellement un si illustre interlocuteur dont il avait toujours entendu vanter les grandes vertus, et qu'il était prêt à tout faire pour le service de Dieu. » Pierre de Luna et Sigismond allèrent ensuite visiter Ferdinand I<sup>er</sup> qui était gravement malade. L'empereur d'Allemagne piqué contre le roi d'Aragon qui n'avait pas mis, selon lui, tout l'ardeur possible à le seconder, partit brusquement de Perpignan sans prendre congé de Ferdinand, le 5 novembre 1415. Le roi d'Aragon, qui ne tenait pas à se brouiller ainsi avec Sigismond, insista si bien auprès de l'antipape que celui-ci se décida à gagner Collioure où stationnaient ses galères. Ferdinand I<sup>er</sup> adressa une suprême mais respectueuse sommation à Pierre de Luna, le 21 novembre. Celui-ci, loin d'y obtempérer se contenta de proférer cette phrase en mettant le pied sur son embarcation prête à lever l'ancre : Dites à votre roi de ma part : « *Me qui te feci misisti in desertum!* Moi qui t'ai fait ce que tu es, tu me jettes au désert. » L'obstiné vieillard quitta Collioure pour s'enfermer jusqu'à sa mort dans la forteresse de Peniscola, où il arriva le 1<sup>er</sup> décembre. L'heure d'agir était venue. Ferdinand d'Aragon convoqua une assemblée d'évêques et de docteurs auxquels se joignirent les ambassadeurs de Castille et de Navarre,

ainsi que ceux des comtés d'Armagnac et de Foix, c'est-à-dire toute l'obédience avignonnaise. Il fut décidé que Benoît pouvant rendre la paix à l'Eglise et se refusant à la lui procurer, on était en droit de se soustraire à son autorité. Quant au vrai pape, on reconnaîtrait celui que le concile général de Constance allait élire. Le 6 janvier 1416, saint Vincent Ferrier lut, dans la chapelle même du château royal où Benoît XIII avait célébré pontificalement quelques années auparavant, l'acte de renonciation à son obédience. Ce document était signé des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre. Pierre de Luna fut déposé publiquement au concile de Constance, le 26 juillet 1417. Le 11 novembre suivant, l'unité était rendue à l'autorité de l'Eglise par l'élévation de Martin V au Souverain Pontificat. Benoît XIII survécut six ans à sa déchéance. Il aimait à comparer le rocher de Peniscola, où il vivait abandonné, à l'arche de Noé qui portait le salut de l'humanité. C'est dans cette solitude qu'il mourut, le 23 mai 1423, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

P. FAGES, *Histoire de saint Vincent-Ferrier*. — Noël VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, Alphonse Picard, 1902, 4 vol. grand in-8°. — FRANZ ERLE, *Martin de Alpartils, Chronica actuatorum temporibus domini Benedicti XIII*, Paderborn, 1906, grand in-4°. — Abbé J. CAPELLE, *Concile de la Réal, Perpignan, Comet*, 1908.

